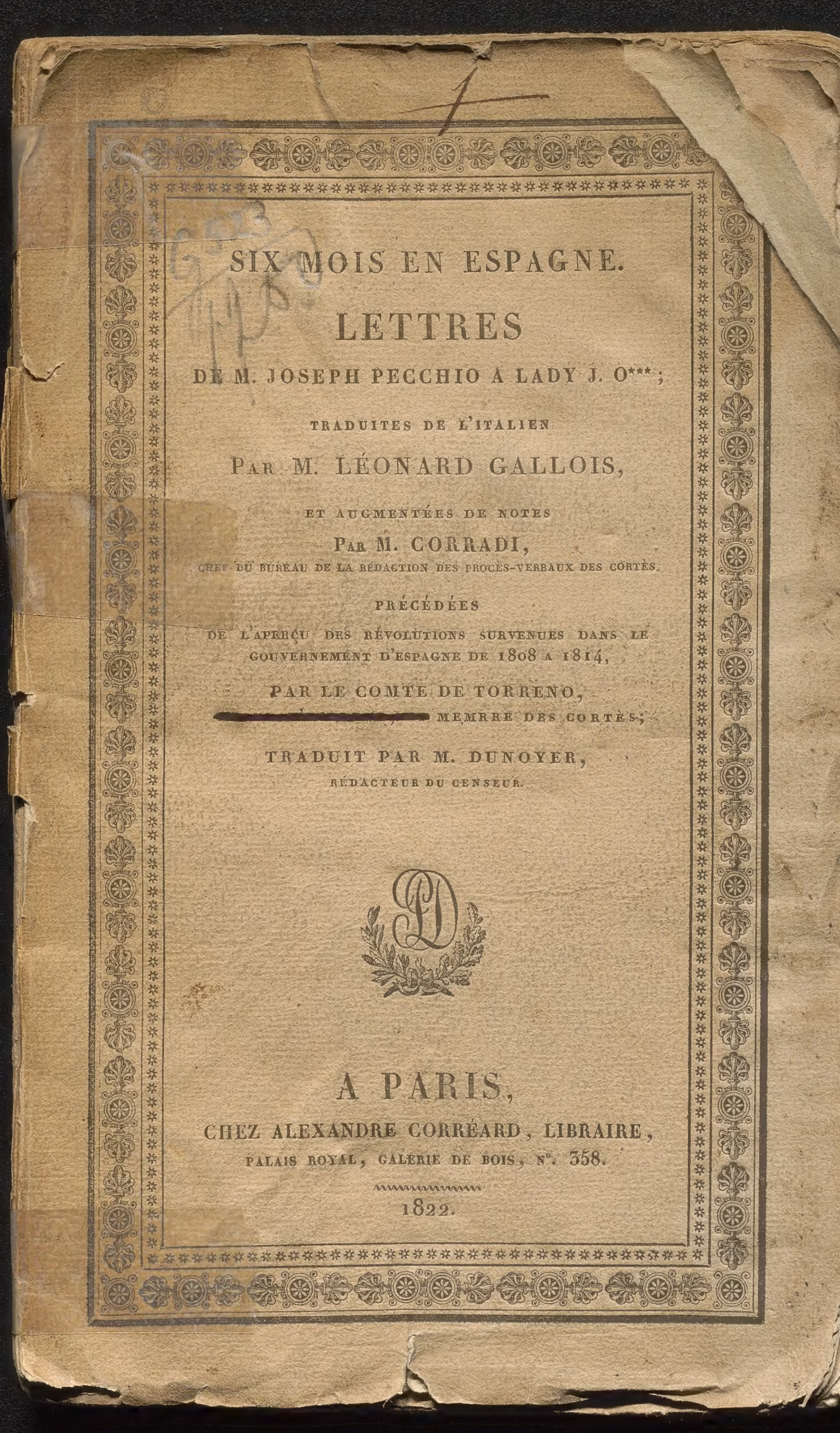


SIX MOIS EN ESPAGNE.

LETTRES

DE M. JOSEPH PECCHIO A LADY J. O***;

TRADUITES DE L'ITALIEN

PAR M. LÉONARD GALLOIS,

ET AUGMENTÉES DE NOTES

PAR M. CORRADI,

CHEF DU BUREAU DE LA RÉDACTION DES PROCÈS-VERBAUX DES CORTÈS.

PRÉCÉDÉES

DE L'APERÇU DES RÉVOLUTIONS SURVENUES DANS LE GOUVERNEMENT D'ESPAGNE DE 1808 A 1814,

PAR LE COMTE DE TORRENO,

[redacted] MEMBRE DES CORTÈS;

TRADUIT PAR M. DUNOYER,

RÉDACTEUR DU CENSEUR.

A PARIS,

CHEZ ALEXANDRE CORRÉARD, LIBRAIRE,

PALAIS ROYAL, GALERIE DE BOIS, N°. 358.

1822.

SIX MOIS EN ESPAGNE.

LETTRES

DE M. JOSEPH PECCHIO A LADY J. O.

PRÉCÉDÉES

DE L'APERÇU DES RÉVOLUTIONS SURVENUES DANS LE GOUVERNEMENT D'ESPAGNE DE 1808 A 1814.

IMPRIMERIE DE P. DUPONT.

SIX MOIS
EN ESPAGNE.

LETTRES
DE M. JOSEPH PECCHIO A LADY J. O.;

TRADUITES DE L'ITALIEN

PAR M. LÉONARD GALLOIS,

ET AUGMENTÉES DE NOTES

PAR M. CORRADI,

CHEF DU BUREAU DE LA RÉDACTION DES PROCÈS-VERBAUX DES CORTÈS;

PRÉCÉDÉES

DE L'APERÇU DES RÉVOLUTIONS SURVENUES DANS LE GOUVERNEMENT D'ESPAGNE DE 1808 A 1814,

PAR LE COMTE DE TORRENO,

[redacted] MEMBRE DES CORTÈS;

TRADUIT PAR M. DUNOYER

RÉDACTEUR DU CENSEUR.



A PARIS,

CHEZ ALEXANDRE CORRÉARD, LIBRAIRE,

PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS, N°. 258.

1822.

APERÇU
DES RÉVOLUTIONS
SURVENUES
DANS LE GOUVERNEMENT
D'ESPAGNE,
DE 1808 A 1814.

Il y a loin de l'Espagne de 1820 à l'Espagne de 1808 : ainsi s'expriment quelques personnes, à la contemplation du mouvement général et presque simultané par lequel la nation espagnole vient de revendiquer la liberté qu'on lui avait ravie. Ce grand mouvement a excité un étonnement presque universel. Il a étourdi les étrangers qui ne jugent et ne peuvent juger en général l'état d'une nation opprimée et rendue muette, que par les œuvres de leur gouvernement, et dans le même temps, ce qui est plus remarquable, il a paru à beaucoup d'Espagnols presque aussi singulier et aussi prodigieux qu'aux nations étrangères. Cependant, ceux qui prétendent l'expliquer, en disant que l'Espagne de 1820 n'est pas l'Espagne de 1808, montrent assez qu'ils n'ont pas plus d'idée de l'Espagne de 1808, qu'ils n'en

avaient de l'Espagne de 1820 avant la révolution qui est venue les surprendre.

Bonaparte, et cela est moins étonnant, ne connaissait pas mieux ce pays. De là, sa téméraire expédition et les maux incroyables qui en ont été la suite. A l'époque où il conçut le dessein d'envahir la Péninsule, le sentiment de la liberté y échauffait toutes les ames, les idées libérales y germaient dans tous les esprits cultivés, et ils étaient nombreux. Ces élémens, comprimés par un gouvernement despotique, n'attendaient que l'occasion pour éclater. Il suffisait, pour les mettre en action, qu'un imprudent, séduit par les apparences de superstition et de gothicisme qui leur servaient comme d'enveloppe, vînt se lancer étourdiment sur la terre trompeuse où ils fermentaient. Cet imprudent parut et l'explosion se fit à l'instant même. Non, ce n'est point l'ignorance, ce n'est point la superstition qui ont résisté à Bonaparte; ce furent le sentiment de l'indépendance, celui de la dignité et de l'honneur profondément blessés; ce fut, surtout, le sentiment de la liberté; car comment croire que ce sentiment fût sans énergie là où dominaient les trois autres, là où l'on entreprenait de s'affranchir et de se régénérer sans autre appui que soi-même, sans aller implorer des hommes et des secours étrangers.

Pour parler avec connaissance de l'Espagne de 1808, il faudrait savoir ce qu'elle a fait depuis le premier moment de l'insurrection, quels moyens elle a mis en œuvre, quel esprit l'a dirigée, quels obstacles elle a rencontrés, quelles difficultés elle a vaincues. Six années d'une guerre d'extermina-

tion n'ont pu ni abattre son courage, ni distraire son esprit du projet de fonder et d'affermir sa liberté. Ce n'est pas Cadix; ce n'est pas une poignée de factieux ou de fanatiques qui font au despotisme une guerre obstinée, et posent en même temps avec sagesse les bases de la prospérité nationale. Ce mouvement, à la fois énergique et calme, est un mouvement universel; c'est, dès le premier moment, toute la nation qui se lève et qui déclare son vœu; ce sont ses cortès, ce sont ses vrais et légitimes représentans qui terminent son ouvrage et qui fixent pour jamais ses destinées. Cette vérité que l'ignorance, plus encore que la méchanceté, aurait pu contester il y a quatre mois, est dès ce moment devenue incontestable.

Le fracas des armes, le superbe dédain des conquérans pour les efforts que faisait la liberté, l'intérêt que Bonaparte et les siens avaient à défigurer les événemens de la Péninsule, tout s'est opposé, durant la guerre, à ce qu'on acquît des notions exactes sur son état. La paix, qui devait amener l'époque de son bonheur et de sa gloire, ne l'a montrée à l'Europe que sous le joug d'un prince égaré, qui châtiait de ses propres mains le peuple qui avait sauvé sa couronne. Les monumens de la liberté, prix de tant de sacrifices, ont été abattus; tous les signes de nos hauts faits, saisis et livrés aux flammes; ceux qui osaient les recueillir et les conserver, exposés à de dures persécutions; tous les citoyens, enfin, réduits au silence ou condamnés à n'entendre que le langage de l'adulation et de l'infamie. Pour comble d'infortune, l'Espagne a vu une partie de ses enfans, consentir, pour rentrer en grâce, à passer du côté des

ennemis ; et des espagnols qui se disaient éclairés, ont parlé d'elle comme en parlait Bonaparte, et travesti comme lui ses héroïques efforts.

Est-il bien étonnant, après tout cela, que les peuples étrangers eussent conçu une idée peu avantageuse de cette nation, qui leur paraît aujourd'hui si admirable. S'ils l'avaient mieux connue, s'ils avaient été plus instruits de ce qui s'était passé chez elle pendant le cours de sa première insurrection, ils l'auraient sans doute plus estimée ; ils ne lui auraient pas fait l'affront de la comparer à la Turquie; et les événemens qui viennent de se passer, sans affaiblir leur admiration, leur auraient sans doute inspiré moins de surprise.

Nous prenons la plume pour faire connaître ces faits qu'ont défigurés jusqu'à ce jour l'ignorance, l'envie, un dépit mal dissimulé. Nous n'avons pas la prétention d'écrire une histoire qui soit à la hauteur de tels événemens, et digne de la nation qui a su exécuter de si grandes choses; nous voulons seulement exposer en peu de mots, et d'une manière impartiale les faits les plus mémorables de cette époque de notre histoire ; nous voulons prouver que l'Espagne appartient toujours à l'Europe, et qu'en dépit de l'inquisition et de trois siècles de despotisme, elle conservait encore, au moment de l'invasion, l'esprit de liberté et d'indépendance qui avait acquis autrefois, chez toutes les nations, tant de célébrité à ses lois et à ses franchises (*fueros*).

Nous n'avons point le dessein de parler ici des événemens militaires qui, au milieu de revers inévitables, ont illustré la nation pendant le cours de

la lutte. Ces événemens sont mieux connus en Europe, soit que l'intérêt qu'on avait, dans les premiers momens, à les dénaturer se soit ensuite graduellement affaibli, soit que la bravoure et la franchise naturelles aux militaires n'aient pas permis aux soldats de l'invasion de dissimuler ou de rabaisser le mérite de l'ennemi qu'ils avaient combattu. Nous ne parlerons pas davantage des transactions de Bayonne, assez connues par les écrits des personnes qui y ont pris part. Nous ne voulons appeler l'attention que sur ce que l'on connaît le moins, et qu'il était cependant le plus nécessaire de connaître pour pouvoir juger l'Espagne; savoir, la révolution qui s'est opérée durant la guerre dans son régime intérieur, révolution qui, après quelques momens d'une anarchie inévitable, a successivement parcouru toutes ses phases, jusqu'au moment où la nation assemblée en cortès a pu achever l'œuvre de sa régénération, objet des vœux de toute l'Espagne.

Envahis par une nombreuse armée étrangère, déjà maîtresse de leurs places fortes et en possession de leur capitale, seuls, sans chef, sans aucun prince de la famille de leur chef, sans autre gouvernement qu'une faible junte, tout-à-fait incapable de résister aux volontés impétueuses de Murat, et de combattre les forces qu'il commandait, les peuples d'Espagne se levèrent spontanément en 1808, pour défendre leur indépendance et chasser les étrangers de leurs terres. En un moment l'insurrection éclate

dans toutes les provinces, et, comme si une seule intelligence présidait à ce vaste mouvement, il se forme partout en même temps des juntes pour le diriger. Telle est la grande et généreuse résolution qu'inspire à la nation espagnole l'indignation de se voir trahie par un fourbe qui s'était annoncé comme son ami, et qui, sous le prétexte de la régénérer et la rendre heureuse, venait insolemment lui dicter des lois et détruire son indépendance, principes de vie, premier moyen de conservation de tous les états.

Ce grand mouvement, opéré simultanément mais isolément, et sans qu'aucun accord antérieur l'eût déterminé, rompit naturellement le lien qui unissait les provinces à un centre commun, au gouvernement de la junte de Madrid, gouvernement sans force et sans vertu. Les juntes de provinces, n'ayant aucune autorité les unes sur les autres, ni aucun motif déterminé de se soumettre à celle qui aurait voulu leur donner des ordres, se trouvèrent, comme les provinces elles-mêmes, dans un véritable état d'indépendance, et sans autre lien pour les unir que le sentiment national et le besoin commun de la défense, qui donnaient l'impulsion à tout.

C'est ainsi qu'en un instant, sans y songer, par le seul effet de l'indignation universelle, l'ancienne monarchie espagnole se trouva transformée en un système fédéral, système imparfait mais réel. Nées des circonstances, les juntes, comme il était naturel au milieu de l'effervescence générale, se formèrent partout par acclamation. Leur popularité n'en fut que plus grande. Les peuples, empressés de reconnaître leur gouvernement, et de se soumettre à leur

direction, légitimèrent par leur libre obéissance une autorité dont la formation pouvait n'avoir pas été très-régulière.

Dès que ces corps, où figuraient les hommes les plus distingués et les plus dévoués de chaque province, eurent été investis du suprême pouvoir, ils s'empressèrent, après avoir d'abord juré fidélité et obéissance au roi Ferdinand, d'établir entre eux des relations, de réunir des troupes, de déclarer la guerre, de préparer tous les moyens de défense et de salut. Baylen, Sarragosse, Valence, Rio-Seco furent les théâtres où ils firent d'abord, avec plus ou moins de gloire et de succès, le premier essai de leur héroïsme. L'ennemi, investi de toutes parts, jugea prudent d'abandonner la capitale, et de se replier sur l'Ebre. Alors les juntes, voulant donner plus d'efficacité à leurs efforts et les soumettre à une direction commune; désirant d'ailleurs avec toute la nation accélérer le plus possible la réunion des cortès, que l'on considérait comme l'autorité la plus capable de faire face à d'aussi grandes calamités, s'occupèrent de suite de rétablir le centre d'action qui avait d'abord disparu au milieu de l'insurrection générale, et convinrent de former une junte suprême, qui serait composée de députés de chacune d'elles, et qui serait chargée tout à la fois de diriger les affaires générales, et de préparer la convocation des cortès.

On peut juger par le sacrifice qu'elles firent toutes spontanément de leur autorité à l'intérêt public, de la pureté d'intention avec laquelle les citoyens dont elles étaient formées s'étaient engagés dans la terrible

lutte que soutenait l'Espagne. Cette abdication de leur pouvoir, où brille le désintéressement de la nation, ne fait pas moins d'honneur à son bon sens. Grâce à ces qualités précieuses, l'Espagne n'a jamais manqué d'une autorité centrale, d'un lien d'union capable de la maintenir en corps de nation au milieu du déchirement et de la dispersion de presque tous ses membres.

Au mois de septembre 1808, la junte centrale, composée de trente-six députés des juntes particulières, se réunit à Aranjuez. Son établissement éprouva d'abord quelque résistance de la part du conseil de Castille, corps de magistrats qui, à l'exemple des parlemens de France. avait, sans trop savoir pourquoi, la ridicule prétention de représenter le peuple espagnol. Mais l'opinion universelle se déclara contre ce corps, qui n'avait absolument rien fait pour la cause nationale, qui s'était même soumis aux volontés de l'usurpateur; et la junte, dès le premier moment de son installation, se vit reconnue non-seulement de toutes les provinces de la Péninsule, mais encore de toutes celles de l'Amérique et de l'Asie.

Cependant Bonaparte avait renforcé son armée. Il fit une seconde fois irruption en Espagne, et s'empara de nouveau de Madrid. La junte alors transféra le siége de sa résidence à Séville; elle continua d'exercer ses fonctions jusqu'au mois de février 1810.

Comme la convocation des cortès était sa principale tâche, elle s'en occupa avec un soin particulier. Pour procéder avec plus de sûreté dans une

opération de cette importance, elle prit conseil des juntes de province, des tribunaux supérieurs, des universités, des prélats, des chapitres ecclésiastiques, des municipalités et de quelques autres corporations. Les avis, quant au fonds, furent à-peu-près uniformes: les cortès et une constitution étaient le cri presque universel; les cortès avec un mode de représentation plus naturel et plus convenable que ne l'était l'ancien; une constitution qui délivrât pour jamais l'Espagne du régime arbitraire, et qui donnât à la liberté civile des Espagnols et à tous leurs autres droits des garanties assez sûres pour les préserver de retomber sous le fatal régime qui les avait conduits au bord du précipice. Tels étaient les voeux, tels étaient les sentimens de la nation espagnole en 1808. La diversité des coutumes locales, le besoin de donner plus d'uniformité à la représentation du pays, le désir d'y appeler les députés de l'Amérique, les vicissitudes de la guerre, l'attention spéciale qu'une guerre pareille réclamait, durent nécessairement mettre beaucoup de lenteur dans la préparation de ces grandes mesures. Elles ne purent recevoir leur exécution qu'au mois de janvier 1810. Les cortès furent convoqués alors pour le mois de mars suivant. En conséquence l'on expédia une instruction pour les élections, instruction dont l'effet était de donner à l'Espagne beaucoup plus de part dans les affaires publiques qu'elle n'en eut jamais eu, et à l'Amérique des droits sur lesquels elle n'avait jamais compté.

La crainte ralliait déjà tous les ennemis des réformes. Plus la junte centrale avançait dans son grand travail pour l'établissement d'une représen-

tation, plus ils se déchaînaient contre elle. L'ambition, sous le masque du patriotisme, affectait de craindre que le gouvernement ne dégénérât en démocratie ; elle insistait pour l'établissement d'une régence, et s'efforçait par tous les moyens de prévenir ou de retarder la réunion des cortès. La déplorable bataille d'Ocagna et l'invasion de l'Andalousie ne servirent que trop ses projets. Forcée d'abandonner Séville pour préserver d'une entière dissolution le gouvernement de la monarchie, la junte centrale se transporta, vers la fin de janvier, dans l'île de Léon ; et là, pour donner aux opérations du gouvernement toute l'activité que réclamaient les circonstances, elle résigna son pouvoir dans les mains d'un conseil de cinq membres, qui, sous le nom de régence, fut bientôt reconnu de toute la nation. Ce gouvernement eut l'adhésion de l'Amérique elle-même, à l'exception de deux provinces, Venezuela et Buenos-Ayres, qui, sans rompre avec la métropole, s'abstinrent d'envoyer des députés aux cortès, et se créèrent des juntes particulières, pour les gouverner jusqu'au retour de Ferdinand.

Il n'avait pas été possible, au milieu de ces événemens, d'assembler les cortès pour le premier mars, comme il avait été décrété. La nouvelle régence, malgré l'obligation spéciale que lui en avait faite la junte, en recevant son serment, ne se pressa pas de les réunir; elle différa, au contraire, autant qu'il lui fut possible ; mais l'opinion se déclara avec une telle puissance, qu'elle se vit forcée de mettre un terme à ses délais, et au mois de juin 1810 elle les convoqua définitivement pour le mois de septembre d'ensuite.

Ce décret reçut son exécution. Le 24 septembre,

les cortès généraux et extraordinaires d'Espagne furent solennellement inaugurés dans l'île de Léon et sous les batteries de l'ennemi. Il serait difficile de peindre l'enthousiasme dont le peuple et l'armée furent universellement saisis à ce spectacle ; des larmes de joie mouillaient tous les yeux ; on eût dit qu'un secret pressentiment révélait aux Espagnols que cette assemblée fonderait pour jamais leur liberté et leur indépendance.

C'est là ce congrès national que quelques personnes ont dédaigneusement qualifié de *cortès de Cadix*, appellation exacte sans doute, appellation fort usitée en Espagne, où l'on dit également les cortès de Valladolid, les cortès de Burgos, etc., mais à laquelle on a prétendu donner un sens qu'il est aisé d'apprécier, quand on considère de quelle manière on a parlé de l'assemblée à qui on en faisait l'application. Aussi, avant de faire connaître les décrets et les divers travaux de cette assemblée, croyons-nous devoir nous arrêter quelques instans à examiner sa formation et la légitimité de ses pouvoirs ; car ce sont là les points sur lesquels ont le plus divagué l'ignorance et la mauvaise foi de ses ennemis.

Les cortès généraux d'Espagne et des Indes, installés dans l'île de Léon au mois de septembre 1810, et transférés dans la ville de Cadix au mois de février de l'année suivante, étaient composés, 1° de députés des provinces, nommés par tous les citoyens, conformément au mode d'élection établi par la junte suprême, et de députés d'Amérique, élus par toutes les municipalités; 2° de députés des juntes supérieures de province ; 3° de députés des villes et cités

ayant droit de suffrage aux cortès; 4° enfin, de députés suppléans pour les pays à qui la présence de l'ennemi, ou leur extrême éloignement, comme cela devait être pour quelques provinces d'Amérique, n'avaient pas permis d'envoyer leurs représentans.

La justice, le bon sens du siècle, le vœu hautement manifesté des Espagnols, tout commandait d'établir une représentation nationale plus réelle, plus étendue que toutes celles qu'avait pu posséder autrefois l'Espagne. Il ne s'agissait point de ressusciter les anciens états d'Aragon, de Navarre ou de Castille; il s'agissait de donner une représentation à l'Espagne et à l'Amérique. Et d'ailleurs, quand on aurait admis que toute la sagesse et la félicité humaines étaient ensevelies dans la poudre des archives; quand on aurait admis qu'il valait mieux rechercher ce qu'on avait fait jadis que ce qu'il convenait maintenant de faire; qu'il était plus sage d'écouter les conseils de l'érudition que ceux d'une philosophie éclairée et prudente, eût-il été possible, nous le demandons, de concilier entre elles tant de lois et de coutumes diverses, pleines de contradictions et de bizarreries? Qu'on nous permette à cet égard une courte digression.

Les nouveaux royaumes qui avaient été successivement fondés en Espagne, après la destruction de la première dynastie des Goths, et à mesure qu'on avait reconquis le territoire occupé par les Maures, avaient tous adopté des usages différens; et leurs institutions, quoique fondées en général sur le système représentatif, étaient loin cependant d'être uniformes. Elles variaient, au contraire, dans des

points essentiels. Elles variaient non-seulement d'un lieu à un autre, mais d'une époque à une autre époque. Quelles différences n'offraient pas entre elles les constitutions d'Aragon et de Castille, les deux principaux royaumes d'Espagne ? Quelles différences ne remarquait-on pas entre celles-ci et celles de la Navarre, de la Biscaye et de quelques autres villes ou districts ? Les cortès, en Aragon, étaient divisés en quatre ordres ou états ; en Castille, au contraire, ils n'avaient presque jamais offert de distinctions d'ordres, ou n'avaient été séparés qu'en trois états. Exista-t-il jamais en Castille quelque chose de semblable ou seulement d'analogue à la magistrature du *Justicia* d'Aragon ? y posséda-t-on jamais un privilége comparable à celui de l'*Union ;* privilége suivant lequel les villes avaient le droit de se fédérer contre le roi lorsqu'il attentait aux libertés et franchises du royaume ; privilége que nous nommerions aujourd'hui *droit d'insurrection* (1) ? Quelles altérations ne subirent pas les institutions de ce pays, lorsque le roi don Pedro IV, qu'on appela pour ce fait *don Pedro du poignard,* eut aboli ce grand privilége (2) ? Qu'avaient de commun les cortès qui se tenaient dans le même royaume antérieurement au quatorzième siècle et ceux qu'on y convoqua plus tard ? Le clergé ne figurait point dans les anciens, tandis que dans les nouveaux il formait un

(1) *Oh magnum vinculum ad libertatis fondamentum !* s'écrie Jérôme de Blancas, en parlant de ce privilége.

(2) *Voyez* ci-dessus Blancas dans ses commentaires, et le relations d'Antoine Parel.

ordre séparé. Enfin, quels traits de ressemblance est-il possible de saisir entre les constitutions d'Aragon des 16e et 17e siècles, et celles qu'avait eues précédemment ce pays, et que Philippe II avait achevé de détruire lorsqu'il avait fait périr le *justicia* du royaume, l'illustre et malheureux Jean de Lanuza? Passant maintenant à la Castille, quel rapport trouvons-nous entre la première assemblée des cortès tenue à Coyanca, en 1020, et celles qui furent tenues postérieurement à Valladolid, à Burgos et dans d'autres villes? Qu'ont de commun celles-ci avec celle que Charles-Quint convoqua à Tolède en 1539, et depuis laquelle la noblesse et le clergé cessèrent de paraître aux cortès de Castille? En quoi, finalement, les cortès convoqués depuis ce temps, et auxquels on n'a plus admis qu'un très-petit nombre de députés des villes, ressemblent-ils à ceux des 14e et 15e siècles, à la formation desquels concouraient un grand nombre de bourgs et de villes, qui cessèrent plus tard d'y envoyer des députés?

Or, si telle était la diversité des constitutions d'Espagne; si les circonstances, ou l'on ne sait quels caprices, avaient eu une si grande influence sur leur formation; si, depuis que tout le territoire avait été réuni sous la domination d'un seul homme, ses tristes habitans avaient subi le joug du despotisme, et si, par conséquent, on n'avait pu adopter, à aucune époque, une base générale de représentation, qu'y avait-il de mieux à faire, nous le demandons, que d'adopter un nouveau mode, en harmonie avec les intérêts nationaux et les nécessités du siècle?

On ne crut pas devoir convoquer séparément le

clergé et la noblesse. On considéra que ces deux ordres de citoyens ne pouvaient pas avoir d'intérêts, au moins d'*intérêts légitimes*, différens de ceux du reste de la nation, et que, par conséquent, il n'y avait aucun motif pour leur accorder une représentation spéciale (1).

Les provinces, les juntes, les villes purent être représentées par des personnes de toute classe et de tous états, si ce n'était pourtant par des moines, que l'on considéra comme gens devenus étrangers aux intérêts du siècle. Quiconque sait ce qu'étaient autrefois nos cortès, où la nation n'avait pour tous représentans que quelques fondés de pouvoir des municipalités des villes et bourgs, dont les régidors n'étaient point à la nomination du peuple, mais avaient obtenu leurs charges à prix d'argent, ou la tenaient, à perpétuité, de la grâce du roi; quiconque,

(1) On n'entend point ici faire la critique de l'établissement des chambres hautes que l'on voit dans d'autres pays. Cette institution convenable dans certains cas, et peu convenable dans d'autres, ne nous paraît en elle-même, ni vicieuse, ni contraire aux vrais principes de l'organisation sociale. Elle ne pourrait être mauvaise que par la destination qu'elle aurait reçue, ou les élémens dont on l'aurait formée. Du reste, ce n'est point de cet établissement qu'il s'agit. Nous ne parlons ici que de la représentation du clergé et de la noblesse considérés comme ordres de citoyens; nous disons que, comme tels, ils ne doivent point avoir de représentation à part, mais que leur représentation doit se confondre avec celle du commun peuple. En Castille, le clergé et la noblesse, alors même qu'ils étaient convoqués comme des ordres séparés (*estamentes*), ne formaient ordinairement qu'une seule chambre avec le tiers état.

dis-je, est instruit de ces faits, conviendra qu'à aucune époque l'Espagne n'avait été représentée d'une manière aussi complète, aussi naturelle, aussi appropriée à ses intérêts qu'elle le fut aux *cortès de Cadix*.

Le gouvernement se serait borné à convoquer les députés des provinces et des juntes qui ne subissaient pas le joug étranger, que, dans ce cas même, vu l'union de sentimens qui régnait entre toutes les parties du royaume, l'intérêt national eût été mieux représenté, par la manifestation sincère de la volonté de quelques villes demeurées libres, qu'il ne l'avait été jadis par une soi-disant représentation, où il ne figurait que quelques procureurs fondés des villes et bourgs ayant droit de suffrage aux cortès, procureurs au choix desquels le peuple ne concourait en aucune manière. Mais le gouvernement, qui avait à cœur de faire représenter directement toutes les provinces et de ne point tomber dans les absurdités de l'ancien système, tacha de suppléer, autant qu'il le pouvait, à l'absence des députés véritables des villes qu'occupait l'ennemi; et comme il ne leur était pas possible de faire elles-mêmes leurs élections, il y fit procéder à leur place et pourvut ainsi à leur impuissance, bien persuadé, comme il en acquit plus tard la preuve, qu'elles lui sauraient gré de ce soin. Telle fut l'origine de la création des députés à qui l'on donna le nom de *suppléans*, députés qui furent élus à la majorité des voix et dans toutes les formes légales par les habitans des provinces envahies qui se trouvaient à Cadix, et ils y étaient en grand nombre. Ces députés, sans doute, ne repré-

sentaient pas aussi rigoureusement qu'on l'eût universellement désiré, ceux de leurs compatriotes à qui l'occupation ennemie ne permettait pas d'exercer leurs droits politiques ; mais ils les représentaient aussi bien que le permettaient les circonstances, et beaucoup mieux, à coup sûr, que les procureurs fondés des villes n'en représentaient les habitans dans les anciens Cortès. Du reste, les choix opérés par ce moyen furent tellement conformes au vœu des provinces, qu'elles les confirmèrent presque tous, à mesure qu'elles recouvrèrent la faculté de donner leurs suffrages ; et le nombre des *députés suppléans*, qui n'avait jamais été bien considérable, diminua ainsi graduellement, et finit par se réduire à presque rien.

Il paraît assez superflu, après tout ce que nous venons de dire, de parler de la légitimité des *Cortès de Cadix*, et nous ne nous arrêterions point sur ce sujet, si quelques étrangers mal informés et un petit nombre d'Espagnols aussi peu instruits, n'avaient cherché, par des assertions aussi fausses que ridicules, à égarer l'opinion sur ce point capital.

En général, pour juger de la légitimité d'un gouvernement, il suffit d'une chose; c'est de savoir si la nation à laquelle il commande, l'a reconnu librement, de son plein gré, sans y avoir été contrainte par l'emploi d'aucune espèce de force. Je dis sans y avoir été nullement forcée; car où la force est intervenue, le consentement le plus explicite et les sermens les plus solennels ne peuvent rendre témoignage que d'une chose, de l'effroi de ceux qui ont consenti et juré. S'agit-il d'apprécier la légitimité

d'une assemblée nationale? Une chose est à faire: il faut examiner par qui elle a été élue; il faut savoir si elle l'a été réellement par la majorité de la nation, ou du moins si elle l'a été par la partie de ses membres qui ont l'intérêt le plus direct à sa conservation et à sa prospérité.

Ces deux conditions ont été pleinement remplies dans la formation des derniers Cortès d'Espagne. Cette assemblée a été reconnue de toutes les provinces de la Péninsule et de toutes celles de l'Asie et de l'Amérique, moins Buenos-Ayres et Venezuela; elle a été reconnue librement et sans qu'on ait fait aucune espèce de violence aux habitans pour les porter à cette démarche. Bien loin d'être contraints, ils auraient pu, s'ils avaient voulu contester son autorité, trouver, dans l'agitation de l'Amérique et dans l'occupation d'une grande partie de l'Espagne par les troupes étrangères, les moyens de faire éclater impunément leur opposition. Au lieu de cela, on a vu les contrées occupées, saisir avec empressement toutes les occasions qui s'offraient à elles de lui faire connaître leur adhésion et de lui adresser des témoignages de leur admiration et de leur reconnaissance. Les procès-verbaux de ses séances et les actes du gouvernement d'alors contiennent des preuves nombreuses et irrécusables de cette vérité. Si quelques districts, soumis au joug de l'étranger, n'avaient pu nommer d'abord leurs députés, ils se hâtaient, aussitôt qu'ils devenaient libres et sans attendre les ordres du gouvernement, de procéder à leur élection. Il nous importe de consigner dans l'histoire contemporaine

ces faits qui, en achevant de prouver la légitimité des Cortès de l'Espagne, honorent le caractère de ses peuples et sont faits pour en donner l'idée la plus élevée. Qu'on nous cite, si l'on peut, des gouvernemens qui aient à produire plus de preuves que nos Cortès, de la libre adhésion des citoyens à leur institution, et dont, par conséquent, la légitimité soit plus incontestable.

Si nous recherchons maintenant de quel nombre d'individus se composaient les colléges qui en ont élu les membres, nous trouvons que ces colléges, formés en Espagne de tous les citoyens et en Amérique de tous les corps municipaux, présentaient une masse d'électeurs, telle que jamais, non seulement en Espagne, mais chez la plupart des autres nations, on n'avait vu un aussi grand nombre de personnes concourir par leur suffrage à la formation d'un corps représentatif.

Dès les premiers mois de leur réunion, les Cortès présentèrent une majorité notable, formée de députés directement élus par les provinces à qui ils servaient de représentans; et lorsque cette assemblée eut à procéder à l'un des actes les plus solennels pour lesquels on l'eût convoquée, savoir l'examen et l'adoption de la constitution, il n'y avait presque point de provinces de l'Espagne ni des Indes, qui n'y fussent représentées par des députés de leur propre choix. On y voyait assis à côté des représentans du Pérou, les délégués de l'Estramadure; et les envoyés des Philippines y siégeaient à côté des députés Catalans : spectacle imposant et singulier, dans lequel une nation dont le territoire embrasse

deux hémisphères, se trouvait fictivement rassemblée dans une étroite enceinte où figuraient des hommes venus des extrémités opposées de la terre. On pouvait, au simple aspect des visages, y distinguer l'Européen de l'Américain, l'Américain de l'Asiatique; et c'était, à coup sûr, la première fois que des hommes nés à d'aussi grandes distances et descendant de races si diverses, se trouvaient pourtant ne former qu'un corps homogène d'individus parlant la même langue, ayant les mêmes usages et appartenant à la même nation.

Si donc le peuple Espagnol, abandonné à lui même, non seulement avait eu le droit, mais s'était vu dans la nécessité de pourvoir à sa conservation et de défendre son indépendance; si, rétabli, par l'effet naturel de cet état de délaissement, dans la pleine possession de ses primitifs et imprescriptibles droits, il s'était donné un gouvernement qu'avaient reconnu les Espagnols des deux mondes; si toutes les mesures de ce gouvernement avaient obtenu l'assentiment universel; si ces mesures avaient été consacrées par l'obéissance de toutes les provinces de la monarchie Espagnole; si celles même de ces provinces que l'ennemi avait tenues sous le joug, s'étaient empressées, à mesure qu'elles avaient recouvré leur indépendance, d'envoyer leurs députés aux Cortès, et avaient adhéré, sans restriction, à tous les actes de cette assemblée; si toutes, enfin, avaient librement et spontanément juré d'être fidèles à la constitution qui était son ouvrage, et si, conformément aux dispositions de cet acte fondamental, elles avaient élu les membres de celle qui,

plus tard, lui a succédé, comment serait-il possible d'élever encore des doutes sur la légitimité de ce congrès, et quel gouvernement pourrait-on citer, encore une fois, dont l'institution ait été plus régulière que ne l'a été l'établissement des Cortès, soit des Cortès généraux et extraordinaires qu'on a tenus à Cadix, soit de ceux qui furent dissous à Madrid en 1814?

Formés en assemblée nationale, et munis de pouvoirs illimités pour la discussion et la résolution des points indiqués dans leurs lettres de convocation (1), les Cortès généraux venaient enfin d'ouvrir leur session. Placés à la vue du camp de l'ennemi, ils délibéraient ordinairement au bruit de son artillerie, et il n'était pas rare que ses projectiles vinssent tomber autour de l'enceinte où ils tenaient leurs séances. Ces acci-

(1) Ces lettres conformes aux intentions que le junte centrale avait, dès le principe, fait connaître à la nation, annonçaient aux députés que le premier devoir des Cortès serait d'élever le peuple espagnol à la dignité de peuple constitué, et de lui donner *des institutions dignes de lui*. Ce mandat, conforme aux besoins des circonstances, l'était aussi aux vœux de la population, laquelle était, en général, si persuadée que l'objet principal de la convocation des cortès devait être de donner une constitution à l'Espagne, que don Pedro Cevallos, dont l'opinion n'est assurément pas suspecte, leur écrivait d'Angleterre, pour les exhorter à s'occuper de ce grand œuvre. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le journal de la session du 7 décembre 1810 : « On rend compte d'un écrit que don Pedro Cevallos envoie de Londres, et dans lequel, après avoir formellement reconnu l'autorité des cortès, il fait sentir combien il serait convenable qu'ils s'occupassent de donner une constitution au royaume. »

dens n'interrompaient point les débats. Tout entiers à la discussion, au milieu des périls qui les environnaient, ces nobles pères de la patrie inspiraient, par leur intrépidité, de la résolution aux plus timides : trait admirable et digne de mémoire dans lequel l'histoire de la nation espagnole se montre, comme dans presque tout le reste, avec ce caractère de grandeur et d'originalité qui la distingue de celle de tous les autres pays du monde.

Dès les premières séances, les Cortès montrèrent à la nation ce qu'elle pouvait attendre de ses représentans, et l'allégresse renaquit avec la confiance dans le cœur de tous les citoyens. Un des phénomènes les plus remarquables de la révolution d'Espagne, c'est le caractère d'élévation et de sagesse dont furent empreintes les premières résolutions de cette assemblée. N'est-il pas, en effet, bien extraordinaire, que chez une nation, où la pensée, depuis trois cents ans, avait été plus enchaînée qu'en aucun autre pays de la terre, il se fût trouvé tout à coup des hommes aussi avancés dans la connaissance des progrès de l'esprit humain que l'étaient les savans des nations les plus libres et les plus éclairées? N'est-il pas incroyable, qu'en dépit de l'inquisition, du despotisme politique, de la mauvaise éducation, du système encore plus mauvais des études, de l'extrême difficulté des communications et de l'état presque absolu d'isolement où l'Espagne se trouvait de toutes les autres nations de l'Europe, on y eût fait assez de progrès pour qu'à la première formation d'une assemblée nationale, les représentans du pays jetassent les bases d'une constitution judicieusement libérale,

décrétassent la liberté de la presse, abolissent l'inquisition, réformassent avec précaution les couvens, réduisissent la pernicieuse influence des prêtres, affranchissent l'industrie de ses liens, le commerce et l'agriculture de leurs entraves; et tout cela à une immense majorité; et tout cela au milieu des embarras et de la confusion d'une guerre horriblement acharnée et désastreuse? Des faits aussi prodigieux annoncent assez quelles sont les dispositions du peuple espagnol pour la liberté; et en faisant voir ce qu'était l'Espagne en 1808, ils montrent clairement combien sont vains les efforts qu'on fait pour abrutir les hommes. Jamais, assurément, il n'en avait été fait de mieux concertés qu'en Espagne pour tenir une nation dans les ténèbres; et pourtant les lumières avaient pénétré, la vérité s'était répandue en dépit des obstacles, et l'Espagne est le troisième grand état en Europe qui ait entrepris de se constituer librement. Elle a devancé, dans cette carrière, beaucoup d'autres pays dont les gouvernemens étaient, depuis long-temps, incomparablement plus éclairés que le sien.

Le 24 septembre, jour de leur installation, les Cortès rendirent leur premier décret, dans lequel considérant l'état de l'Espagne, et voulant proclamer le principe le plus capable de détruire radicalement les prétentions de Bonaparte, ils déclarèrent à l'unanimité que c'était en eux que résidait l'exercice de la souveraineté nationale, et que les renonciations et transactions de Bayonne étaient des actes nuls, non-seulement parce qu'ils avaient été faits sans liberté, mais encore et principalement parce

qu'ils n'avaient point obtenu l'assentiment de la nation espagnole. Fidèles à leur serment, ils reconnurent de nouveau dans cet acte, Ferdinand septième de Bourbon pour leur seul légitime chef; ils réglèrent avec équité et désintéressement l'exercice de la puissance publique, et ne se réservèrent que l'autorité législative dans toute sa plénitude, abandonnant entièrement l'application des lois aux tribunaux du royaume, et leur exécution au conseil de régence qui représentait le roi.

C'est ce décret que quelques ennemis des Cortès ont voulu présenter depuis comme subversif du gouvernement monarchique, sans considérer que le monarque, malgré son abdication, malgré son absence, malgré la présence de l'ennemi, y était de nouveau reconnu; qu'ils ont qualifié d'attentatoire aux droits du roi, sans prendre garde, qu'au mépris du titre dont l'ennemi se prévalait pour disposer de son trône, il y était proclamé comme le seul roi légitime d'Espagne; qu'ils ont donné enfin comme une violation du serment que les Cortès lui avaient antérieurement prêté, comme s'il y avait la moindre contradiction entre la souveraineté qu'ils exerçaient alors et qui n'était que la continuation de celle qu'avaient exercée précédemment les juntes des provinces, la junte centrale et le conseil de régence, et la souveraineté qu'exercerait plus tard le roi, lorsqu'en vertu d'une constitution représentative, telle qu'il appartenait à la nation de se la donner, et à la suite du serment qu'il aurait prêté à cette constitution, il aurait été remis en possession de sa couronne.

L'objet des Cortès, dans ce décret, avait été d'affermir l'autorité du souverain, de fermer la voie aux pensées ambitieuses, de prévenir tout projet de gouvernement fédéral, qui aurait rendu la résistance impossible, d'inspirer plus de sécurité et de confiance aux citoyens. La délibération avait été publique; les intentions des députés étaient droites et pures; le sens et le but de leur déclaration, manifestes par eux-mêmes, ont été depuis développés plusieurs fois au sein des Cortès (1). Il n'est personne, nous osons le dire, qui ait pu méconnaître leurs vues, moins peut-être quelques individus que blessait le nouvel ordre des choses, et qui ont affecté, pour le déconsidérer, d'élever des doutes sur le désintéressement de ses fondateurs.

Le congrès, dès les premiers jours de la session, décréta, à une forte majorité, la liberté de la presse. Il pensa que c'était le meilleur moyen d'éclairer l'opinion, de la connaître et de procéder avec sûreté à la rédaction de l'acte constitutionnel.

La discussion à laquelle donna lieu ce décret, remarquable par l'importance de la matière, l'est davantage par la formation de deux partis, dont elle devint l'occasion, partis auxquels le public seul imposa des noms et dont la composition fut entièrement son ouvrage. Il ne sera pas hors de propos, pour bien faire entendre ceci, de dire quelques mots, avant d'aller plus loin, du caractère et de la nature des élémens dont se formaient en général les Cortès.

(1) *Voyez* à ce sujet le discours préliminaire de la constitution, rédigé par le député Argüelles.

Cette assemblée, comme toutes celles du même genre, offrait deux grandes divisions, dont l'une se composait de tous les partisans des réformes, et l'autre de tous leurs ennemis. Le nombre des ecclésiastiques qui y siégeaient, était hors de toute proportion avec ce qu'il y avait de députés laïques; et quoique plusieurs de ces prêtres fussent très-prononcés en faveur des innovations utiles, il est vrai de dire que la plupart s'opposaient à tout projet d'amélioration. Cette opposition avait pour auxiliaires, d'autres députés appartenant à des classes privilégiées, à la magistrature, ou qui avaient été au service de l'ancien gouvernement, espèce de gens qui considéraient les abus comme leur patrimoine et tout changement qui pouvait en compromettre l'existence comme un attentat à leur propriété. Cette division entre les députés commença à se manifester à l'occasion du projet de décret relatif à la liberté de la presse. Ce projet donna lieu à des débats très-animés. Le public, qui souhaitait avec ardeur que la presse fût déclarée libre, et qui suivait les séances avec le plus vif intérêt, prit insensiblement l'habitude d'appliquer la qualification de *libérales* aux opinions des orateurs qui parlaient en faveur du projet, et celle de *serviles* aux discours de ceux qui le combattaient; et cette dénomination ayant passé, comme il arrive presque toujours, des choses aux personnes, ne servit plus dès ce moment qu'à distinguer par le nom de *libéraux*, les partisans des réformes, et à flétrir ceux qui les combattaient du surnom de *serviles*. On remarquait, dans l'assemblée, une troisième nuance d'opinion, qu'on aurait pu désigner par le nom de parti *Américain*. Ce part,

qui votait habituellement avec les libéraux, se séparait d'eux cependant dans quelques questions relatives à l'Amérique. Au surplus, tous ces partis, divisés respectivement l'un à l'autre, étaient unanimes relativement aux étrangers; et toutes les fois qu'il était question de repousser l'invasion ennemie et de sauver l'indépendance nationale, les hommes des opinions les plus opposées ne se souvenaient plus que d'une chose, savoir qu'ils étaient du même pays (1); c'est une justice que tous méritent.

(1) Les Cortès offrirent sur-tout un exemple frappant de cette unanimité, dans leur décret du 1er janvier 1811, par lequel ils déclarèrent nul tout acte que ferait le roi, tant qu'il serait au pouvoir de Napoléon, ou exposé seulement à son influence, ajoutant qu'ils ne le regarderaient comme libre, que lorsqu'il se retrouverait au milieu de ses fidèles sujets, au sein du congrès national. De plus, ils jurèrent au nom de l'Espagne, de n'entendre à aucun accommodement, et de ne consentir à poser les armes, que lorsque leur roi leur aurait été rendu, et que la Péninsule aurait été complétement évacuée, et qu'ils auraient acquis la certitude que leur religion serait maintenue, et que le royaume ne perdrait rien de son intégrité et de son indépendance. Ce décret servit de base à celui que les Cortès ordinaires rendirent le 2 février 1814, à la suite du traité de Valençay. Celui-ci fut voté nominativement par tous les députés. Deux d'entr'eux, Garcia-Herreros, et Esteban, l'un *liberal*, et l'autre *servile*, qui n'avaient pu prendre part à la résolution, demandèrent à la séance suivante, qu'on voulût bien recevoir leur adhésion, et ne pas leur refuser le plaisir d'apposer leur nom à la suite de celui de leurs collègues; de sorte que l'acte fut signé par tous les députés, sans exception. Si M. de Pradt avait eu ce fait présent à la mémoire, il aurait sans doute évité de dire, dans son écrit sur la révolution d'Espagne, que « les Cortès réunis à Cadix, avaient envoyé des « députés à Joseph, mais que ceux-ci, à la nouvelle de la « bataille d'Albuéra, s'étaient arrêtés à Seville.

Il faut dire de plus que, parmi les députés dits *serviles*, il se trouvait des hommes dont les intentions étaient excellentes et qui ne s'opposaient aux réformes, que faute de lumières. La preuve, c'est que des députés qui avaient d'abord penché pour le maintien de l'inquisition et d'autres institutions non moins pernicieuses, ayant été désabusés par le temps et la discussion, en devinrent les plus ardens antagonistes. Les trois partis comptaient des orateurs éloquens et qui se couvrirent de gloire (1). Le parti libéral en possédait surtout de très-éclairés et de très-versés dans les matières de gouvernement, qui, tour à tour, animaient la discussion par des discours improvisés (2), ou éclairaient les commissions par des rapports dans lesquels ils développaient des connaissances étendues et profondes.

Le décret rendu par les Cortès, en faveur de la

(1) Tels furent, dans le parti libéral, MM. Augustin Argüelles, Mugnoz-Torrero, le comte de Toreno, Calatrava, Garcia-Herreros, Villanueva, Antillon etc.; dans le parti opposé, MM. Inguanzo, Cagnedo, Valiente, Guttierrez de la Huerta etc., et dans le parti américain, MM. Mexia, Teran, Leyva, Arispe et plusieurs autres.

(2) La véritable discussion n'admet pas la lecture de longs discours écrits; ces discours rédigés d'avance, et dans lesquels on n'a pu tout prévoir, laissent nécessairement beaucoup d'objections sans réponse. Cette méthode a été bannie avec raison du parlement anglais; elle a été peu pratiquée dans le congrès espagnol; presque tous les auteurs y improvisaient, et c'est sans doute à cette circonstance, qu'est dû l'intérêt qu'inspirèrent des discussions, d'où l'on avait soigneusement banni les discours d'apparat, les digressions oiseuses, et tout ce qui aurait pu déceler l'envie de briller.

liberté de la presse, fut toujours scrupuleusement observé; les journaux des *serviles* ne jouirent pas de moins d'indépendance que ceux des *libéraux*. Il est même vrai de dire que le premier de ces partis abusa plus, incomparablement, de la liberté commune, que ne le fit le second. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les feuilles qui lui servaient d'organe, et notamment le *Procureur* (el Procurador) et la *Sentinelle de la Manche* (el Atalaya de la Mancha), feuilles ordurières et violentes, qui semblent avoir été faites tout exprès pour donner un démenti à ceux qui prétendent qu'il ne s'écrivait à Cadix que ce qui pouvait convenir au gouvernement (1).

Peu de temps après avoir proclamé la liberté de la presse, les Cortès s'occupèrent de l'abolition des droits féodaux. Le régime féodal ne s'était jamais développé, en Espagne, au même degré qu'ailleurs, et ses racines y étaient peu profondes. Les droits de chasse et de pêche, la corvée, les moulins privilégiés et plusieurs autres droits égalcment onéreux au peuple, quoique connus en Espagne, n'y étaient pas établis d'une manière à beaucoup près aussi générale que dans d'autres pays. Il existait cependant, en Galice et dans le royaume de Valence, des

(1) Ces journaux eurent le privilége de continuer à paraître après le retour de Ferdinand, époque où fut supprimée la liberté de la presse, et tout ce qu'on avait fait de libéral pendant la guerre; mais ils abusèrent tellement de cette faveur, ils remplirent leurs feuilles de tant de grossiéretés et de calomnies, que le gouvernement, tout favorable qu'il était à leurs doctrines, crut devoir leur interdire de continuer.

priviléges assez nombreux et fort préjudiciables; il y avait aussi des droits seigneuriaux et quelques autres reliques du régime féodal. Tout cela voulait être détruit, et le fut en effet après une longue discussion et à la presque unanimité des suffrages (1).

Au milieu de ces débats, une commission composée de quinze membres, préparait un projet de constitution (2). Ce projet fut enfin présenté au congrès, et chacun de ses articles subit une discussion longue et approfondie, telle que l'exigeait l'importance de la matière; discussion sur laquelle la lumière et la science furent répandues avec une profusion tout à fait digne des nombreux et beaux talens que renfermait l'assemblée. Nous n'entrerons point ici dans l'examen de cette constitution, que tout le monde connaît, et dont chacun est à même de juger. A quelques dispositions près, que quelques personnes pourront trouver défectueuses, elle renferme évidemment tous les principes fondamentaux d'une constitution libre. Nous ferons pourtant quelques remarques sur un petit nombre de points que des hommes instruits ont paru trouver dignes de blâme; tels sont le défaut d'une chambre haute à l'imitation de celle d'Angleterre, l'incompatibilité

(1) Le *digne* archevêque de Santiago, M. Muzquiz, crut devoir s'opposer au décret. Il observait naïvement qu'il ne pouvait pas consentir à la suppression des droits féodaux attachés à l'archevêché de Saint-Jacques, attendu qu'il n'en avait que l'usufruit, et que la propriété était le bien du Saint-Apôtre.

(2) C'étaient MM. Mugnoz-Torrero, Argüelles, Espiga, Oliveros, Perez-de-Castro, Fernandez-de-Leyva, Morales-Dutaret, Guttierrez-de-la-Huerta, Perez, Valiente, Cagnedo, Barcena, Ric, Jauregui et Mendiola.

déclarée entre les fonctions de ministres et celles de représentant, et la disposition qui défend la réélection des mêmes députés.

Il n'est point de système, pour si excellent qu'il soit en lui-même, qu'on puisse également bien appliquer à toutes les circonstances. Les meilleures théories trouvent quelquefois dans les faits une résistance invincible à leur réalisation; et quelque fâcheux que cela puisse être, il vaut encore mieux les abandonner, lorsque cela arrive, que de s'obstiner à les mettre en pratique en dépit des faits qui s'y opposent. Si l'on veut prendre la peine d'examiner quel était l'état de l'Espagne, lorsqu'on fut obligé de convoquer les Cortès, on reconnaîtra sans peine qu'il n'était pas possible à cette assemblée de procéder autrement qu'elle ne l'a fait, et que les dispositions qu'elle a prises étaient véritablement commandées par la nécessité des choses. La condition indéterminée de la noblesse en Espagne; la multitude de nobles qu'on voyait dans une province, le petit nombre qu'il y en avait dans une autre; les divisions et subdivisions infinies de cette classe de citoyens; l'opposition que le plus grand nombre aurait mis à la formation d'une chambre haute, si l'on se fût borné à y faire entrer la grandesse; enfin, la déconsidération dans laquelle presque tous les grands étaient tombés, leur ignorance, leurs préjugés, et par suite leur disposition à détruire beaucoup plus qu'à conserver toute constitution nouvelle, quelques priviléges d'ailleurs qu'elle leur eût concédés; tout rendait, non-seulement impraticable, mais évidemment pernicieux l'établissement

d'une seconde chambre (1). L'objet que le législateur aurait dû se proposer, en fondant une telle institution, était ouvertement contrarié par l'état des choses; et, en supposant que l'expérience et de nouvelles lumières dussent en démontrer un jour la nécessité, il était sage, pour la former, d'attendre les temps plus heureux où l'état aurait des grands propriétaires, des hommes hautement considérés, qui, intéressés, par la manière dont ils auraient acquis leur fortune ou leur illustration, à maintenir les principes d'une constitution libre, lui fourniraient les élémens d'un sénat véritablement conservateur.

Quant à l'exclusion des ministres de la représentation nationale, et à la défense de réélire les mêmes députés, il arriva ce qui arrive dans tous les pays, lorsque, à la suite d'une longue oppression, on entre pour la première fois dans les voies de la liberté. La prévention et la défiance qu'inspire le gouvernement, font que, dans les premiers momens, on ne songe qu'à l'entourer de barrières, sans se piquer même quelquefois de mettre un grand discernement

(1) Toute l'indépendance, toute la dignité de la pairie, ne valent pas, aux yeux d'un grand d'Espagne, le grand cordon, l'honneur d'avoir ses entrées chez le roi, ou celui d'être admis dans la domesticité de la cour. Accoutumés à regarder les emplois du palais comme le comble de l'honneur, de l'éclat, de la fortune, et possesseurs d'ailleurs d'immenses majorats, ils n'estimeraient pas une magistrature héréditaire, si élevée qu'elle pût être, autant que le moindre de ces hochets que convoite par-dessus tout leur ambition. On ne doit pas faire entrer dans le nombre des grands qui jugent ainsi, quelques hommes de cette classe, bien connus en Espagne par leurs lumières et par leur amour de la liberté, tels que le duc de Frias, le marquis de Villafranca et d'autres.

dans ces précautions. On peut expliquer, par des motifs analogues, la disposition qui fut prise relativement aux députés. Ce fut une circonspection exagérée qui dicta aux Cortès cette mesure qui, dans d'autres circonstances, n'eût pas été expliquable. Quelques publicistes trouveront peut-être ces motifs minutieux et frivoles, en comparaison des avantages que présente l'union du gouvernement avec la représentation, par l'intermédiaire des ministres, et, pour l'affermissement d'un système représentatif, la faculté de réélire les mêmes députés; mais il faut considérer que dans un pays où la liberté commence, et où l'on est encore peu au fait des moyens de l'établir, il ne serait pas sans danger de proposer ces mesures, parce qu'on serait facilement soupçonné de vues personnelles et ambitieuses, qu'on décréditerait ainsi ses efforts en faveur de la liberté, et qu'en voulant la mieux servir on s'ôterait tout moyen de lui être utile. C'est par cette réserve, par ces marques de désintéressement et d'abnégation d'eux-mêmes, qu'en Espagne, les membres des Cortès se sont acquis cette popularité, cette bonne réputation qui ne sera certainement pas perdue pour le bien et la prospérité de la patrie.

Un autre défaut capital, que quelques personnes signalent dans la constitution d'Epagne, c'est la disposition par laquelle on y a consacré l'intolérance religieuse. Cette disposition qui, dans d'autres pays, serait évidemment un mal très-grave, ne peut pas avoir chez nous les mêmes inconvéniens. Il n'existe en Epagne qu'une croyance, et la loi qui n'en tolère qu'une, ne fait par cela même violence à personne.

La domination exclusive et absolue qu'y a exercée, depuis trois siècles, le catholiscisme, a fini par en extirper tout autre culte, et l'on y trouverait difficilement des hommes d'une autre religion, si ce n'est peut-être parmi les étrangers établis dans des ports de mer pour faire le commerce. Le seul fâcheux effet que pût avoir la disposition dont il s'agit ici, ce serait d'éloigner les étrangers, qu'il importe tant à l'Epagne d'attirer chez elle, et d'intéresser à s'y établir; mais comme cette disposition ne leur défend pas d'entrer dans le royaume et d'y professer leur religion, qu'elle leur interdit seulement d'y pratiquer extérieurement leur culte, l'inconvénient en serait moins grave sous ce rapport, et il est peu probable qu'elle les détournât de venir s'établir parmi nous, où d'ailleurs ils jouiraient d'une sécurité complète pour leurs personnes et leurs fortunes, et d'une liberté illimitée pour l'exercice de leur industrie, avantages précieux que notre constitution assure indistinctement à tous. Ajoutez qu'il sera facile avec le temps, à l'aide de la discussion et de la liberté établie, de propager les idées saines à cet égard, de faire comprendre combien il est juste et nécessaire de respecter la liberté de tous les cultes, et qu'alors, surtout si le nombre des étrangers s'est sensiblement accru, l'espagnol catholique verra, sans se scandaliser, le temple protestant s'élever à côté de son église, et que la vue d'une mosquée ou d'une synagogue ne lui inspirera pas plus d'horreur qu'elle n'en inspirait à ses pères avant l'établissement de l'inquisition. Mais, après trois siècles d'un culte exclusif, proclamer tout à coup la tolérance universelle de tous les cultes,

c'eût été évidemment se conduire avec irréflexion, et donner sujet au clergé de crier encore plus haut contre les réformes. Qu'on juge de quels termes il se fût alors servi pour qualifier les libéraux, lorsque, malgré la circonspection de leur conduite, il les a traités de jacobins et d'athées.

On s'est élevé contre la déclaration de la souveraineté nationale, qu'on a regardée comme l'énonciation d'un principe abstrait, inutile, dangereux même dans son application. Mais si cette déclaration peut paraître oiseuse dans un pays où l'on réforme ses institutions sans secousses et de bon accord avec son gouvernement, elle ne l'était point en Espagne où la nation, abandonnée de ses souverains, cédée comme un domaine à de nouveaux maîtres, et traitée de rebelle par cela seul qu'elle ne voulait pas reconnaître la validité de cette cession, devait à sa dignité de proclamer à la face du monde le principe qui rend tout peuple dépositaire de sa destinée, et qui lui donne le droit de se constituer et de se défendre, droit dont l'Espagne n'était pas dépouillée par l'abdication de ses princes et auquel ils n'avaient pas pu renoncer pour elle. Quelle nation, en de pareilles circonstances, n'eût pas fait la même déclaration ? Elle avait déjà été faite par l'Espagne elle-même, et dans des temps moins difficiles. Il n'y a qu'à voir le discours que prononça le connétable Rui-Lopez-Davalos, pendant la minorité de don Juan II et lorsqu'on offrit la couronne à son oncle, l'infant don Ferdinand (1). Ce discours qu'on peut

(1) *Voyez* Mariana, liv. 19, chap. 5.

comparer à tout ce que de nos jours on a dit ou écrit de plus éloquent, proclame le principe de la souveraineté nationale qu'il présente comme une chose reçue et conforme à l'intérêt des peuples. Si de la théorie nous passons à l'application, nous verrons peu de temps après, à la mort du roi don Martin, les royaumes de Valence, de Catalogne et d'Aragon, nommer, en vertu de ce droit, une junte qui s'assemble à Caspe pour procéder à l'élection du roi qui conviendrait le mieux au pays, et qui fait tomber son choix sur l'infant don Ferdinand de Castille (1). Les temps plus reculés nous offrent des exemples multipliés du même fait. Alphonse, le *guerroyeur*, avait, par testament, légué ses états aux Chevaliers du temple : au lieu de se conformer à sa volonté, les Cortès d'Aragon, assemblées à Monzon, font leur roi du moine Ramire, tandis que de son côté, la Navarre élit don Garcia-Ramirez (2). Quelle constitution pourrait aujourd'hui présenter, sur ce point, des principes plus libéraux que la constitution (*fuero*) de Sobrarve, d'où celle d'Aragon tire son origine? Le roi Ignigo-Arista, qu'avaient élu les Aragonnais, y reconnut en principe que s'il portait atteinte aux franchises du pays, les habitans pourraient choisir un autre roi, fût-il chrétien ou païen (3). Il n'est pas inutile d'ajouter que le prin-

(1) Zurita, *Annales d'Aragon*, liv. 2.

(2) Zurita, *Annales d'Aragon*, chap. 52 et 53.

(3) Zurita, *Annales d'Aragon*, liv. 1er. On ne faisait pas autrefois en Espagne, même dans les princes de la maison d'Autriche, le même mystère qu'aujourd'hui de ces principes. On y jouait en effet des comédies, où ces anciens privileges étaient

cipe de la souveraineté nationale, qu'on reproche aux Cortès de Cadix, a été par eux proclamé à la presque unanimité des suffrages, tant l'universalité des députés était convaincue de l'utilité de ce principe.

Du reste la constitution a fondé la liberté et la prospérité du pays sur leurs véritables bases. Elle a consacré en principe la sûreté individuelle, l'indépendance des juges, la publicité des débats, l'entière liberté de la défense. Elle a aussi institué le jury, en laissant à la sagesse des Cortès le soin d'en régler l'organisation et de déterminer l'époque où il conviendrait de le mettre en exercice. La représentation nationale y est mieux constituée qu'elle ne l'eût jamais été en Espagne : la majorité des Espagnols est admise à concourir à l'élection des députés. La liberté de la presse, l'un des élémens les plus essentiels du gouvernement représentatif, est au nombre des bases les mieux assurées de cet acte. L'administration des communes et des provinces est laissée aux soins de leurs habitans, qui élisent entr'eux, à des époques fixes et sans aucune intervention de la part du gouvernement, les membres des municipalités et les députations des provinces. Enfin, la constitution pourvoit aux besoins de l'avenir, en déterminant avec sagesse les moyens de faire légalement dans ses dispositions les changemens que l'expérience et la réflexion démontreraient nécessaires.

Tel est, en substance, le contenu de notre acte

rappelés. *Voyez* le serment que fait Ignigo-Arista, dans la comédie de don Juan François de Villegas, intitulée : *La [illegible] de la Virgen.*

constitutionnel. Les Cortès eurent la satisfaction de voir le peuple accueillir leur ouvrage avec des effusions de joie, et les nations étrangères ne pas lui refuser une approbation dont il leur paraissait digne (1). Quelques souverains le reconnurent formellement (2). Tous les habitans de Cadix et de l'île

(1) Voici dans quels termes s'exprimait à ce sujet, l'infante Charlotte Joachine, alors princesse du Brésil, aujourd'hui reine de Portugal, dans une lettre qu'elle adressa le 28 juin 1812, à la régence d'Espagne, et dont celle-ci donna communication aux Cortès : « Je m'empresse, dans la joie qui m'anime, de vous féliciter de la bonne et sage constitution que l'auguste assemblée des Cortès vient de jurer et de publier, à la grande satisfaction de tout le monde, et particulièrement à la mienne. Je regarde cet acte comme la base fondamentale de la félicité de la nation, comme un gage éclatant que mes chers compatriotes donnent au monde de l'amour et de la fidélité qu'ils conservent à leur légitime souverain, et de la valeur comme de la constance d'âme avec laquelle ils savent défendre leurs droits et les intérêts de leurs pays. »

(2) Par l'article 2 du traité conclu à Bâle, le 20 janvier 1814, entre l'Espagne et la Prusse, S. M. Prussienne reconnaît Ferdinand VII pour le seul roi légitime de l'Espagne dans les deux hemisphères. Elle reconnaît également la régence du royaume, qui, pendant l'absence et la captivité du roi, le représente légitimement, comme ayant été élue par les Cortès généraux et extraordinaires, conformément aux règles de la constitution, sanctionnée par cette assemblée, et jurée par la nation.

Par l'article 3 du traité conclu à Weliki-Louki, le $\frac{8}{20}$ juillet 1812, entre l'Espagne et la Russie. « S. M. l'empereur de toutes les Russies, reconnaît pour légitimes les Cortès généraux et extraordinaires, réunis en ce moment à Cadix, et la constitution que cette assemblée a décrétée et sanctionnée. »

Enfin, par l'article 3 du traité conclu à Stockholm, le 19 mars 1813, entre l'Espagne et la Suède, S. M. Suédoise reconnaît également pour légitimes, les Cortès réunis à Cadix, et la constitution qu'ils ont décrétée et sanctionnée.

de Léon, toutes les troupes qui se trouvaient dans ces deux places firent éclater spontanément l'enthousiasme qu'il leur inspirait. Il fut célébré par toutes les provinces de la monarchie dans les deux mondes, et par les Espagnols qui résidaient en pays étranger, comme une institution inappréciable à l'observation de laquelle on jura par acclamation d'être fidèle. Les conseils et toutes les autorités de première classe, les chanceliers et les audiences, les prélats et les chapitres ecclésiastiques, presque toutes les communautés religieuses, les principales municipalités, les universités et autres corporations savantes, tous ou presque tous les établissemens publics, les employés et des particuliers en très grand nombre firent spontanément parvenir leurs félicitations au Congrès avec les assurances les plus expressives de leur reconnaissance. Ces faits sont d'hier, des milliers d'hommes les ont vus, des milliers de documens en rendent témoignage. Jamais institution humaine n'a été accueillie avec des marques aussi générales d'approbation ; jamais loi civile n'a été aussi solennellement jurée et reconnue; et cette vérité qu'attestent, nous venons de le dire, d'innombrables documens, vient d'être rendue encore plus éclatante par la dernière insurrection du peuple espagnol.

Les Cortès généraux continuèrent à s'occuper de leurs grands travaux d'organisation sociale. Après avoir, par la publication de la constitution, élevé en quelque sorte la charpente de l'édifice, ils songèrent, par des travaux ultérieurs, à l'achever et à le perfectionner. Un de leurs actes les plus remar-

quables fut l'abolition du Saint-Office. Quoique ce fameux tribunal fût indirectement détruit par la constitution, on crut devoir à la nation Espagnole de supprimer d'une manière expresse et solennelle, une institution pareille, d'ou étaient nés, en quelque sorte, tous ses maux. On fut d'ailleurs excité à cette détermination par un décret de Bonaparte, qui, de son quartier-général de Chamartin, avait aboli l'inquisition en Espagne. Beaucoup de libéraux furent blessés de voir un étranger détruire aussi cavalièrement leurs institutions, quelles qu'elles pussent être; ce fait leur parut peu respectueux pour la nation, et il ne manqua pas de *serviles* qui voulurent s'en faire un noble prétexte pour demander le maintien du saint tribunal (1). Depuis l'insurrection de 1808, l'inquisition était comme suspendue de ses fonctions; ses partisans insistaient à toute occasion, pour qu'elle fût rétablie. Les libéraux, au contraire, depuis l'installation des Cortès, n'avaient pas perdu une occasion de préparer les esprits à la voir abolir. Les étrangers n'ont pas vu ce que cette institution avait de plus funeste. Effrayés du nombre de ses victimes, ils n'ont fait que se livrer à des imprécations contre ses fureurs, sans considérer que, sous ce rapport, elle n'offrait rien de plus horrible que les excès du même genre auxquels on s'est livré, il y a deux siècles, dans toute l'Europe. En Allemagne, en Angleterre, en France, on a brûlé les hommes pour leur salut,

(1) *Voyez* le discours de l'inquisiteur Riasco, dans les débats relatifs au projet de décret contre l'inquisition.

comme en Espagne. Si l'Espagne a eu ses auto-da-fé, la France a eu sa Saint-Barthélemi et ses dragonades. Cette espèce de frénésie, dans le cours du dernier siècle, s'était calmée à la fois partout; et l'on trouverait difficilement, dans cet espace de temps, un procès de l'inquisition, en Espagne, dont l'atrocité soit comparable à celle du jugement que subit, en France, le chevalier de la Barre (1). Mais les tribunaux qui dirigeaient, dans toute l'Europe, ces procédures plus ou moins horribles, n'étaient pas, comme en Espagne, une magistrature sacerdotale, armée du pouvoir de l'excommunication et des tortures, et trouvant dans ce double pouvoir, le moyen d'entretenir le fanatisme et la superstition qui devaient perpétuer son existence. Si l'inquisition avait été un tribunal de laïques, aussi bien qu'un tribunal de prêtres, il est probable qu'elle aurait bientôt succombé dans le cours de ses attentats; elle n'aurait eu ni les mêmes intérêts, ni les mêmes moyens de contrainte, elle n'aurait pas pu donner à son infâme machiavélisme le masque de la religion, et l'horreur qu'inspiraient ses supplices n'aurait pas été affaiblie par le respect que ses bourreaux commandaient en qualité de prêtres. Voilà ce qui en faisait un tribunal si redoutable; voilà ce qui la rendait plus funeste à l'Espagne que ne l'ont été à la France, les guerres de religion. Ces guerres étaient sans doute bien terribles; mais du moins elles ne dégradaient pas les ames; la fureur qui trans-

(1) *Voyez* Voltaire; affaires célèbres : *Le cri du sang innocent*, *et le Précis de la procédure d'Abbeville.*

portait les factions et qui ensanglantait les champs de bataille, donnait au contraire du ressort et de la vigueur aux esprits; et si, comme dit Voltaire, les guerres religieuses n'accélérèrent pas les progrès de la raison, elles n'eurent pas non plus pour effet d'en retarder la marche. La redoutable inquisition, au contraire, avec son système constant et universel de compression, mettait au développement de l'esprit humain des obstacles presque insurmontables. Epiant les actions les plus secrètes, elle poursuivait l'homme jusque dans l'asile de sa pensée, et enchaînait étroitement son intelligence. Elle veillait, avec une sollicitude extrême, à ce qu'on n'introduisît en Espagne aucun livre étranger, à ce qu'on ne mît en circulation aucune idée nouvelle, et la civilisation restait captive dans les limites qu'elle lui avait tracées. De là, l'état stationnaire de l'Espagne; de là, le peu de progrès qu'elle a faits dans les arts et les sciences, comparativement aux autres nations. La nation Espagnole s'était montrée constamment opposée à l'établissement du Saint-Office; et loin que les Cortès eussent jamais sanctionné cette institution, ils en avaient mainte et mainte fois sollicité la réforme, comme le prouvent assez les procès-verbaux de ceux qui furent tenus dans le cours du XVIe siècle. Enfin, il n'est pas d'époque, où les Espagnols, libres de manifester leur pensée, n'aient demandé à grands cris son abolition. Tel était l'objet d'une des pétitions qu'adressèrent aux Cortès, les célèbres *Communeros*, pendant la guerre malheureuse où succomba la liberté Castillane (1). La discussion qu'elle

(1) On a généralement en Europe une idée peu exacte de

provoqua au sein de l'assemblée, sur l'abolition du fameux tribunal, fut une des plus solennelles et des plus lumineuses qu'on eût jamais entendues, et elle tourna complétement à la gloire des lumières et de la philosophie. La résolution fut emportée à la majorité des deux tiers des voix, et encore tous ceux qui la combattaient, à l'exception de six ou huit, ne défendaient-ils l'inquisition qu'en demandant qu'on en modifiât les formes. Comment, en effet, n'en eût-on pas désiré la réformation, quand on connaissait sa manière de procéder, son épouvantable secret, la protection qu'elle accordait aux délateurs, l'état d'abandon et de solitude où elle laissait les accusés? Aussi les Cortès, composés d'hommes élevés sous sa terrible verge, firent-ils voir clairement quelle était, à son égard, la pensée publique, aussitôt qu'elle put librement se manifester. De toutes parts, on les

cette guerre. Ce n'était point une affaire de parti, une querelle des grands contre le roi, un soulèvement exécuté dans l'intérêt de quelques ambitions particulières : il s'y agissait uniquement des libertés de la Castille, il s'agissait de leur donner plus d'étendue, de les mettre à l'abri des atteintes du pouvoir royal et de ses conseils : c'était la première guerre de cette nature qui eût encore été entreprise en Europe. L'infortuné Jean de Padilla qui la dirigeait, issu d'une famille illustre de Tolède, fut un des hommes les plus accomplis de son temps. Voyez le portrait que Guévara, son ennemi, en fait dans ses lettres. Comme à dater de cette époque, le pouvoir royal devint très-oppressif, les écrivains qui ont parlé de cette guerre n'ont pu le faire qu'avec beaucoup de partialité ou de circonspection. Aussi, ce qu'ils disent en faveur des *communeros*, en acquiert-il d'autant plus de poids. Les Cortès avaient arrêté qu'il serait érigé un monument en l'honneur de Jean de Padilla.

bénit de l'avoir abolie; et il ne s'éleva pas contre leur décret la réclamation la plus légère.

Après avoir détruit l'inquisition, les Cortès généraux s'occupèrent de la réforme des moines. Ils réduisirent le nombre des couvens, et mirent des bornes à la faculté d'admettre des novices. Ils prirent en même temps des mesures pour diminuer la masse des biens du clergé qu'ils appliquèrent en partie à l'extinction de la dette publique. Mais dans tout ceci, ils usèrent de grandes précautions et s'interdirent toute résolution extrême : on ménagea aux moines la faculté de rentrer dans la vie séculière, on assigna des pensions à ceux qui sortiraient du cloître, et quant aux chapitres ecclésiastiques, on se borna à suspendre les prébendes sans fonctions ou auxquelles ne seraient pas attachées des charges d'ames.

Enfin les finances attirèrent aussi et d'une manière toute particulière l'attention des Cortès généraux. Ils envisagèrent cet important sujet sous deux points de vue, les *contributions* et *l'extinction de la dette*. Sous le premier rapport, il leur présenta de graves difficultés: l'état de bouleversement et de confusion où se trouvait le royaume; le désordre qui s'était introduit, pendant le règne de Charles IV, dans l'administration des deniers publics; la nécessité d'imposer des charges extraordinaires à la nation pour subvenir aux besoins de la guerre, tout contribuait à augmenter les difficultés du sujet, et à rendre, en quelque sorte, une bonne résolution impossible. Un des plus grands inconvéniens de toute contribution, c'est de dé-

tourner de leurs canaux naturels une partie des revenus des citoyens pour en faire un emploi stérile. Tout le bien possible dans cet inconvénient inévitable, consiste à diminuer le mal par la manière d'asseoir l'impôt et sur-tout en le réduisant autant que possible. Malheureusement, le nombre désordonné de soldats que tiennent sur pied les gouvernemens d'Europe et les effroyables dépenses où les entraîne l'entretien de ces armées, exigent que les peuples soient chargés sans aucune modération. Ajoutez qu'en Espagne, à mesure que l'ennemi évacuait le territoire, il fallait trouver de prompts secours et improviser en quelque sorte un système de finances. L'ennemi, part-tout où il avait séjourné, avait modifié l'ancien système suivant les besoins du moment (nous ne parlons pas ici des nombreuses contributions de guerre qu'il avait levées ni des exactions violentes qu'il avait commises). Si l'ancien mode de contribution avait encore existé, les Cortès, malgré ses graves défauts, auraient sans doute bien fait de le maintenir et de ne le réformer qu'à la longue, parce que tout changement trop brusque de système, en matière d'impôts, a nécessairement des suites fâcheuses; mais ce parti n'était pas praticable, puisque tout avait été bouleversé. D'un autre côté, l'établissement d'un système nouveau présentait des difficultés sérieuses : le défaut de connaissances statistiques, l'épuisement de la population, l'urgence qu'il y avait de prendre un parti, ne permettaient pas d'établir un système tel qu'il eût paru désirable de le faire, et qu'on l'eût sans doute fait si le temps l'avait

permis. Il résulta de tout cela que les Cortès furent obligés de recourir à la hâte à une répartition générale de taxes sous le nom de *contribution directe*. Cet impôt que l'inégalité des répartitions rendit très-onéreux aux contribuables, leur devint encore plus à charge par la nécessité où l'on se vit de leur demander de fortes sommes, telles que les exigeait l'entretien de l'armée nombreuse qu'on avait alors sur pied. Le temps et la convocation régulière des Cortès eussent bientôt remédié aux inconvéniens de cet état de choses; la guerre finie, on eût diminué l'impôt; la répartition, à l'aide de documens statistiques plus exacts, eût été faite d'une manière moins inégale; on aurait pu adopter pour les villes très-peuplées un système d'impôts indirects; enfin les citoyens, satisfaits de l'exactitude des comptes qu'on aurait publiés et des réformes qu'on aurait introduites dans les dépenses publiques, auraient facilement pris patience. Du reste, quelles que fussent la pesanteur des charges et l'inégalité des répartitions, le peuple espagnol qui connaissait la nécessité et l'urgence des contributions demandées, qui savait l'impossibilisé où l'on était, faute de renseignemens, de les mieux répartir, qui d'ailleurs était convaincu du désir qu'on avait de bien faire et qui était plein de confiance dans le zèle et la vigilance des députés qu'il avait élus, se soumit avec docilité et paya la contribution sans se plaindre.

Les dispositions qu'il y avait à prendre relativement à la dette publique, seconde branche du système financier, furent promptement convenues

et arrêtées. Les Cortès commencèrent par reconnaître toutes les dettes, sans distinction de nature ou d'origine. Ils créèrent ensuite une commission indépendante de la trésorerie, dont ils élurent les membres, et qui, sous le nom de *commission du crédit public*, fut chargée de l'administration des biens ecclésiastiques et autres qui étaient affectés à l'extinction de la dette. Cette commission s'occupa avec ardeur de la liquidation qu'on lui avait confiée, et le crédit se rétablit si bien que les valès royaux s'élevèrent de suite à un taux où ils n'étaient pas montés depuis longues années.

Nous croyons en avoir dit assez pour donner une idée de la tâche que s'étaient imposée les Cortès extraordinaires. Mais avant d'abandonner ce sujet, qu'on nous permette de dire quelques mots de l'influence que quelques étrangers ont supposé fort légèrement que les Anglais avaient exercée sur les délibérations de ce corps. Il suffirait pour détruire cette supposition de rappeler un certain discours que lord Castleréagh prononça dans le parlement, en 1816, et dans lequel, fidèle au système que suivait alors son gouvernement, il parla avec une souveraine injustice de l'esprit qui avait régné dans les Cortès. Mais nous allons rapporter quelques faits qui montreront d'une manière plus évidente encore, tout ce qu'il y a de faux à dire que l'Angleterre a influé sur les résolutions du congrès Espagnol.

Le ministère Anglais entama auprès de cette assemblée trois négociations importantes. Il demandait, dans la première, la faculté de commercer li-

brement avec les possessions des Espagnols en Amérique ; dans la seconde, il offrait la médiation de son gouvernement pour la pacification des provinces américaines qui s'étaient soulevées ; enfin, l'objet de la troisième était de faire conférer au duc Wellington le commandement des armées d'Espagne. Les deux premières choses lui furent refusées; il obtint la troisième quand il ne la demandait plus.

Deux motifs firent ajourner la concession qu'il sollicitait de la liberté du commerce avec l'Amérique. On considéra d'abord qu'avant de faire cette concession, il était nécessaire de dresser de nouveaux réglemens et d'établir un nouveau tarif des douanes, afin que le commerce de la Péninsule ne souffrît pas trop de ce changement subit dans ses relations avec les provinces d'Amérique. On pensa ensuite que si l'on admettait le principe juste et utile de la liberté du commerce, il était conséquent de lui donner toute l'extension qu'il comportait naturellement, et qu'alors on devait accorder à tous les étrangers un égal accès dans tous les ports de l'Amérique. Or il fallait du temps pour démêler convenablement la complication d'intérêts qui résulteraient de l'établissement d'un tel système, et de plus, les Cortès, qui travaillaient à le mettre à exécution, voulaient le rendre général à tous les peuples.

Quant à la médiation que l'Angleterre offrait pour la pacification des provinces révoltées, les Cortès la rejetèrent formellement. Ils crurent qu'il ne convenait point à l'Espagne de souffrir que des étrangers intervinssent dans ses dissentions intestines. De plus, ils ne voulurent pas accepter les

conditions auxquelles cette intervention leur était offerte, parce que, de la manière dont elles étaient conçues, elles semblaient impliquer la reconnaissance, de la part de l'Espagne, de l'indépendance des provinces américaines. Nous n'examinons point ici si les Cortès avaient tort ou raison de ne pas vouloir accepter la médiation proposée. Il nous suffit de prouver par ce fait que les Anglais n'avaient pas sur eux autant d'influence qu'il a plu à quelques personnes de le supposer.

Reste le commandement donné au duc Wellington. Ce commandement ne lui fut confié qu'après la bataille de Salamanque, en 1812. Il avait été précédemment sollicité par l'ambassadeur de la Grande-Bretagne; mais les Cortès n'avaient pas jugé à propos de l'accorder, et lorsqu'ils le déférèrent au duc, ce fut de leur propre mouvement et sans y avoir été préparés par aucune insinuation de la part du ministère britannique. Cette résolution a été fort censurée par quelques personnes; ce fut pourtant une des plus sages démarches des Cortès. Cette assemblée devait avoir, dans l'ensemble de ses déterminations, deux grands objets en vue: le premier était de débarrasser avant toutes choses le territoire de la présence de l'ennemi qui l'opprimait, et de rendre à la nation son indépendance; le second de fonder et d'affermir toutes les libertés du pays. Le premier dessein exigeait une grande union et un grand ensemble dans les opérations militaires; on ne pouvait avoir des succès prompts que par ce moyen. Or, il n'était possible de mettre cette harmonie et cet ensemble dans les opérations, qu'en concentrant le

commandement dans les mains d'un seul homme. Aucun général, depuis la victoire de Salamanque, ne réunissait en sa faveur autant de suffrages et ne conciliait aussi bien tous les intérêts que le duc de Wellington. Les généraux Espagnols avaient tous rendu d'éminens services; mais la position particulière où chacun d'eux s'était trouvé placé par l'effet des circonstances, n'avait permis à aucun de s'élever au dessus de tous les autres. Nul d'eux évidemment ne pouvait rivaliser avec le général Wellington, qui commandait une forte armée et qui avait été constamment vainqueur. La concentration du commandement dans ses mains avait l'avantage de combiner les efforts des alliés avec ceux de l'armée Espagnole. Ce commandement d'ailleurs offrait moins de dangers pour les libertés nationales dans les mains d'un étranger qui aurait eu la tentation d'en abuser, que dans celle d'un Espagnol qui aurait médité des projets sinistres. On a pu voir en effet que le commandement confié à Wellington n'avait contribué, en aucune manière, à la ruine de la constitution et du système libéral. La portion de l'armée d'Espagne qui se trouvait immédiatement sous ses ordres, était composée d'une partie de ce qu'il y avait de plus constitutionnel dans les troupes Espagnoles; son esprit était tel qu'on vit des divisions s'offrir, sans consulter leurs chefs, pour soutenir la régence contre les desseins du roi. La division qu'Elio commandait à Valence fut la seule qui consentit à prêter les mains à la destruction du régime constitutionnel, et celle-ci n'était pas placée sous les ordres immédiats du général Anglais.

Telle est la vérité pure : quels que soient les bruits que la malveillance ait fait courir, les Anglais, nous le répétons, n'ont eu aucune sorte d'influence sur les résolutions des Cortès. Ce corps n'a entretenu avec eux que des relations amicales, telles que le commandaient les circonstances et l'intérêt réciproque des deux nations. Du reste, personne n'obtiendra en Espagne, du moins tant que le régime constitutionnel y dominera, plus d'influence que n'y en ont obtenu les Anglais, c'est-à-dire plus que ne commanderont d'en accorder la justice et l'intérêt bien entendu du pays. Si ceci peut se dire de tout pays libre, à plus forte raison peut-on le dire de l'Espagne, où l'on a si fort en horreur toute domination étrangère. Mais revenons aux Cortès.

Dès qu'ils eurent publié la constitution, ils expédièrent sur-le-champ, en se conformant aux règles qu'elle avait prescrites, l'ordre de convocation des Cortès ordinaires pour le 1er octobre 1813, et confondirent ainsi les calomnies de ceux qui les accusaient de vouloir perpétuer leur règne. Ils donnèrent encore une autre preuve de leur désintéressement : diverses provinces du royaume leur ayant fait, à plusieurs reprises, des instances pressantes pour les déterminer à prolonger leur session, et à compléter les réformes qu'ils avaient résolu de faire, ils arrêtèrent qu'à l'avenir il ne serait rendu compte à l'assemblée d'aucune demande de ce genre. Leur principale tâche, en effet, était remplie. Ils avaient fait une constitution qui avait le suffrage de toute l'Espagne ; la nation avait librement et spontanément juré de l'observer ; ses alliés l'avaient reconnue ; elle

était déjà en plein exercice. Les Cortès avaient encore organisé les tribunaux et tous les établissemens, ou du moins tous les principaux établissemens qui se liaient au système constitutionnel. Ils avaient resserré l'alliance de l'Espagne avec l'Angleterre; ils en avaient contracté de nouvelles et de non moins importantes avec la Russie, la Prusse, la Suède (1); ils voyaient le nom espagnol remis en honneur dans toute l'Europe; ils laissaient la Péninsule affranchie de l'ennemi qui, un an auparavant, les bombardait dans Cadix; ils la laissaient avec une belle armée de cent quatre-vingt mille hommes, la mieux disciplinée qu'on eût encore vue en Espagne; les provinces de Vénézuéla étaient à peu près pacifiées; les Cortès avaient sensiblement affaibli l'insurrection dans le reste de l'Amérique; les Espagnols, grâce à eux, se voyaient déchargés d'une multitude de gabelles et en possession des moyens d'alléger encore plus leur fardeau; ils avaient supprimé les régies ruineuses, réformé les finances, affermi le crédit public; enfin, leurs veilles et leurs travaux de trois ans avaient réellement sauvé l'état, qui existait à peine en Espagne à l'époque où elles étaient entrées en exercice; et s'ils n'avaient pas achevé l'œuvre si difficile de la félicité publique, ils en avaient du moins posé les fondemens, et avaient préparé à leurs successeurs, riches de plus d'expérience et de lumières, les moyens de le terminer. Il était donc temps de clore la session, et c'est ce que firent les Cortès au milieu des bénédictions et des regrets du peuple de Cadix, qui leur paya, en un jour, par le

(1) Voyez la note 2, à la page 38.

témoignage éclatant de son affection, toutes les peines et les fatigues de trois années.

Ainsi se termina ce congrès mémorable et unique à tous égards, que la postérité n'admirera pas moins pour sa loyauté, son patriotisme et sa constance au sein des revers, que pour le zèle infatigable et le noble désintéressement avec lequel il travailla au bien des peuples qui lui avaient donné leur confiance.

Les Cortès ordinaires ouvrirent leur session à Cadix le 1er octobre 1813. Une épidémie qui se déclara dans cette ville, les obligea presque aussitôt d'aller s'établir dans l'île de Léon, d'où, au mois de janvier 1814, ils transférèrent leur siége à Madrid. On commençait déjà à sentir les inconvéniens de l'article de la constitution qui s'opposait à la réélection des mêmes députés. Des hommes à qui leur savoir, leur talent, leur intégrité politique avaient fait une réputation méritée, et qui avaient été comme l'ame des grands travaux des Cortès extraordinaires, ne purent point être renommés, et la confiance, première condition de tout choix, que la nation avait en eux, fut rendue vaine par une disposition fausse, née d'un esprit mal calculé de délicatesse et de désintéressement. On fut obligé, quand on possédait des hommes connus, de choisir au hasard des hommes qu'on ne connaissait point. Heureusement, il se trouva dans le nombre des nouveaux élus, beaucoup de députés qui répondirent dignement aux espérances de la nation, et qui auraient mérité de figurer dans l'assemblée précédente. Mais le clergé, éclairé sur des innovations et des réformes qui faisaient à ses

intérêts une guerre plus meurtrière que celle de Napoléon, intrigua partout de toutes ses forces, et avec l'assistance des hommes vivant d'abus, il parvint à influencer sensiblement les élections (1).

Ces hommes, qu'on eût pu comparer à ces fourmillères de reptiles qui, nourris dans la fange, s'agitent et se montrent par milliers à sa surface aussitôt qu'on la remue, se mirent de toutes parts en mouvement. On voyait dans la tourbe immonde des hommes de cent espèces diverses, tous également ennemis des Cortès et de l'ordre nouvellement établi; des hommes passionnés pour le pur

(1) Quand nous nous servons du mot *clergé*, dénomination commune d'une classe entière de citoyens; nous ne prétendons point désigner tous les individus dont cette classe se compose. La chose serait d'une injustice manifeste; il suffit, pour le sentir, de se rappeler que Mugnoz-Torrero, Oliveros, Villanueva, Ruiz-Padron, Serra, Larrazabal, Bernabeu, Cepero et autres membres, soit des Cortès constituans, soit des Cortès ordinaires, qui ont été, dans ces deux assemblées, les plus fermes soutiens du parti libéral, étaient des ecclésiastiques, et que deux de ces ecclésiastiques, Mugnoz-Torrero et Oliveros, avaient fait partie, dans les premiers Cortès, de la commission de constitution, et étaient de ceux qui y avaient le plus travaillé. Il ne faut pas même croire que le nombre des prêtres honorables que renferme le clergé d'Espagne, se réduise aux noms que nous venons de citer. Beaucoup de curés, quelques prélats, un certain nombre de chanoines et d'autres ecclésiastiques titrés de cette dernière classe, hommes éclairés et doués de toutes les vertus de leur état, aiment la liberté, détestent l'intolérance, gémissent sur l'ambition et l'avidité des autres membres de leur ordre, et ne désirent rien tant que de voir les ministres du sanctuaire séparés en quelque sorte de tout ce qui tient au temporel, conformément à l'esprit de l'évangile; la religion soutenue par ses seules forces, et l'église rendue à l'éclat et à la dignité des quatres premiers siècles.

despotisme; des partisans d'un despotisme éclairé, secte nouvelle née des malheurs de la France et de la politique de Napoléon; tous ceux qui déploraient la chute de l'ancien régime, auteur de leur fortune particulière et de la misère publique; tous ceux qui blâmaient la glorieuse insurrection de l'Espagne, et qui traitaient le dévouement de démence et le patriotisme de sédition; plusieurs anciens propriétaires de droits féodaux, droits que les Cortès avaient abolis; un grand nombre de régidors à vie des anciennes municipalités, dont les fonctions d'héréditaires qu'elles étaient, étaient devenues électives; des chapitres, quelques prélats, d'autres ecclésiastiques encore mécontens de la suppression des prébendes et de tous les bénéfices inutiles, non moins mécontens de l'obligation imposée indistinctement à tous les citoyens de contribuer aux charges publiques, encore plus mécontens de la suppression du Saint-Office, qui, tout en ne paraissant institué que pour l'intérêt de la religion, était la meilleure sauvegarde de leurs intérêts propres; beaucoup de magistrats et de juges à qui l'arbitraire dans les saisies et les procédures venait d'être interdit, que l'on avait dépouillés du contentieux administratif, objet de leur prédilection particulière, et qui se trouvaient réduits à leurs fonctions de juges; une tourbe d'huissiers, de scribes et d'autres officiers de justice qui, par l'institution des juridictions de paix, voyaient le nombre des procès réduits des trois quarts, et qui, dans les affaires criminelles, n'avaient plus le pouvoir illimité d'arrêter, d'em-

prisonner, de rançonner leurs victimes; enfin tous les hommes dont on avait blessé la vanité, dont on avait excité l'envie, qui avaient encouru une censure méritée; tous les égoïstes, tous les mauvais citoyens, tous ceux qui ne se trouvent bien sous aucun régime et qui n'éprouvent d'affection que pour eux.

Tous ces hommes et beaucoup d'autres, dont il serait trop long de faire ici l'énumération, ligués avec le clergé, surprirent la bonne foi des citoyens et firent élire un grand nombre de députés qui, pour le talent et les ressources, étaient fort au-dessous des serviles de la première assemblée, qui avaient moins de pudeur et qui montraient beaucoup plus d'indifférence, soit à l'approbation, soit à la censure publiques. Voilà comment il se fit que les deux partis désignés par les noms de *serviles* et de *libéraux*, reparurent dans les Cortès ordinaires; le troisième, le parti *américain*, ne s'y remontra point, il s'était réuni aux libéraux; mais les *serviles* y furent en beaucoup plus grand nombre que dans la première assemblée: toutefois, ils n'y eurent point la majorité; leurs scandaleuses manœuvres les avaient fait tomber dans un tel décri que l'avantage resta constamment aux libéraux. (1)

Aussi, les nouveaux Cortès, en dépit des efforts que les factieux faisaient pour entraver leur marche,

(1) On distinguait particulièrement, dans le nombre de ces derniers, MM. Martinez-de-la-Rosa, Cepero, Isturiz, Canga-Argüelles et Quartero. L'autre parti ne présentait aucun homme remarquable.

suivirent-ils la même direction que les précédens. Ils soutinrent dignement la constitution et toutes les réformes qu'avaient opérées les Cortès extraordinaires. Ils reprirent les travaux qu'ils avaient suspendus et les conduisirent honorablement à fin; ils en entreprirent de nouveaux pour le complément du système constitutionnel. La plus parfaite harmonie régnait entre le congrès et la régence; le peuple de Madrid portait aux deux autorités une égale affection; les provinces commençaient à respirer des maux de la guerre; les juntes provinciales et les corps municipaux travaillaient, partout, avec zèle et activité; ce mouvement était dirigé par des chefs politiques instruits, pleins d'émulation, tous empressés à s'aider mutuellement de leurs lumières et de leurs connaissances. La nation croyait, en quelque sorte, renaître; un intérêt extraordinaire l'animait, heureuse qu'elle était du sentiment de sa nouvelle existence. Jamais elle n'avait connu un état pareil de société (1). Si cet état avait pu se main-

(1) M. de Pradt se trompe gravement dans son dernier écrit sur la *révolution d'Espagne*, quand il dit qu'à cette époque, la constitution n'y était pas encore en vigueur, et que c'était un acte à peu près inconnu au peuple. Avant l'entrée du roi, la constitution était partout en pleine activité, autant que pouvait l'être un système encore nouveau. Toutes les autorités constitutionnelles étaient en exercice, et à l'exception des derniers pays évacués par les troupes françaises, où le nouveau régime ne faisait que de s'établir, tout le reste, depuis un an, était gouverné par les lois constitutionnelles: quelques provinces même l'étaient depuis dix-huit mois. Qui ne sait d'ailleurs que les membres des Cortès ordinaires avaient été partout constitutionnellement élus? La conjecture que l'ingénieux au-

tenir, elle aurait eu bientôt réparé, non seulement les désastres de la dernière guerre, mais encore

teur tire de la supposition du contraire, s'évanouit donc d'elle-même. Si la constitution d'Espagne n'avait pas été connue de ses habitans; si, comme celle de 1793 en France, elle était restée sans exécution, et n'avait en quelque sorte existé qu'en projet, l'unanimité, l'enthousiasme avec lesquels les Espagnols viennent de la redemander, de la proclamer, sans s'être aucunement entendus, serait un fait impossible à expliquer, un véritable miracle; tandis que dans la supposition contraire, c'est-à-dire dans la supposition que la constitution était connue, qu'elle avait été mise en vigueur, qu'elle avait été partout agréée et accueillie, ce fait n'a rien d'étonnant, l'explosion de cette année est une chose toute simple, et l'on ne peut plus être surpris que d'une chose, c'est qu'elle ait tant tardé à se faire. Les malheureux Portier et Lacy n'ignoraient point ces faits, ils connaissaient leur nation, ils l'avaient visitée toute entière, et l'on peut croire que ce ne fut pas légèrement et sans un grand espoir de succès qu'ils entreprirent de l'affranchir. S'ils ne purent atteindre le but que se proposait leur généreuse ardeur, ce ne fut point que les habitans leur fussent contraires, ni même qu'ils manquassent de dispositions à les seconder; ce fut uniquement parce qu'on ne leur laissa pas le temps d'agir. Lacy n'eut pas seulement le loisir de faire éclater l'insurrection qui était prête; celle qu'avait déterminée Porlier, fut arrêtée au bout de quatre jours, par la trahison d'un sergent. Si Quiroga, durant les deux mortels mois où il lui a fallu se soutenir seul, sans autre appui que sa force d'ame, avait été livré par quelqu'un des siens, ou frappé de quelque coup de poignard, l'Espagne au lieu d'être libre, serait aujourd'hui couverte d'échafauds; et pourtant on ne pourrait pas en conclure qu'elle n'etait pas préparée à la liberté. Du reste, des erreurs comme celle où est tombé M. de Pradt, sont pardonnables à un étranger, à qui le talent ne peut tenir lieu des documens nécessaires, et qui n'a pas été à même de consulter ce que les Espagnols ont écrit sur ces événemens. Jusqu'à ce moment, la nation avait été réduite au silence, et n'avait pu rien dire de ce qu'elle avait fait.

tous les maux qu'elle avait hérités d'une époque d'ambition, ou si l'on veut, d'une époque de gloire suivie de trois siècles de servitude. Mais le bonheur de l'Espagne, comme celui de nos premiers parens, fut de courte durée. Le génie du mal souleva contre elle l'orgueil, l'envie, l'avarice d'un petit nombre d'hommes que le ciel avait fait naître pour sa ruine; et de l'état de félicité où elle se trouvait, elle tomba dans le gouffre de maux où on l'a vue six ans abîmée.

Tandis que les Cortès travaillaient à affermir l'ordre établi, les serviles, soit dans l'assemblée, soit hors de l'assemblée, redoublaient d'efforts pour le détruire. L'injure, la diffamation, la calomnie, les manoeuvres clandestines, tout leur paraissait licite pour arriver à leurs fins. Ils n'étaient arrêtés, ni par la sainteté du sacerdoce, ni par la dignité des fonctions civiles dont ils étaient revêtus, ni par la religion, ni par les sermens. Ayant dépouillé toute honte, ils se laissaient emporter par la fureur aux résolutions les plus extrêmes. Il ne s'agissait point, pour eux, de se défendre légalement, de se constituer en opposition régulière; un tel dessein était trop au-dessus de leurs moyens, et d'ailleurs ils voyaient bien que leurs efforts seraient déjoués par l'opinion publique. Ils travaillaient donc dans les ténèbres à ruiner l'édifice constitutionnel, à le detruire de fond en comble, et ils tramaient, en même temps, la perte des plus honorables députés (1).

(1) C'est dans ce dessein, que les serviles ourdirent le complot qui fut imputé au général *Audinot*. Comme cette intrigue est peu connue, nous croyons qu'il ne sera pas mal d'en dire

Heureusement, ces desseins pervers trouvaient des obstacles invincibles dans la sagesse et la fermeté de la partie saine du congrès, comme dans l'esprit droit et judicieux de la nation. La raison et la vérité

ici quelque chose. Les serviles sachant que le meilleur moyen de déconsidérer les libéraux, serait de persuader qu'ils avaient des relations avec Bonaparte, et qu'ils cherchaient à seconder ses projets, imaginèrent de mettre en jeu pour cela un misérable aventurier, lequel s'étant laissé prendre par un régidor de Baza, déclara qu'il s'appelait Louis Audinot, lieutenant général français, marié à une dame de Bordeaux, et envoyé en qualité d'agent secret en Espagne par Napoléon et son conseil d'état, pour l'exécution de plans qui avaient été concertés avec un grand nombre de libéraux. Après avoir dénoncé comme ses complices beaucoup de citoyens honorables de la contrée, il fit par écrit une seconde révélation dans laquelle il déclina de nouveau ses noms et qualités, et dit que le but de sa mission en Espagne était d'y travailler à l'établissement d'une république, sous le nom de république Ibérienne, ajoutant que le prince de Taleyrand était à la tête de ce vaste projet. Il désigna une maison de banque de Sarragosse, comme dépositaire des fonds qu'il avait apportés pour l'exécution de l'entreprise; il signala encore, sur divers points du royaume, plusieurs individus comme ses complices; il dit que s'étant rendu à Cadix, il avait cherché à gagner le député Argüelles, à cause de sa grande influence sur les Cortès, et qu'il y avait réussi, qu'il avait conféré plusieurs fois avec ce député dans sa propre maison, et qu'il était tombé d'accord avec lui, de l'établissement de la république; il ajouta qu'un grand nombre d'autres députés devaient le seconder, et que la noblesse et le clergé, ou du moins une bonne partie de ces ordres, étaient aussi du complot; enfin, il tira sur la carte d'Espagne diverses lignes de correspondance, qui, bien que tracées au hasard, devaient servir de prétexte pour arrêter dans les provinces toutes les personnes qu'on voulait perdre. *Le procureur général*, feuille des serviles, comme nous l'avons déjà dit, publia sur-

triomphaient des sourdes intrigues; l'amour des Cortès et de la liberté était le sentiment dominant, et la tranquillité continuait à régner partout.

Cependant, l'orage qui devait bientôt éclater sur

le-champ et littéralement, les dépositions d'Audinot, qui, par leur nature, devaient rester secrètes, qui sur-tout ne devaient pas être rendues publiques avant qu'on eût entamé le procès. Cette révélation inconsidérée ne permit pas de douter que les juges ne fussent de connivence avec les serviles. Le peuple de Madrid comprit l'iniquité, et personne ne se permit de soupçonner le digne membre des Cortès généraux qu'Audinot avait eu l'impudence de faire entrer dans sa conspiration imaginaire. Cet ex-député s'adressant à la régence, la supplia de le mettre en cause, et demanda que cette affaire reçût tout l'éclat, et fût poursuivie avec toute la rigueur possible. Personne dans les provinces ne fut dupe de la grossière calomnie d'Audinot, et dans les diverses parties du royaume, tous les gens de bien se crurent intéressés à voir cet imposteur confondu. La députation de la province de Murcie publia, de son propre mouvement, un document authentique, duquel il résultait qu'il n'y avait pas en France de général, du nom de *Louis Audinot*. Dans l'Alava, dans le royaume de Valence et ailleurs, on publia également diverses particularités, qui toutes faisaient apercevoir quelque fausseté dans les prétendues révélations de l'émissaire des serviles. Les uns s'étaient assurés qu'on ne connaissait à Bordeaux ni cet homme, ni la dame avec laquelle il se disait marié; d'autres, qu'il n'existait point, et qu'il n'avait jamais existé à Saragosse, de maison de commerce du nom de celle qu'il avait désignée comme dépositaire de ses fonds; et tous ces renseignemens réunis offraient au public la preuve la plus éclatante de l'imposture du dénonciateur.

La régence ordonna que le procès serait instruit à Madrid, et que le coupable y serait transféré. Il y arriva en effet peu de temps après la rentrée du roi. Conduit devant le juge, il y fut confronté avec Argüelles, qui l'eut bientôt confondu et réduit en silence. Voyant à qui il avait affaire, cet homme, soit

le pays et y causer de si grands ravages, commençait déjà à se déclarer. Un traité de paix avait été conclu à Valençay, le 13 novembre 1813, entre Ferdinand et Napoléon. Le roi, par cet acte, s'en-

effroi, soit remords, annonça bientôt après, qu'il avait une déclaration à faire, mais qu'avant de faire cette déclaration, il demandait qu'on lui accordât la vie. Ayant obtenu cette grâce, il déclara qu'il ne s'appelait point Audinot, et qu'il n'était point général, mais qu'il était l'un des domestiques de la duchesse d'Ossuna, et qu'on lui avait assuré un salaire de quatre-vingts réaux par jour, à condition qu'il irait prendre les instructions d'un chanoine ou dignitaire de la cathédrale de Grenade, et qu'il ferait exactement ce que ce chanoine lui commanderait.

Ce misérable continua à rester enfermé. Etant tombé malade, et les médecins l'ayant condamné, il se confessa à l'ecclésiastique, desservant de la prison, et lui remit un écrit cacheté, en lui disant qu'après sa mort, il en publierait ou en tairait le contenu, à sa volonté. Il lui avoua, dans l'une des conférences qu'ils eurent ensemble, que son vrai nom était *Jean Barteau*, qu'il était français d'origine, qu'il avait été à la Trape, soit en France, soit en Espagne, et que dans ce dernier pays, il avait servi en qualité de soldat, dans un régiment de suisses. Ayant recouvré la santé, et s'étant vu forcé de reprendre ses fers, il se lassa de vivre et mit fin à son existence par un suicide. On dit qu'il avait été précédemment envoyé, par suite d'une condamnation criminelle, aux bagnes de Pegnon-de-Velès-de-la-Gomera, où il se qualifiait de comte de Comminge, et où il s'enivrait fréquemment. De là il était passé à Malaga, et s'étant dit évêque, celui de la ville avait eu pitié de lui et l'avait vêtu. De Malaga il s'était rendu à Cadix où il s'était fait passer pour archevêque de Cuba; mais un journal (*el Conciso*) ayant fait naître des soupçons sur son compte, il avait disparu et n'avait plus donné de ses nouvelles. C'était un homme de quarante-cinq à quarante-six ans, grand, maigre, et qui aimait passionnément la lecture.

gageait, entre autres choses, à faire sortir les Anglais de l'Espagne et à rétablir, dans leurs honneurs, emplois et biens, tous les partisans du frère de Bonaparte. Quiconque sait un peu ce qu'est une guerre nationale, avec quel acharnement on la fait, quelles fureurs s'y déploient, quels sacrifices elle impose, n'aura pas de peine à concevoir que dans une lutte semblable on soit universellement saisi d'une sorte d'horreur pour les habitans du pays qui ont prêté assistance à l'ennemi, ou simplement embrassé sa cause, et qu'on n'examine ni la droiture de leurs vues, ni la justesse ou la force des motifs qui les ont déterminés. Cela est tout à fait dans la nature des choses. Il est impossible que celui qui se joint à l'ennemi de ses concitoyens, n'encoure pas leur indignation, surtout, si cet ennemi en est justement abhorré. Or, cette aversion qu'on avait, on ne peut le dissimuler, pour les partisans de l'intrus, la haine que nous portions à Bonaparte, le souvenir de sa trahison, la plus effrontée dont offrît l'exemple l'histoire d'aucun peuple civilisé, ce que nous devions aux alliés qui nous avaient secouru, pendant la lutte, les brillans succès que nous obtenions, ceux que remportaient les armées alliées : tout concourut à faire mal accueillir le traité de Valençay, et plus mal encore le ministre porteur de cet acte, le duc de San-Carlos, l'un des plénipotentiaires qui avaient dirigé et signé la négociation. Quelle surprise dut éprouver M. l'ambassadeur à son arrivée dans la capitale? tout y était changé; au lieu de la junte suprême qu'il avait laissée, au lieu d'un gouvernement absolu, dirigé par les conseils ou les ca-

prices d'un favori, au milieu d'une nation muette, il trouvait une régence dont les pouvoirs étaient bornés, des Cortès qui représentaient l'Espagne, et ces deux autorités soumises également à l'influence toute puissante de l'opinion publique, manifestée et soutenue par la liberté de la presse. Il résulta de ces changemens que sa mission fut peu heureuse. Les Cortès, conformément à l'avis de la régence, refusèrent de ratifier le traité, et force fut au vieux courtisan de reprendre le chemin de Valençay, avec des lettres de la régence pour le roi, mais sans ratification; assez peu flatté de l'accueil qu'il avait reçu, et nullement content, il en faisait l'aveu, de tout ce qu'il avait vu et surtout de la critique que certains journaux s'étaient permis de faire de sa mission diplomatique.

Les Cortès et la régence étaient fondés à redouter les trames de Bonaparte. Ils sentaient combien il devait éprouver d'irritation de la constance et de l'énergie avec lesquelles on lui avait résisté ; la liberté du peuple espagnol devait le faire trembler sur son trône; il n'était pas possible qu'il la vit s'établir d'un œil indifférent; tout portait à croire, au contraire, qu'il ne négligerait rien pour la détruire et avec elle les hommes qui se montraient capables de la soutenir, hommes qu'à l'exemple de nos serviles, il traitait déjà de factieux et de jacobins. Le roi était en son pouvoir, et pour comble de malheur, sa majesté n'était entourée que d'hommes ineptes. Que ne devait-on pas craindre en de telles circonstances, d'une part de Napoléon, et de l'autre des conseillers du roi? C'est par la défiance qu'ils en avaient, que les Cortès

prenant en considération le décret des Cortès extraordinaires, du 11 janvier 1811, se déterminèrent à en reproduire les dispositions, en se conformant à ce qu'avaient proposé la régence et le conseil d'état, et rendirent leur fameux décret de 2 février 1814, portant « que si Napoléon permettait au roi de revenir en Espagne, la famille royale rentrerait seule avec sa suite espagnole; qu'aussitôt qu'on serait informé de l'arrivée de sa majesté, le cardinal, président de la régence, irait la recevoir, et que le roi se rendrait en droite ligne à Madrid, sans pouvoir faire aucun acte de l'autorité royale, jusqu'à ce que se trouvant libre au sein des Cortès, il aurait prêté serment à la constitution; qu'à cet effet, il lui en serait remis un exemplaire; que dès son arrivée à la frontière, on lui en lirait les dispositions, et que le cardinal lui ferait ensuite le récit des principaux événemens arrivés en Espagne pendant les six années de son absence. »

Les Cortès, en détruisant par ce décret le traité de Valençay, donnèrent une preuve aux alliés de la ferme résolution où ils étaient de ne rien conclure que de concert avec eux. Voilà ce que commandaient à l'Espagne la justice, son intérêt, sa bonne foi, et non de servir les desseins de l'homme qui l'avait si indignement traitée, en faisant avec lui séparément, un traité de paix qu'elle conclurait avec plus de sûreté, d'honneur et d'avantage, dans un congrès général de toutes les puissances. Ce brusque traité, surpris à la bonne foi de sa majesté catholique, et que ses conseillers diplomatiques lui présentaient *comme le plus glorieux qu'elle eût pu*

obtenir même après une longue suite de victoires, n'avait en réalité pour but, que de nous séparer de nos alliés pour nous unir avec Bonaparte, qui avait, en outre, l'espoir de nous amener à tourner nos armes contre ses ennemis, si, après la rentrée du roi, qu'il trompait indignement en s'efforçant de le prévenir contre ceux qui avaient le mieux défendu son honneur, sa gloire, son trône; si dis-je, après la rentrée du roi, il pouvait encore réduire l'Espagne à l'état de nullité où il l'avait trouvée au moment de l'invasion, et dont il l'avait si imprudemment et si involontairement tirée.

Observons, en passant, que le même décret, adopté à la presque unanimité des suffrages, offrait une preuve nouvelle du parfait accord qui régnait entre tous les Espagnols, lorsqu'il était question de s'opposer à Bonaparte et de se mettre en garde contre ses machinations.

Napoléon, voyant la tournure que prenaient ses affaires, et n'ayant plus aucun intérêt à garder Ferdinand prisonnier, se détermina tout à coup à le renvoyer en Espagne. Il ne doutait pas que ses insinuations et celles de son ministre Laforest, ne fissent sur l'esprit du roi toute l'impression désirable; et il était bien sûr d'un autre côté que les conseillers de sa majesté, tous gens qu'il connaissait à merveille, ne s'aviseraient pas de la désabuser et de lui faire prendre une direction plus sage (1).

(1) L'un de ces conseillers et celui qui était le plus avant dans la confiance et l'intimité du roi, le chanoine don Juan-Escoiquiz, dans l'ouvrage qu'il publia à Madrid, après son retour, sous le titre de *Idea Sencilla*, nous a révélé, avec une admirable candeur, une foule de particularites qui ne laissent

Le roi fut reçu à la frontière de Catalogne par don Francisco Copons, général en chef de l'armée de cette province, qui instruisit sa majesté de tout, con-

pas à ce sujet le moindre doute. C'est par lui que nous connaissons le précieux contenu de la lettre que Napoléon écrivit à Ferdinand le 12 septembre 1813, et dans laquelle il lui disait « que l'Angleterre fomentait en Espagne l'anarchie et le jacobinisme, et s'efforçait de détruire la noblesse et la monarchie pour y établir une république », ajoutant qu'il lui était impossible de ne pas déplorer la perte d'une nation aussi voisine; qu'il désirait y détruire la pernicieuse influence des Anglais, rétablir les liens d'amitié qui existaient entre elle et la France, et qu'il envoyait pour cela le comte Laforest. C'est également par ce bon chanoine, que nous savons que M. le comte répéta verbalement au roi, tout ce que Bonaparte lui avait écrit, lui disant que les Anglais avaient tout ruiné dans son royaume, en y introduisant l'anarchie et le jacobinisme;... qu'ils ne voulaient autre chose que substituer la république à la monarchie; que ce n'était que pour abuser le peuple, qu'on plaçait le nom du roi en tête de tous les actes publics, etc. Tout cela fit une telle impression sur S. M. C., que lorsqu'elle envoya San Carlos pour faire ratifier le traité de Valençay, *elle le chargea* (c'est le chanoine qui parle) *d'examiner l'esprit des Cortès et de la régence, qu'il supposait être un esprit d'infidélité et de jacobinisme.* Or, si tels étaient les soupçons du roi avant qu'il envoyât San Carlos, on sent combien ces soupçons durent s'affermir après le retour de ce ministre. Qu'on juge par le ressentiment que celui-ci devait éprouver de l'accueil qu'il avait reçu et du mauvais succès de sa mission, par la manière dont il avait dû être entouré à Madrid, et par les impressions qu'il devait en avoir apportées, des informations qu'il dut donner au roi, du soin qu'il dut mettre à fortifier ses préventions, enfin, des dispositions dans lesquelles S. M. C. et toute sa suite durent être à leur arrivée en Catalogne, surtout lorsque San Carlos et Escoiquiz jouaient les principaux rôles auprès de Ferdinand.

formément aux ordres de la régence. Sa majesté parut adhérer à la constitution et aux décrets des Cortès, et même en être satisfaite tant qu'elle séjourna dans cette province, et elle n'y fit aucun acte de son autorité. Cependant, au lieu de se rendre directement à Valence, elle prit la route de Saragosse, ce qui était déjà une contravention au décret des Cortès; mais, comme on pouvait lui supposer le désir de visiter les ruines glorieuses de cette cité, on ne conçut aucune inquiétude. Enfin, le roi arriva à Valence, où le cardinal président le reçut. Il ne tarda pas, dans cette ville, à faire soupçonner qu'on l'avait prévenu contre le régime établi. On vit subitement accourir à Valence toutes les espèces de serviles dont nous avons précédemment fait l'énumération, tous les mécontens, tous ceux qui, par des écrits séditieux ou par leurs malversations dans les places importantes qu'on leur avait confiées, avaient encouru la haine et le mépris public; enfin une multitude d'hommes déjà en exécration au peuple, hommes que tout le monde connaît et que nous nous abstiendrons de désigner. Ces gens-ci en appelèrent d'autres, et tous ensemble ayant en quelque sorte envahi la personne du roi, ils le trompèrent, l'effrayèrent plus que jamais, lui persuadèrent que l'ordre nouveau faisait violence à la nation, et ayant ainsi élevé un mur de séparation entre le souverain et son peuple, ils réalisèrent tout-à-fait le plan que Bonaparte avait conçu.

Mais une chose qu'on ne pourrait croire si on ne l'avait vue, c'est que des députés nommés en vertu de la constitution et conformément à ses

règles, des députés ayant reçu la mission de l'observer et de la maintenir, des députés ayant fait, en présence des Cortès et du public, le serment solennel de la respecter et d'empêcher qu'on n'y portât atteinte, perdant tout souvenir de la nature et de la teneur de leurs pouvoirs, du mandat qu'ils avaient reçu et des sermens qu'ils avaient faits, osèrent bien représenter au roi qu'il ne devait pas jurer la constitution, et lui dire que son devoir, bien loin de là, était de dissoudre l'assemblée nationale. Cette représentation, monument éternel de l'infamie de ses auteurs, fut clandestinement remise à S. M. par l'un d'entre eux, qui s'était rendu pour cet effet à Valence, tandis que ses complices siégeaient encore au sein des Cortès et prenaient place au milieu des députés constitutionnels. (1)

(1) C'est là la fameuse représentation qui est si connue en Espagne, sous le nom de *représentation des Perses*, à cause du mot Perses ou d'une allusion aux Perses, par lesquels commence l'introduction ou l'exorde, morceau d'un ridicule achevé. Cette pièce parut à Madrid après la dissolution des Cortès, avec la signature de soixante-neuf députés (nombre égal au tiers de tous les membres); mais il est plus que probable, que la plupart de ces soixante-neuf députés n'avaient consenti à signer qu'après la rentrée du roi et lorsque tout avait été détruit, que les serviles triomphaient, et que la régence et un grand nombre de députés étaient dans les fers. Il est très-permis de croire que la crainte a influé sur leur démarche; on pourrait même soupçonner que la corruption n'y a pas été étrangère. On assure qu'avant de rien accorder aux députés qui sollicitaient des évêchés, des magistratures ou des emplois, on exigeait d'eux qu'ils signassent l'adresse.

Dans cet état de choses, le général Elio, autre parjure non moins prévaricateur que ces faux représentans, mit à la disposition du roi le corps d'armée qu'il commandait dans la province. Les conseillers de Ferdinand crurent le moment favorable à l'exécution de leur complot, et ce fut alors qu'ils firent signer au roi le fatal décret du 4 mai, décret dans lequel offrant à la nation ce qu'elle possédait déjà, il commençait par le détruire, en remettant à un temps indéfini l'exécution de la promesse qu'il faisait de l'établir. La représentation fut dissoute; on menaça de mort quiconque oserait la défendre ou seulement en parler; la constitution, jurée par le peuple, par les autorités, par les prêtres, par l'armée, la constitution fut déclarée nulle; enfin, le jour même, la liberté de la presse fut abolie. Tout cela se faisait au sein des ténebres; ce fut en secret qu'on donna l'ordre de dissoudre les Cortès, l'ordre de saisir leurs registres, l'ordre d'arrêter les membres de la régence, le ministre de grâce et de justice, le ministre de l'intérieur et tous les membres soit des premiers, soit des seconds Cortès qui s'étaient le plus distingués par leurs lumières, leur intégrité et leur patriotisme.

Cependant on commençait à s'inquiéter très-vivement du séjour du roi à Valence; les révolutionnaires ne dissimulaient plus leurs desseins; une feuille servile, intitulée : *Lucindo* ou *Fernandino*, sous les auspices de la faction qui cernait le roi, vomissait toute sorte d'injures, de calomnies et d'imprécations contre les Cortès, la régence et

les libéraux (1); des troupes de la division d'Elio s'avançaient vers la capitale dans un appareil menaçant; on recevait à chaque instant de plus mauvaises nouvelles des dispositions du roi; l'incertitude, le trouble, l'anxiété s'étaient emparés de toutes les ames.

La régence et les Cortès, au milieu de ce mouvement, gardèrent une attitude impassible. Ils s'abstinrent avec soin de traiter publiquement de ce qui se tramait : ils craignaient que le peuple de la capitale, déjà fort agité par les nouvelles de Valence et l'approche des troupes d'Elio, ne se portât à quelque entreprise violente; ils voulaient de plus éviter de porter l'alarme dans les provinces, qui ne savaient à quoi attribuer le séjour du roi à Valence et qui commençaient à s'en inquiéter; ils pensaient encore que la modération et la confiance étaient le meilleur gage qu'ils pussent donner à Ferdinand de la droiture de leurs intentions; enfin, satisfaits du témoignage de leur conscience, ils ne voulaient pas, par des mesures de précaution, montrer une méfiance injurieuse au prince dont ils avaient si ardemment défendu le trône. Les Cortès se contentèrent donc d'adresser au roi deux lettres dans lesquelles ils lui exposaient respectueusement l'état d'incertitude et d'agitation où son retard tenait les esprits, et le suppliaient de les tranquilliser en accélérant son voyage et en pressant le moment où il pourrait entrer dans l'exercice de

(1) L'auteur de cette feuille venait de fuir de Madrid, où il se tenait caché, pour échapper au châtiment dont il était menacé à cause de ses excès.

son autorité. Le roi se borna à répondre verbalement qu'il ferait bientôt ce qu'on lui demandait, et il n'entra d'ailleurs dans aucune explication avec le président de la régence.

Tout étant prêt pour l'exécution du complot, le roi quitta Valence et se dirigea sur Madrid, tandis que de leur côté les Cortès lui envoyaient une députation qu'il refusa de recevoir. A moitié route, il exila le cardinal régent et le secrétaire d'état de l'intérieur, qui l'avaient accompagné. Dans le moment même, Madrid était cerné par des troupes, et le général Eguia ayant pénétré dans la capitale avec quatre commissaires, dans la nuit du 10 au 11 mai, exécuta à l'improviste l'arrestation des régens, des deux secrétaires des dépêches, et de tous les députés de la première et de la seconde assemblée, que la haine et la vengeance avaient dévoués à la proscription ; on saisit indistinctement tous leurs papiers, et des hommes, qui, le matin même de ce jour, exerçaient les fonctions augustes de représentans de la nation Espagnole, se virent jetés tout-à-coup dans les cachots, et mis au secret le plus rigoureux.

Ainsi finit un gouvernement dont l'énergie avait conservé à l'Espagne son indépendance, et à Ferdinand sa couronne ; dont la sagesse avait reconnu toutes les libertés du pays et leur avait donné pour garant les institutions les plus vigoureuses ; gouvernement avoué par la nation, reconnu par les premières puissances de l'Europe, en relation ouverte avec ces puissances ; gouvernement que l'opinion soutenait et non les rigueurs ; gouvernement qui, ayant

à sa disposition tous les moyens de résistance, toutes les lumières, toute la vertu et le patriotisme des gens de bien et des vrais Espagnols, au lieu d'user de ces moyens pour sa défense et d'appeler le peuple à son secours, ne donna pas un ordre, ne prit pas une mesure pour s'opposer à Ferdinand, et se reposant sur la justice de sa cause, sur la reconnaissance et la probité du roi, ferma les yeux et se mit dans ses mains. Certes, si la postérité fait à ce gouvernement le reproche de n'avoir pas sauvé l'Espagne, elle ne lui reprochera pas du moins d'avoir manque de confiance dans son chef, et elle ne le flétrira pas, comme l'ont fait ses ennemis, du nom de factieux et de jacobin.

Nous ne parlerons point de l'atrocité des traitemens qu'on fit endurer aux membres de l'une et l'autre assemblée des Cortès, et à tous les hommes qui, pendant la guerre, avaient le mieux servi l'Espagne. Leurs ennemis assouvirent à loisir sur eux leur soif de vengeance, et s'ils vivent encore ils n'en sont redevables qu'à l'opinion publique qui les couvrit de son égide, et à la haute réputation de vertu qu'ils avaient dans toute l'Espagne et qui fut plus puissante que la rage de leurs persécuteurs. L'état actuel de notre patrie nous commande de jeter un voile sur les violences inouies qu'ils ont souffertes; la générosité qu'ils ont montrée jusqu'ici est d'ailleurs un exemple trop glorieux pour que nous ne tenions pas à honneur de l'imiter; nous considérons cette modération comme une règle que la patrie nous prescrit de suivre, et nous ne rouvrirons pas, par la relation détaillée de tant d'at-

tentats, des plaies qui sont encore saignantes. Nous nous bornerons à dire, en témoignage de l'innocence des victimes, et comme une preuve remarquable du fonds de probité et de la rectitude de sens qu'il y a dans notre nation, que de trois commissions qui furent choisies exprès pour les condamner, et que l'on composa de leurs ennemis et même de leurs délateurs, aucune n'osa prononcer leur condamnation; la dernière qui, sans vouloir les condamner, n'osait pourtant pas les absoudre, de peur de déplaire, prit le parti d'engager le gouvernement à les punir arbitrairement; et c'est en effet ce qu'il fit, sans prendre la peine d'articuler les motifs de ses rigueurs.

Ici finit notre tâche. Nous avons dit ce qu'avaient fait les Cortès au milieu d'une horrible guerre. L'Europe sait ce qu'a fait, au sein de la paix, la faction qui leur a succédé et qui depuis six ans tenait l'Espagne asservie. Comme l'objet de cette faction était beaucoup moins de rétablir Ferdinand dans ses anciens droits que de faire renaître et de perpétuer, à l'ombre de son pouvoir, les anciens abus qui la faisaient vivre, elle ne s'est pas contentée d'abolir la constitution; la proscription s'est étendue à tous les décrets des Cortès qui avaient supprimé quelque désordre. Dès lors la porte s'est trouvée rouverte aux fléaux de toute espèce qui avaient désolé l'ancienne monarchie; et comme ces fléaux tombaient sur un corps qui venait de s'épuiser de fatigue dans une lutte longue et violente, l'effet en a été plus désastreux qu'il ne l'eût été à aucune autre époque. L'Espagne est

devenue, même pour les partisans du pouvoir arbitraire, un objet de mépris et de pitié. On se demandait si ce pouvait être là cette nation Espagnole qui, récemment encore, avait fait de si grandes choses. Sans armée, sans marine, à la veille de perdre ses possessions d'outre-mer, sans argent, sans crédit, sans industrie, sans commerce, accablée d'entraves, abîmée de priviléges, en proie aux jésuites et à l'inquisition, elle marchait à pas précipités vers sa ruine (1). C'est le vœu public et non les efforts ou les baïonnettes d'un parti qui l'ont arrêtée dans cette carrière de désastres. Six ans de désordre, de misère et d'opprobre lui ont appris que le despotisme est incapable de se borner lui-même. Prenant pitié d'un roi qu'égarait l'ineptie et la perversité d'une faction destructive, elle l'a arraché des mains auxquelles il s'était imprudemment livré, et l'a sauvé, en le rétablissant sur le trône constitutionnel. Puisse cet exemple n'être pas perdu! Puisse-t-il apprendre aux factieux de tout pays que leurs triomphes, pour si brillans qu'ils paraissent, sont de courte durée; que la raison comme la nature ne perdent jamais leurs droits (2), et que lorsqu'une grande nation connaît le bien et le veut, il n'y a pas de force qui résiste.

(1) Il est pourtant des gens qui appellent cela une restauration!

(2) .... *Expellas furcâ, tamen usquè naturam recurret.*
HOR.

IMPRIMERIE DE MADAME JEUNEHOMME-CRÉMIÈRE,
RUE HAUTEFEUILLE, Nº 20.

SIX MOIS

EN ESPAGNE.

LETTRES

DE M. JOSEPH PECCHIO A LADY J. O.

TRADUITES DE L'ITALIEN

PAR LÉONARD GALLOIS,

ET AUGMENTÉES DE NOTES PAR M. CORRADI, CHEF DU BUREAU DE LA RÉDACTION DES PROCÈS-VERBAUX DES CORTÈS.

SIX MOIS EN ESPAGNE.

LETTRES

DE JOSEPH PECCHIO A LADY J. O.

Irun, le 5 mai 1821.

AIMABLE JENNY,

Vous avez sans doute appris en ce moment comment la liberté Italienne a fait naufrage. Qui sait combien de victimes vont tomber sous le poignard du despotisme !...... Il me semble de voir ce monstre, semblable à Polyphème aveuglé, heurler et s'agiter dans son antre pour immoler quelque holocauste à sa fureur. Heureusement presque tous les Coryphées de la révolution sont hors de danger. Ils doivent leur salut au généreux patriotisme des Génois. Six cents jeunes gens se réfugièrent sur les bâtimens du commerce en priant les vents de les pousser dans l'exil, éternel peut-

être! En même temps les colonnes ennemies se précipitaient sur le Piémont; mais la garde nationale, par sa contenance ferme et résolue, arrêta les Autrichiens au pied de la Bocchetta, et non contente de protéger la fuite de tant de malheureux, elle leur offrait de défendre la ville jusqu'à la dernière extrémité. Cette offre était sans doute bien généreuse : elle pouvait fournir l'occasion de laver la tache honteuse de Verceil; mais comment la mettre à exécution? On manquait de canons, de canonniers et même de poudre: quelques-unes des anciennes fortifications avaient été détruites par le gouvernement royal pour être remplacées par d'autres qui n'étaient pas encore terminées. La défense de Gênes ne pouvait être que momentanée, et elle aurait attiré sur la tête de ses citoyens la vengeance du massacre de 1746, que les Autrichiens n'ont pas encore oublié; les fugitifs durent donc refuser cette proposition magnanime et partir pleins de reconnaissance et d'admiration pour un peuple qui, plus que tout autre peuple de l'Italie, s'est montré si digne de la liberté.

Le plus beau soleil éclairait cette douloureuse fuite, et la rivière de Ponent couverte de fleurs, exhalant le parfum des orangers que les vents portaient au loin sur les flots, semblait, ainsi que les Syrènes, vouloir attirer ces voyageurs pour les dévorer ensuite. C'est ainsi que quelques uns de ces malheureux, forcés de relâcher dans le

port de Savone, furent arrachés de leurs bâtimens hospitaliers et traduits devant des commissions militaires, non pas pour être jugés, mais pour être condamnés.

Je ne vous parle que des derniers soupirs de la liberté Italienne, puisque, ayant vous-même été présente à la révolution imprévue qui eut lieu à Gênes le 23 du mois dernier, en faveur de la constitution, vous avez pu juger que les Génois conservèrent leur courage jusqu'au dernier moment. S'ils n'ont pu sauver la liberté, ils ont du moins sauvé les principaux moteurs de le révolution.

J'avais choisi pour mon asyle les montagnes de la Suisse, en attendant que la tempête fût calmée; mais le ministre Bardaxi avec lequel je suis depuis long-temps lié d'une amitié bien vive, m'ayant engagé à me rendre en Espagne avec lui, je n'ai pas hésité à changer une hospitalité douteuse contre un asyle parfaitement sûr. Me voilà donc transporté en Espagne comme par enchantement, dans un superbe landeau que font voler six malheureux chevaux de poste. Quelque colossal que soit le despotisme, ce Briarée ne me fait plus ici aucune frayeur; ses bras ne peuvent plus s'étendre jusqu'à Irun.

A peine arrivé dans ce bourg, je me suis empressé d'aller contempler la pierre de la constitution (1), qui a été posée sur toutes les places même

des plus petits villages de l'Espagne. La constitution doit être, ainsi que la religion, un monument inébranlable sur lequel les yeux et les cœurs doivent constamment se fixer. Partout où il existe une croix doit exister aussi un monument élevé à la constitution. Votre sœur lady A..... qui aime autant la liberté que la religion, sourirait avec sa grâce enchanteresse en voyant, en Espagne, ces deux signes de rédemption toujours unis.

A peine descendu de voiture, que cinq ou six personnes se jetèrent successivement au cou de M. Bardaxi et le pressèrent dans leurs bras: je crus d'abord que ceux qui en agissaient avec autant de familiarité envers le premier ministre d'Espagne étaient ses parens, mais ils me tirèrent bientôt eux-mêmes de mon erreur, en m'apprenant qu'ils étaient tout simplement des employés et des propriétaires du bourg. J'augurai de cet accueil qu'un ministre en Espagne n'était qu'un homme comme tous les autres et je me félicitai de cette découverte (2).

Le déjeuné que nous donna le receveur des douanes fut également servi sans cérémonies, et la conversation fut aussi franche, aussi cordiale que si tous les convives eussent été d'anciens amis de collége. Nous avons gouté de plusieurs sortes de vins exquis; mais ce que j'aimais à savourer à longs traits, c'est cet air véritablement libre que je respirais pour la première fois.

Nous allons partir bientôt. Je vous écrirai souvent, aimable Jenny, lors même que vous deviendriez avare de vos lettres, parce que je suis assuré que vous me saurez quelque gré de vous faire connaître ce peuple libre, au milieu duquel je vais me trouver. Je vous promets d'être vrai et sincère dans le jugement que je porterai sur son caractère, ses mœurs et ses institutions. Ne vous attendez pas surtout à la description des monumens antiques et des sites pittoresques qui s'offriront à mes regards; il m'est impossible de m'occuper en ce moment d'autre chose que de politique. Que l'on me taxe de fanatisme tant qu'on voudra, je me consolerai aisément en pensant que le fanatisme de la liberté n'aura jamais rien de ridicule.

Les sonnettes des mulets m'avertissent que l'instant de monter en voiture est arrivé; je termine donc ma lettre en vous priant de présenter mes cordiales salutations à toute la famille O......, et de me croire toujours

Votre très-affectionné......

LETTRE II.

Bribesca, ce 9 mai 1821.

BELLE JENNY.

Là nuit dernière a été tellement désagréable pour moi que j'aurais volontiers renoncé à quatre sens au moins. Figurez-vous une soupe qu'un chien lévrier de retour de la chasse n'aurait pas eu le courage de lécher; des côtelettes brûlées aussi tendres que cette bulle d'excommunication sur parchemin, que Barnabé Visconti fit avaler au légat du pape; du vin infecté par l'odeur des peaux de bouc; quelques noix sèches, le tout servi successivement dans les mêmes assiettes et sans serviettes, voilà le souper qui nous fut donné par le maître de poste de.... Le lit était d'un tiers plus court que ma personne (et je suis bien loin d'être un géant), chancelant, aussi dur que le pavé, et la chambre parfumée par les fumigations de l'huile qui avait servi à arroser les côtelettes. Je pensai d'abord que l'hôte s'était trompé en me gratifiant de cet appartement; je fis une visite dans l'intérieur de la maison où j'aperçus plusieurs muletiers hébergés avec le même sibarisme.

persuadé alors que l'hôte était un homme impartial, qui voulait l'égalité parmi tous les hommes, je me retirai tranquillement dans ma chambre (3). La nuit que j'y passai n'a pas été la plus délicieuse de ma vie; je me levai cependant de bonne heure, et je sentis mon âme beaucoup plus libre que dans les jours précédens. Je me trouvai guéri de la crainte que les *coalisés* vinssent en Espagne: cette nuit produisit sur moi le même effet que la poire tombée sur le nez de Newton. D'induction en inductions, de conséquence en conséquences, j'arrivai à un axiome politique que je trouvai très-consolant pour moi: c'est que si la sainte alliance veut envahir l'Espagne, son invasion aura les mêmes résultats que celle faite par Napoléon. L'Espagne n'est point invincible, mais elle est indomptable. Je commence à deviner maintenant pourquoi cette nation ne laisse apercevoir aucune crainte, et n'est ni alarmée ni même inquiétée des bruits qui circulent en Europe sur ce projet d'invasion; je comprends très-bien aujourd'hui comment l'Espagne a fait et ferait encore une guerre nationale. En effet, comment l'incendie et le pillage pourraient-ils effrayer l'imagination d'un Espagnol? Il n'a à perdre, à regretter ni beaux meubles, ni vaisselle, ni effets de grande valeur; car la maison du plus médiocre fermier de l'Angleterre vaut plus que tout un village Espagnol.

Le ministre Bardaxi avec lequel je voyage est Aragonais ; il m'assure que les paysans de sa province ne commencent à se servir de lit que le jour de leur mariage. La majeure partie des gens du peuple porte dans toutes les saisons une couverture de laine de plusieurs couleurs, qui lui sert de manteau pendant le jour et de lit pendant la nuit. Une semelle de corde ou de peau de chèvre adaptée sous les pieds par quelques liens également de corde, lui tient lieu de souliers : cette chaussure héroïque s'enlace au bas de la jambe et ressemble au cothurne d'Agamemnon. La cravatte est un ornement presque inconnu et insupportable ; on ne porte de bas que dans très-peu de provinces, encore ne sont-ils jamais entiers; la plupart n'arrivent que jusqu'à la cheville, et laissent par conséquent toute la jambe nue (4). Les paysans de la province de Valence économisent jusqu'aux culottes , elles sont remplacées par une chemise qui descend jusqu'aux genoux (5). Dans toute la péninsule on ne connaît ni la gradation des habits, ni la différence des étoffes dans les saisons. Les Galliciens portent, même en été , une veste, une culotte et des demi-guêtres de drap brun. En général la vie alimentaire est aussi simple que les habillemens : Du pain et des légumes assaisonnés avec de l'huile ou du lard, est le met ordinaire que préparent ces peuples ; j'ai vu beaucoup de paysans manger avec leur pain

des laitues qu'ils arrachaient de la terre. La guerre ne coûte donc aux Espagnols aucune privation. Dans l'Andalousie, où les maisons des personnes aisées sont meublées avec plus de recherche que dans les autres provinces, les soldats Espagnols couchaient par terre plutôt que dans les lits des voluptueuses Andalouses; ils disaient qu'ils ne pouvaient dormir dans ces machines inusitées pour eux.

Vous qui êtes douée de cette heureuse mémoire que toute la famille O... possède à un degré si supérieur, vous vous rappellerez sans doute, aimable Jenny, le nom de ce soldat de Philippe de Macédoine, auquel on recommandait de ne plus s'exposer autant qu'il l'avait fait précédemment dans les combats. Ce soldat, si brave jusqu'alors, sourit à cette récommandation et répondit ces mots si pleins de vérité, dont il serait facile aujourd'hui de faire mille applications: « Lorsque j'exposais ma vie à tout instant, je n'avais ni santé ni argent; aujourd'hui je suis robuste et riche, et je sens qu'il y aurait de la folie à sacrifier une existence heureuse. »

Voilà comment les Espagnols mal logés, mal habillés, mal nourris, ne redoutent aucune des privations et des inconvéniens d'une vie errante et guerrière. Voilà aussi pourquoi plusieurs nations telles que..... supportent le joug de la domination étrangère, plutôt que de se priver mo-

mentanément des commodités de la vie. J'ai toujours présent à la mémoire les deux chiens de la fable : le chien sauvage maigre, décharné, sale, mais libre et à l'abri des coups de bâton, et le chien domestique gras, bien nourri, bien soigné, mais attaché et battu au caprice de son maître. Une vie rude en liberté, ou une vie douce et voluptueuse dans l'esclavage, voilà l'alternative de tous les peuples. La simplicité et la grossièreté des mœurs font la force et la défense de l'Espagne. Sparte n'avait pas d'autres murailles que le sein de ses citoyens. En 1808 l'Espagne n'avait ni parcs d'artillerie, ni camps retranchés, ni forteresses; l'Espagnol prit les armes et finit par vaincre sans tous ces secours de l'art. Aujourd'hui encore j'entends dire que les forteresses des frontières ne sont approvisionnées ni de vivres, ni de munitions; que les arsenaux sont vides, qu'il n'y a point d'artillerie, ni même de la poudre pour une seule bataille, etc. etc. (6). En vérité, cette apathie surpasse celle des Turcs; mais ne vous alarmez pas pour cela, belle lady ; l'Espagnol n'est pas habitué à prévoir les obstacles, il sait les vaincre. Si dans cette méthode on n'aperçoit pas une économie de fatigue et de soins, on y voit au moins une grande abondance de courage. Cette insouciance pour l'avenir est une espèce de fatalisme que les Espagnols ont hérité des Mahométans. Dans la dernière guerre les Espagnols manquaient-ils de

pain? ils y suppléaient par des glands; étaient-ils sans hopitaux ambulans ? ils se résignaient à leur sort. Le camp Anglais regorgeait toujours de vivres; on y trouvait jusques à d'immenses troupeaux de brebis et de chèvres qui leur fournissaient du lait pour le thé : à leur côté se trouvait souvent le camp Espagnol dans lequel on éprouvait la plus grande disette et la patience la plus intrépide (7).

Le *chez moi* si séduisant pour les Français, n'est pas connu dans cette péninsule. L'ignorance où l'on y est des aisances et des commodités de la vie, est peut-être la cause qui fait que chez les Espagnols l'amour de l'indépendance nationale est beaucoup plus fort que l'amour de la patrie. Durant la révolution, les Français se battaient pour leur patrie comme pour leur maîtresse adorée; dans la dernière guerre les Espagnols se battaient pour leur indépendance comme pour leur honneur personnel. Par ce même amour de la patrie, et plutôt que de la voir en proie au fer et aux flammes, les Français se soumirent, en 1814 et 1815, au joug de l'étranger. Semblable à Virginius, qui perça le sein de sa fille pour ne pas l'abandonner dans les bras d'un lascif décemvir, l'Espagnol détruirait de nouveau sa patrie, par ses propres mains, plutôt que de la voir tyrannisée par ses ennemis (8).

En effet, l'Espagnol n'est presque jamais atteint de cette maladie que l'on appelle mal de la patrie :

les entreprises les plus éloignées, les conquêtes les plus périlleuses, ne l'ont jamais lassé. Pour les soldats de Fernand-Cortès, de Pizzarre et de Charles V, la patrie était leur camp.

Je manque de papier pour continuer cette lettre. Si mon secrétaire ne se trouvait pas si mal approvisionné, j'aurais fait encore un bavardage aussi long que ceux qui sortent de la chancellerie autrichienne; mais vous êtes heureusement comme ces improvisateurs italiens auxquels il suffit de donner un texte pour qu'ils suppléent à tout le reste.

Suivant l'usage Italien je devrais prendre congé de vous en vous baisant les mains; mais vous, belles Anglaises, vous n'admettez pas cet acte servile, si agréable pour nous. Je me contenterai donc, en terminant cette lettre, de me dire, avec le superlatif italien que vous méritez si bien,

Votre très-affectionné, etc.

LETTRE III.

Burgos, ce 10 mai 1821.

Que direz-vous, aimable lady, en me voyant violer ausitôt la promesse que je vous ai faite de ne pas vous entretenir de monuments ? Je devais cependant faire une exception pour le tombeau du *Cid el campeador*. Ce héros est le Henri IV des Espagnols; son nom est dans toutes les bouches, tous les poètes, tous les historiens l'ont célébré à l'envi. J'ai vu son tombeau, j'ai vu aussi cette énorme cuirasse ferrée, suspendue dans la sacristie de la cathédrale : je verrai ensuite ses armes à Madrid.

Le Cid naquit dans un village près de Burgos; ses cendres y reposaient dans un monument de marbre noir, assez régulier pour le temps dans lequel il fut posé. Les Français, après avoir provoqué la nation espagnole, cherchaient à calmer sa fureur en flattant son orgueil : ils transportèrent ce monument sur une promenade publique de Burgos, et l'environnèrent d'arbres et de fleurs; mais les Espagnoles ne se laissèrent point endormir ni par cet hommage rendu à leur héros, ni par les processions auxquelles le roi Joseph assistait

en personne, ni par le manteau somptueux que les Français donnèrent à la vierge *del Pilar* de Saragosse ; lorsqu'ils rentrèrent dans Burgos, ils détruisirent les arbres et les arbustes plantés par les mains de leurs ennemis.

Je serais assez porté à vous dire beaucoup de mal de la ville, si la cathédrale, qui est d'une architecture tudesque assez bizarre, mais magnifique, ne m'inspirait le respect. C'est aujourd'hui jour de marché ; les paysans des environs sont rassemblés sur la place, assis par terre et les jambes croisées, suivant l'usage des Orientaux. C'est ainsi qu'ils se placent souvent dans les églises, où l'on ne trouve presque jamais ni chaises ni bancs. Il est assez singulier de remarquer que le peuple le plus orthodoxe fait ses prières dans la même attitude que les Mahométans.

Tous mes sens continuent à être dégoûtés; cependant je persiste à désirer que les habitudes des Espagnols ne se civilisent pas trop. Il est vrai que l'on n'a ici ni moelleux sophas, ni bains voluptueux, ni cafés élégans, etc. etc.; mais il n'y pas non plus des hôtes étrangers qui commandent le bâton à la main; mais on n'y paye pas de honteuses contributions ; mais on n'y reçoit pas des lois exotiques, etc...... Lorsque Rousseau fut consulté sur le meilleur mode d'organiser la Pologne contre les agressions de la Russie, il répondit qu'il n'en connaissait point de plus efficace que de conserver Polonais

les Polonais. Et moi aussi je fais des vœux pour que les Espagnols ne puissent jamais se coucher dans un lit comme les paysans italiens, ni qu'ils soient jamais à même d'avoir tous les dimanches *une poule au pot*.

Offrez, je vous prie, mes salutations affectueuses à toute votre aimable famille. Si vous continuez encore la lecture des républiques du moyen âge par Sismondi, je vous engage à ne jamais accorder de quartier au parti des Gibelins : il est la lèpre de l'Italie, et vit encore sous d'autres dénominations. Je hais jusqu'au Dante lui-même, malgré ses vers immortels, parce qu'il appartenait à cette faction parricide. Trois mille Italiens errent en ce moment loin de leur patrie et dans la situation la plus déplorable, par l'effet des dernières trahisons de cette même faction, qui n'a conservé de l'ancienne que ses vices innombrables. En Espagne *los Afrancesados* sont abhorrés encore aujourd'hui, et la haine que les Espagnols portaient aux Français est déjà éteinte (9).

Je suis et serai toujours votre très-affectionné.

LETTRE IV.

Madrid, le 19 mai 1821.

Malgré la maladresse des postillons et l'indocilité des mules, nous sommes heureusement arrivés à Madrid depuis le 12. Je n'ai pas encore loué un petit appartement pour moi, d'abord parce que je suis un peu difficile, et en second lieu parce que l'hospitalité dont je jouis chez le ministre m'est extrêmement agréable. Cimon n'en donnait pas de plus gratuite : elle ne me coute ni un seul compliment, ni une seule révérence, ni la moindre contrainte, pas même les moindres frais de toilette. Je reste toute la matinée en pantoufles, observant comme dans une lanterne magique tous ces amis, ces protégés, ces importuns qui viennent faire leur visite au ministre. Tous les jours, à toute heure on jouit ici de la liberté d'entrer, et de celle de parler sans retenue. Cette étiquette démocratique et raisonnable est également adoptée par tous les autres ministres. Bardaxi est surnommé le bon patriote : c'est un beau titre, que toute sa vie politique lui a mérité. En 1808, à Bayonne, il fut un des premiers qui déclarèrent par écrit que Ferdinand VII ne devait ni ne pouvait abdiquer

la couronne. Dans les années 1810 et 1811, durant le siége de Cadix, il occupa les deux ministères de la guerre et des affaires étrangères, et combattit en même temps, avec sa fermeté aragonaise, et l'opposition des Cortès, et l'insolence de lord Wellesley, et le maréchal Victor. Si je ne me trompe vous avez dû le connaître à Gênes. Vous vous rappellerez sans doute combien son port est plein de dignité; et si vous lui avez parlé, vous avez pu remarquer qu'il est néanmoins aussi gai et aussi galant que le sont tous ses compatriotes envers le beau sexe. Il est parfaitement bien fait, et son caractère a la même régularité et la même solidité que sa personne. Il n'y a jamais dans ses plans ni extravagance, ni chimères poétiques : ses opinions ont au contraire, une précision mathématique. Aussi entreprennant qu'Albéroni, aussi ferme que Ximènes, il n'a pourtant ni l'ambition du premier, ni le génie despotisque du second. Il rentre au ministère avec d'excellentes vues : je désire pour le bien de la moitié de l'Europe que ses collègues, les Cortès, et..... le secondent.

Le ministère précédent a préparé sa chute par ses vacillations, son incertitude, et par sa pusillanime déférence pour quelques cabales. Il n'est resté de son administration que des monumens de sa faiblesse. Le *divin* Arguelles (c'est l'épithète que vous autres Anglais lui avez déférée à cause de son éloquence) donna beaucoup de marques

de la fragilité humaine. Comme Italien, je ne puis et ne pourrai jamais pardonner à ce ministère d'avoir laissé périr Naples sans le secourir, par une intervention ferme et résolue auprès du congrès de Laybach. L'Europe entière payera, peut-être, les terribles conséquences de cette prudence homicide (10).

La marche du nouveau ministère sera énergique. Il ne sera ni exalté, ni servile; ni populaire, ni monarchique : il sera constitutionnel. Les libéraux les plus ardens crieront beaucoup contre une conduite impartiale et sans passion; ils se disent les fils aînés de la liberté et voudraient être traités en conséquence : le ministère maintiendra l'égalité constitutionnelle, et je ne doute pas que lorsque ces derniers s'apercevront que le système constitutionnel se consolide mieux par l'observation des lois, par la vigueur, et par le maintien de l'ordre, que par tout autre moyen, ils ne s'empressent de faire le sacrifice de leurs propres ressentimens sur l'autel de la patrie.

Maintenant que mon séjour est fixé, j'espère, aimable Jenny, que vous m'écrirez de temps en temps. N'oubliez pas que les lettres les plus longues seront pour moi les plus agréables. Renouvelez le plaisir de ces conversations qui avaient lieu dans votre salon à Gênes, où les chiens, les livres, les instrumens et les personnes vivaient dans une si divertissante anarchie. Il me semble de voir

lady F..... copiant de la musique quatre heures de suite, pendant que nous employons le même temps à parler de politique. Vous êtes-vous aperçue que je m'exposais volontiers à passer pour un goulu, afin de me faire verser plusieurs fois du thé par cette belle copiste de musique?

Je suis, etc.

LETTRE V.

Madrid, le 1 juin 1821.

AIMABLE JENNY.

Il y a déjà vingt jours que je contemple et que j'étudie le plus beau monument de l'Espagne, et peut-être du monde entier. Quoique l'édifice m'ait paru grandiose et l'un des plus parfaits de l'architecture moderne, je ne vous en ferai aucune description afin de ne pas manquer une seconde fois à ma parole. L'édifice que chaque jour j'admire davantage, est celui de la raison humaine: je veux parler des Cortès. Vous n'ignorez pas que cette institution fut introduite en Espagne par les Goths, et que pendant onze siècles, jusqu'à Charles V, les Cortès furent plus ou moins en vigueur dans les royaumes de Castille, de Léon, d'Aragon, de Navarre, etc., etc. Le despotisme de Charles V et de ses successeurs les avait insensiblement corrompues et enfin détruites. Ces Cortès antiques étaient néanmoins une représentation gothique, c'est à dire, beaucoup plus féodale que nationale. Depuis la restauration de cette institution, elle a été corrigée et perfectionnée.

La salle dans laquelle les Cortès se réunissent est vaste, bien éclairée et richement décorée. On n'y voit pas ces éternelles allégories, ces énigmes éternelles, ni ces statues de Démosthènes, de Cicéron, de Brutus, de Caton, qui usurpent l'attention et l'admiration que l'on doit aux orateurs modernes. Les Espagnols sont Espagnols et ne veulent pas être autre chose. En effet, puisqu'ils ne veulent en aucune manière s'occuper de ce qui se passe au-delà des Pyrénées, quel intérêt pourraient-ils prendre à ce qui s'est passé il y a deux mille ans ? C'est ainsi qu'au lieu de ces témoins étrangers, on a placé symétriquement dans les parois, les pierres mortuaires des premiers martyrs de la liberté espagnole, Daoiz, Velarde, Porlier, Lacy. Cette simplicité des cimetières parle beaucoup plus à l'imagination et au cœur, que tout le faste de la sculpture (11). Dans les parois en face du trône est écrit en caractères d'or (afin que celui qui s'y place ne l'oublie pas) :

LA SOUVERAINETÉ EST ESSENTIELLEMENT DANS LA NATION, ET C'EST A LA NATION QU'APPARTIENT EXCLUSIVEMENT LE DROIT D'ÉTABLIR SES LOIS FONDAMENTALES.

Le trône est soutenu par des cariatides, et cela ne me plaît nullement. L'ornement cariatidique ne peut convenir qu'à la tyrannie, qui se plaît toujours à tourmenter et à courber les hommes. L'homme ne doit jamais être avili, pas même dans les fictions. L'idée de l'Assemblée constituante de France de

faire ôter des pieds de la statue de Louis XIV l'insultante allégorie des nations enchaînées, fut grande et généreuse.

Les députés n'ont point de costume : chacun s'habille comme il lui plaît. Il me semble que cet usage représente le peuple avec plus d'exactitude, puisque le costume du peuple varie infiniment. Les orateurs parlent de leur place et improvisent toujours ; il ne monte à la tribune que ceux qui ont à réciter de longs discours écrits, ce qui arrive rarement : ainsi la discussion est beaucoup plus vive et plus rapide. Jamais les orateurs ne cherchent à montrer de l'érudition ; ils ne font ni jeux de mots, ni pointes d'esprit ; jamais surtout ils ne s'adressent des injures personnelles. Malheur à la nation si dans un congrès espagnol on n'observait pas ce respect mutuel ! La grande irritabilité des hommes de ce climat produirait des scènes beaucoup plus affreuses que celles qui avaient lieu dans les diètes de Pologne.

Les votes des Cortès ont lieu nominativement : chaque député prononce *si*, ou *no*. Napoléon avait raison de trouver sublime le *no* tout sec que lui répondit le ministre portugais à Bayonne. Le *no* des Espagnols est aussi tragique et aussi retentissant que celui de Bayonne. Le ton sonore avec lequel cette monosyllabe est prononcée, indique qu'elle part de la profondeur du cœur : c'est un *no* irrévocable. Et remarquez que

la négation est plus analogue au caractère espagnol que l'affirmation. La négation suppose le plus souvent le *non fare* des Italiens, est ce *non fare* et beaucoup plus énergique en Espagne que *le fare*.

La plupart des députés actuels sortent de l'exil ou des prisons. La nation a récompensé ces loyaux citoyens des persécutions qu'il ont souffertes, en leur donnant le mandat le plus honorable, le plus sollennel et le plus sacré : ils se montreront dignes de cette précieuse marque de confiance. Le premier acte que firent les Cortès au nom du peuple souverain, fut un acte de clémence, et la clémence est la plus belle prérogative de la souveraineté. *Los Afrancesaos* et *los Persas* furent l'objet d'une générosité, dont ils ne devraient jamais se rendre indignes (12).

Les députés des îles Philippines, des colonies d'Amérique, et des îles Canaries siégent au congrès des Cortès, et l'on voit ainsi réunis, pour la première fois, dans une même salle, et pour l'intérêt d'une seule et même famille, des habitans des quatre parties du monde.

Les Cortès actuelles sont composées d'un tiers, au moins, d'évêques et de curés ; ce qui me fit croire un instant, la première fois, que j'assistais à un concile. Le ton de déclamation, et les gestes sont les mêmes pour tous les députés : à la fin de chaque période ils font, avec trois doigts de la main droite, un geste en l'air qui ressemble à un signe de croix,

J'eus de la peine à m'empêcher de rire lorsque je vis le général Quiroga gesticuler comme le pape.

Les Cortès de 1820 à 1821 ont consolidé les institutions libérales par leur contenance toujours noble, toujours calme et toujours réfléchie; et préparé ainsi le triomphe de la cause de l'humanité. Quel que soit le résultat des nouvelles élections (et malgré que l'on n'ait aucun motif pour croire qu'elles puissent ne pas être bonnes), il est consolant de penser que les fondemens de la régénération espagnole sont posés. Les Cortès extraordinaires achèvront le reste d'un travail aussi important.

Jusqu'à ce jour le ministère n'a pas un parti pour lui : il ne l'aura que très-difficilement, même par la suite ; car ici le *ventre* ne se laisse pas gagner par le *ventre*. En Espagne le ventre est fort discret, il sait se contenter de peu de chose, et les ministres ne jouent pas encore, et ne joueront peut-être jamais le rôle des *restaurateurs*. L'Espagnol trouve dans son huile tous les goûts et toutes les saveurs, comme les Juifs les trouvaient dans la manne du désert. Les décorations, les crachats et tous les autres hochets de même nature, n'ont pas en Espagne cette valeur imaginaire qu'on leur donne ailleurs : le bon sens espagnol n'a pas pour eux beaucoup de vénération.

Moreno Guerra et *Romeo Alpuente* sont deux députés que la multitude affectionne beaucoup, pour

l'originalité de leurs idées, et pour leur belle conduite à la tribune; mais je crois m'être aperçu que la nation accorde volontiers un plus grand tribut de respect et de confiance à *Martinez de la Rosa*, et à *Calatrava,* pour leur opinion plus modérée, et pour la dignité de leur éloquence.

Le réglement des Cortès ne permet aucune diversion hors de l'objet en discussion : les députés l'observent scrupuleusement, et je ne me suis jamais aperçu qu'aucun d'eux ait tenté de l'enfreindre, ni par quelque épisode, ni en entreprenant de parler de la situation de l'Europe, ni, enfin, en dirigeant des allusions contre d'autres gouvernemens. On peut presque dire que le reste de l'Europe est un superflu pour l'Espagne : personne ne dépasse les Pyrénées ni avec la pensée, ni avec le cœur : ces montagnes semblent être devenues les colonnes d'Hercule pour les Espagnols de ce siècle. Il y a déjà plus de vingt jours que je suis à Madrid, je suis le premier Italien arrivé depuis les événemens qui ont eu lieu dans ma patrie ; croiriez-vous, belle lady, que personne n'a encore daigné m'interroger sur la révolution piémontaise ? Si parfois dans les conversations, on fait quelque légère mention de l'Italie, on y confond toujours le Piémont avec Naples; quoique la géographie ait séparé ces deux contrées par plus de 700 milles.

Je n'ai aucune nouvelle d'Italie, ce qui fait naître dans mon âme de sinistres pressentimens. Il

me semble de la voir traînée dans la boue par ses implacables ennemis, et décimée par les commissions spéciales, tribunaux de sang, inventés par le terrorisme, et imités par tous ceux qui usurpent le nom de pères du peuple. Serait-il possible qu'à l'exemple de Tibère, le cabinet autrichien eût passé tout-à-coup de la dissimulation à la férocité? Lorsque je considère tout l'intérêt qu'il a de calmer plutôt que d'irriter les passions de quinze millions d'Italiens, j'aime à me flatter qu'il préférera le parti de la modération à celui de la vengeance. Quoi qu'il en soit, je suis totalement privé de toute espèce de nouvelles, et cependant je puis me vanter de posséder en Italie des amis sincères et des parens affectionnés. La tyrannie y aurait-elle produit son plus terrible effet, celui de glacer d'épouvante jusqu'aux cœurs les plus ardens?.... Vous devez donc juger, aimable Jenny, combien vos lettres me seront chères, et combien elles allégeront toutes les privations que mon cœur éprouve.

Je suis, etc.

LETTRE VI.

Madrid, ce 10 juin 1821.

Parmi les *sept cents* généraux que compte l'Espagne, devinez, Belle Jenny, quel est celui que j'ai le plus désiré de connaître? C'est Ballesteros; le grand ennemi de Wellington. Il me semble tout naturel que les ennemis des Anglais soient les amis des Italiens. Ballesteros est l'Espagnol qui m'a accueilli avec le plus de jovialité, et avec cette sympathie qu'on ne peut jamais ni simuler ni dissimuler : je me sens en outre porté à l'aimer pour l'amitié et l'estime qu'il a montrées au général Pepé. Je n'ai jamais vu aucun militaire tendre la main à son frère d'arme avec plus de cordialité et d'amabilité que Ballesteros. Son port est toujours martial, et même lorsqu'il se promène dans sa chambre, il semble être à la tête d'une colonne qui s'avance vers l'ennemi. Il est entousiaste de la valeur; il ne parle des Français contre lesquels il a long-temps combattu, qu'en exaltant leur courage; mais il ne voudrait jamais commander que des Espagnols. Sa haine contre Wellington n'est point encore calmée : il répète toujours, et avec raison, qu'il vaut mieux être

battu par les ennemis que commandé par des étrangers, parce que l'on peut remédier à une défaite et que l'avilissement n'a point de remède. Au reste, ce n'est pas la préférence qui fut donnée à Wellington qui l'irrite encore aujourd'hui, mais l'affront fait aux guerriers espagnols. Vous conviendrez, vous aussi, belle lady, qu'une rivalité aussi franche est belle et homérique (13). La bouche de Ballesteros exprime souvent le mépris pour le péril, jamais celui pour les hommes, et l'on aperçoit sur son visage quelque peu de bizarrerie et de caprice. Son âme toute chevaleresque ne pouvait se soumettre au despotisme ; il fut donc exilé de la cour et confiné dans la province de Valladolid, pendant six ans. Rappelé de l'exil l'année dernière, ce fut lui qui présenta la constitution à signer au roi. Le soldat qui l'avait vu durant toute la guerre de l'indépendance partager avec lui la même ration, lui a conservé toute son estime et tout son attachement. Avec quel plaisir l'ai-je entendu affirmer, avec l'accent de la conviction, que l'on ne peut plus rien faire de grand et que l'on n'a plus aucun courage, dès que la conscience vous reproche d'avoir commis une bassesse ! C'est pour cela, ajoutait-il souvent, que les tyrans étudient le moyen de faire commettre quelque action vile à ceux de leurs généraux qui ont le mieux mérité, afin de rendre leur ambition impuissante et de leur ôter la force d'entreprendre quelque chose de magnanime.

N'êtes-vous pas plus contente que je vous aie dépeint un général sur lequel les libéraux jetteraient les yeux dans les momens du danger, que si je vous avais fait la description de l'aqueduc romain qui existe encore intact à Ségovie (où j'ai été faire un voyage il y a quelques jours), et qui lui porte une eau bienfaisante depuis plus de deux mille ans ?

L'air est ici extrêmement sec et agité : ce climat conviendrait à la santé de milady votre mère : assurez-la de ma part, si elle avait jamais l'intention de faire un voyage en Espagne, que ce ciel est aussi favorable aux maladies nerveuses, qu'aux idées libérales.

Je suis, etc.

LETTRE VII.

Madrid, le 20 juin 1821.

Quel péché, aimable Jenny, que l'avarice se mêle parmi toutes les belles qualités qui vous font admirer par tous ceux qui ont le bonheur de vous connaître! En effet, n'est-ce pas être avare, que d'exiger de moi le récit de la révolution d'Espagne, en échange de celui que vous m'avez fait de la révolution Génoise, du 23 mars dernier? Puisque vous prétendez ne m'avoir fait qu'un prêt au lieu d'un don, je ne me ferai point assigner pour payer ma dette et je vais m'acquitter du mieux qu'il me sera possible. Il existe, heureusement pour moi, deux opuscules très-bien écrits qui contiennent la relation de l'insurrection de l'armée à l'île de Léon: je vais y avoir recours pour me tirer d'embarras.

Plaisanterie à part, ces deux opuscules sont tellement importans, qu'ils mériteraient d'être traduits pour faire connaître,

1°. L'analogie des circonstances de la révolution Espagnole avec celle du Piémont;

2°. Comment, dans un état gouverné par les abus et par l'arbitraire, plutôt que par les lois, il

est facile d'abattre le despotisme et d'opérer une réforme avec de bien petits moyens.

3°. Combien les sociétés secrettes sont utiles pour disposer, réunir, réchauffer les âmes, afin d'entreprendre une révolution.

Comment vous croirez-vous satisfaite puisque je ne puis vous donner qu'un extrait de ces deux ecrits? Je me flatte cependant que chez vous l'avarice ne sera point encore poussée jusqu'à l'usure.

Vous vous rappellerez, sans doute, que Voltaire a défini la maçonnerie « une société qui n'a jamais rien fait et qui ne fera jamais rien. » Eh bien ! la maçonnerie en Espagne a donné un démenti à Voltaire, puisque c'est elle qui disposa les officiers de l'armée d'Andalousie à délivrer leur patrie du despotisme.

Le ministère de 1819 ayant pris la détermination d'éloigner de l'Espagne tous les jeunes officiers chez lesquels les idées de liberté et de constitution fermentaient vivement, imagina l'expédition de Buenos-Ayres, pour les comprendre dans l'armée que l'on devait embarquer; mais le remède fut pire que le mal, puisque ces officiers qui, pendant qu'ils étaient dispersés, restaient tièdes dans leurs desseins, s'animèrent aussitôt qu'ils furent réunis, et virent avec la plus grande joie se présenter cette occasion après laquelle ils avaient tant soupiré.

Le 8 juillet devait être le jour de la régénération espagnole. Vingt-deux mille hommes, l'élite de l'armée, étaient réunis dans l'Andalousie pour l'expédition de Buenos-Ayres. Le comte de l'Abisbal, qui les commandait, accueillit le conseil de ceux qui lui montraient entre ses mains, l'occasion de délivrer le peuple de l'esclavage dans lequel il était accusé de l'avoir plongé. Enclin aux grandes entreprises et se repentant peut-être, d'une erreur qui avait terni son nom, il parut approuver en ce moment un projet qui flattait son amour propre : le comte de l'Abisbal fut presque le principal moteur de l'entreprise.

Le feu de l'insurrection s'étendit rapidement dans l'armée ; presque tous les officiers étaient dans cet age où l'on aime toutes les entreprises téméraires : aussi affrontaient-ils gaiement tous les dangers que presentait celle qui était l'objet de tous leurs vœux. Il leur paraissait bien plus digne de leur courage de sauver la patrie, que de porter les chaînes de l'esclavage aux peuples du Nouveau-Monde. Quoique les soldats ne fussent pas dans le secret, on pouvait justement croire qu'ils auraient secondé volontiers tout événement qui aurait suspendu une expedition dont ils auguraient si mal.

Ce jour arriva enfin : on s'attendait que le comte de l'Abisbal allait tenir la foi qu'il avait si solennellement jurée. Déja une partie de l'armée avait

pris les armes et attendait l'événement avec anxiété, lorsque tout à coup elle se vit entourée par la cavalerie et par la garnison de Cadix, à la tête de laquelle Abisbal arrivait en criant; *vive le roi*: il ordonna aussitôt l'arrestation de plusieurs chefs de corps, parmi lesquels se trouvaient les colonels Quiroga et Arco-Aguero.

Cette inexplicable perfidie porta dans tous les esprits plus d'indignation que de terreur. Chacun exprimait toute la douleur qu'il éprouvait d'avoir été si lâchement trompé. Le sort qui semblait réservé aux personnes arrêtées occupait tous les cœurs généreux, et enflammait tous leurs amis, résolus d'accomplir un dessein dans lequel se trouvait compromis et la nation et la sureté personnelle de tous les complices. En conséquence le 13 du même mois, c'est-à-dire cinq jours après, plusieurs officiers et patriotes se réunirent pour déterminer les moyens de renouer les fils qui venaient d'être rompus, et conduire à une heureuse fin une entreprise aussi glorieuse. Quelques autres patriotes des plus ardens se réunirent dans le même but à Gibraltar, et arrêtèrent qu'il serait établi à Cadix une junte centrale chargée de correspondre avec toutes les juntes partielles qui seraient formées dans chaque régiment, et de diriger leurs travaux. Malheureusement le fléau de la fièvre jaune retarda l'exécution de ce plan par l'interruption des communications. Mais comme le pa-

triotisme est invincible dans les premiers momens de son enthousiasme, on profitait de cette fâcheuse circonstance pour voyager avec de faux passeports. On sondait les douteux, on emflammait ceux qui paraissaient bien résolus, on initiait les soldats dans le secret, et tout cela malgré les arrestations des officiers impliqués dans la journée du 8 juillet, qui continuaient d'avoir lieu journellement, et malgré les apprêts de la grande vengeance que le despotisme préparait, sans s'apercevoir que le péril devenait plus éminent pour lui.

Il est dans la nature de toutes les sectes de se propager et d'acquérir de l'audace en proportion des persécutions qu'elles éprouvent. Cette réaction était d'autant plus forte chez les Espagnols, parce qu'ils sont aussi tenaces et réligieux observateurs d'un secret, que constans et opiniâtres dans les entreprises.

L'époque fixée pour l'embarquement des troupes arrivait; il fallait donc hâter la conspiration. Il était nécessaire de nommer un chef, et cependant aucun général n'inspirait assez de confiance pour ce beau rôle.

Ce choix, long-temps balancé, tomba enfin sur le colonel Quiroga, détenu à Alcala de los Gazules, et l'on désigna le colonel Arco-Aguero, qui était ausssi détenu au château de St. Sébastien à Cadix, pour chef de l'état-major.

Mais la providence offrit un homme destiné à donner une puissante impulsion à cette grande machine ; un de ces hommes vraiment extraordinaires, qui ne sont jamais arrêtés par aucun obstacle, et qui ne croient jamais impossible ce qu'ils ont déterminé de faire. Don Raphal del Riego, second commandant du bataillon des Asturies, brûlait de délivrer ses amis, et plein de confiance dans ses officiers, tout prêts à faire entendre les premiers le cri de la liberté, il promit de vaincre toutes les difficultés, et d'exécuter cette entreprise, objet de tous ses vœux.

Le premier jour de l'an 1820 fut choisi et indiqué pour l'insurrection de tous les corps. Deux bataillons, sous les ordres du commandant Riego, devaient surprendre le général en chef Calderon et son état-major. Deux autres bataillons, commandés par le colonel Quiroga, devaient tomber rapidement sur le pont de Suazo, le prendre par un coup de main, entrer à San Fernando et se présenter ensuite à la *Cortadura* de Cadix, dont les portes devaient lui être ouvertes, ainsi que cela était convenu.

L'aurore de ce beau jour apparut enfin, et vers les 9 heures du matin on entendit dans la commune de *las Cabezas* le premier cri libérateur de l'Espagne. C'est cette journée qui a fait donner à Riego le nom de héros de las Cabezas. Ce jeune commandant, à la tête de ses officiers, proclama à haute

voix la constitution de 1812. La troupe répondit avec enthousiasme à ce cri généreux : le peuple se montra plus étonné que joyeux.

Riego se dirigea aussitôt vers le quartier de l'état-major, et mit tant de diligence et de précaution qu'il y arriva à l'improviste, et fit prisonnier le général en chef, ainsi que tous les autres officiers supérieurs qui se trouvaient à l'état-major.

Cependant plusieurs bataillons ne s'étaient pas encore insurgés, et quoique Riego fût maître du quartier-général, il s'y trouvait avec trois bataillons seulement, entouré par plus dix mille hommes disposés à s'opposer à son entreprise.

Pendant ce temps, le général Quiroga avec deux bataillons, quoique privé de communication avec Riego, surprenait la garnison de San Fernando, l'incorporait à sa troupe, et fortifiait ce point important contre toute attaque extérieure.

Après avoir grossi sa division de quelques autres corps de troupes qui s'étaient réunis à lui, Riego rejoignit enfin le général Quiroga dans l'île de Léon. Ils tentèrent aussitôt de s'emparer de la *Cortadura*, afin de s'ouvrir l'entrée de Cadix, qui était le centre de l'enthousiasme constitutionnel ; mais le général Campana, qui commandait dans cette ville, les prévint en envoyant des troupes à la défense de ce point ; il prit en même temps des mesures promptes et sages pour paralyser les efforts que les patriotes de Cadix devaient faire en

faveur de la liberté. Cela n'empêcha pas que les constitutionnels ne tentassent plusieurs surprises et attaques ouvertes contre la Cortadura, mais elles furent infructueuses. Néanmoins, Riego compensa l'inutilité de ces tentatives, par la prise de l'arsenal de la Carraca, qui ne contribua pas peu à retremper les âmes qui commençaient à se refroidir.

Et pourtant le reste de l'armée, dont on attendait d'apprendre le soulèvement d'un moment à l'autre, restait impassible. Les corps qui étaient les plus compromis, soit qu'ils fussent trop loin de l'île, soit par quelqu'autre de ces motifs qui ont tant d'influence sur le cœur humain, ne donnaient aucune marque d'adhésion. En attendant le général Freire réunissait une armée de quinze mille hommes, pour combattre les constitutionnels; et l'on répandait à Cadix d'insidieuses proclamations, dans lesquelles on offrait le pardon aux uns, en peignant les soldats de l'île comme une bande de rebelles.

Le mois de janvier s'était écoulé, et l'insurrection n'avait fait aucun progrès; les soldats n'avaient encore été employés qu'à quelques expéditions inutiles. Dans les révolutions, si l'imagination n'est pas continuellement occupée, si on accorde du temps à la réflexion, l'enthousiasme meurt, et l'amour de la vie reprend son empire. Ces motifs déterminèrent les commandans qui se trouvaient dans l'île avec cinq mille cent hommes seulement,

à entreprendre une expédition qui devait avoir pour objet de fomenter chez le peuple son amour pour la constitution, et de provoquer l'adhésion de trois autres bataillons, qui depuis long-temps semblaient décidés à embrasser la cause de la liberté. On détacha donc de la petite armée de l'île, une colonne mobile de quinze cents hommes, dont le commandement fut confié à Riego. Le surplus de la troupe resta pour la garde de l'île, qu'elle fut obligée de défendre plusieurs fois des attaques extérieures, durant l'expédition de Riego.

Le 27 janvier sortit de l'île de Léon cette colonne qui se rendit imortelle, non-seulement à cause de ce qu'elle a souffert par ses marches et contre-marches, dans la saison la plus rude, mais plus encore, par les combats qu'elle a soutenus contre des forces toujours triples, et par l'adresse avec laquelle elle évitait un ennemi qui la poursuivait sans relâche. Tantôt faisant face à l'ennemi, tantôt se retirant en combattant, tantôt se rendant invisible pour plusieurs jours, Riego parcourut un grand espace de pays, et tint la campagne jusqu'au 11 mars. Désespérant d'être secouru, dépourvu de toute espèce de moyens, n'étant pas secondé par les populations des communes et des villes qu'il avait traversées, abandonné par plusieurs officiers lâches ou accessibles à la terreur, voyant sa colonne réduite à une poignée de patriotes, il dut enfin se décider à la dissoudre, et à chercher

un refuge à San Fernando ou à la Corogne, où la constitution venait d'être proclamée. Le moment de cette séparation fut attendrissant; les guerriers qui avaient fait tant de pénibles sacrifices pour la patrie, l'embrassèrent avec les larmes aux yeux, en voyant leur voix repoussée par une armée qui les avait persécutés avec un si grand acharnement.

Quoique cette colonne eût été détruite (sans être vaincue), elle avait néanmoins rempli le but qu'elle s'était proposé; puisqu'en prolongeant l'insurrection pendant un mois et demi, elle avait donné aux peuples le temps de se réveiller de leur stupeur, et inspiré, par son courage, l'amour de la liberté aux autres troupes, qui furent les premières à proclamer la constitution dans les autres provinces. En effet, la Galice se rappelant son antique gloire, se prononça ouvertement, le 21 février, en faveur de la constitution; la Corogne le fit le 2 mars, et quelques jours après les Asturies et l'Aragon suivirent cet exemple. Ainsi Riego, qui deux mois auparavant était indiqué dans les proclamations royales comme rebelle et comme traître, fut salué dans le mois de mars par toute l'Espagne comme le père de la liberté.

Je suis, etc.

LETTRE VIII.

Madrid, ce 5 juillet 1821.

BELLE JENNY.

Depuis deux jours je suis à la recherche de la musique, arrangée pour le piano, des hymnes patriotiques, que l'on chante ici jour et nuit; j'en aurais fait volontiers un présent à votre sœur lady Charlotte, qui, avec son âme de feu, donnerait à ces chants toute cette expression native qui les rend admirables. Le premier de ces hymnes, composé à Malaga, est sublime, tant par les pensées que par la musique. En voici une strophe :

« *Qué es la Francia en contejo de Espâna ?*
« *Las naciones del norte ? qué son ?*
« *Qué la Italia so el yugo del Austria ?*
« *Lusitania so el yugo Breton ?*
« *El que quiera ser libre que aprenda :*
« *En Espâna hay un Pubelo y un Rey ,*
« *El primero dictando las leyes ,*
« *El segundo sujeto à la ley* (1).

---

(1) Qu'est la France auprès de l'Espagne? Les nations du Nord que sont-elles? Qu'est l'Italie sous le joug de l'Autriche,

Depuis plus d'un an toute la Péninsule résonne de ces chants patriotiques. C'est une juste compensation, après trois siècles d'un silence non interrompu, si ce n'est par la plus sombre psalmodie. On dirait qu'au son de cette musique patriotique, les soldats oublient les fatigues des marches. Les fifres espagnols l'exécutent avec une gaîté singulière : il ne faut cependant pas s'en étonner, puisque les Espagnols se servaient déjà fort-bien des instrumens à vent du temps de Sertorius.

A propos de musique, sachez que Rossini est l'Orphée adoptif de l'Espagne. Barcelone en est enthousiaste, et Madrid encore plus que Barcelone. A Paris et à Londres la musique de Rossini eut le sort de la bière, qui ne plut qu'après un long usage ; mais ici où l'on juge par sentiment, et non suivant la mode, elle plut dès le premier moment.

La liberté fait éclore chez les peuples toutes leurs qualités innées. L'Espagnol commmence à prendre un air serein et s'abandonne à son caractère gai et jovial. Les bals nationaux, les comédies, les romans, les *saineti* ne respirent maintenant que l'allégresse. Cervantes n'a pu perdre sa gaîté, même

---

et le Portugal sous le joug de l'Angleterre? Que celui qui veut être libre apprenne qu'en Espagne il y a un peuple et un roi ; que le premier fait les lois et que le second est soumis à la loi.

durant un esclavage de cinq ans et demi : à Alger, quelle belle humeur n'a-t-il pas mis dans son don Quichotte ?

Tous les soirs en rentrant chez moi, je passe devant un corps-de-garde, et toujours j'y vois quelques soldats pinçant la guitare, comme pour désennuyer les sentinelles de leur faction. Dernièrement je demandai à l'un de ces troubadours s'il chantait pour sa Dulcinée. « Mon amante, « répondit-il aussitôt avec fierté, est ma patrie, « et je fais de la musique pour me divertir. Vous « ne connaissez donc pas ce proverbe espagnol ? « *Quien canta sus males espanta* (celui qui chante « ses peines les oublie). »

Il se passe dans mon âme quelque chose d'extraordinaire dont je cherche vainement à me rendre compte. Je ne puis plus entendre la musique de Rossini sans m'attendrir ; et cependant en Italie j'assistais à la représentation de tous ses chefs-d'œuvre avec autant de froideur que la statue du Festin de Pierre. Hier au soir je fus obligé de sortir à la moité de la *Gazza Ladra*; je ne pouvais plus supporter l'oppression que j'éprouvais ; le mal de la patrie me saisissait. Quel sortilège exerce donc sur nous cette douce patrie ?.... C'est un fantôme qui nous apparaît toutes les fois que quelque chose de national l'évoque. Il nous poursuit et nous échappe après nous avoir arraché des larmes. Pour comble de malheur pour un exilé

italien, il n'est presque point de sensation agréable qui ne lui rappelle la belle Italie. Un bouquet de fleurs, un jet d'eau limpide, une belle statue, un beau tableau, une belle femme, tous les objets suaves sont autant de souvenirs de cette malheureuse Italie....... Je m'arrête pour ne pas écrire une élégie au lieu d'une lettre.

Je suis, etc.

P. S. Je viens de recevoir enfin une lettre de ma sœur, par la voie d'Huningue, sans date, sans signature, et écrite avec une froideur apparente, et presque toute en jargon d'argot. Quelle doit donc être la terreur portée dans toutes les familles lombardes par l'inquisition autrichienne, puisqu'une sœur n'ose pas même donner à son frère les consolations de l'amitié? Je tremble! Les lois du Piémont menacent des peines les plus sévères jusqu'au père, à l'épouse, à la sœur, qui enverraient des secours à leur parent accusé d'un crime d'état, qui se serait exilé hors du royaume. Et l'on viendra nous dire que les peuples n'ont ni le droit, ni le besoin de demander la réforme de leurs lois!....

J'apprends qu'à Barcelone, Tarragonne et Valence, il y a plus de cinq cents réfugiés piémontais.

Les Cortès viennent de décréter qu'il leur sera accordé des subsides mensuels en proportion des grades et des charges qu'ils occupaient sous le système constitutionnel. L'Espagne s'est conduite avec les Italiens comme celui qui laisse assassiner son ami, sans courir à son secours, et qui lui donne ensuite la plus généreuse hospitalité et tous les plus tendres soins pour guérir sa blessure.

LETTRE IX.

Madrid, ce 10 juillet 1821.

Votre nation, aimable Jenny, a beaucoup d'*originaux*, mais le peuple espagnol est lui-même un *original*; il ne ressemble à aucun autre peuple, et il est impossible de le définir. On croit en Europe connaître le caractère espagnol par la lecture de l'histoire et des romans, mais l'une et les autres n'en ont donné qu'une idée très-imparfaite. Don Quichotte et Gilblas dépeignent plutôt les usages de ce peuple que son véritable caractère, et l'histoire d'Espagne, ainsi que toutes les autres histoires, peint plutôt les passions des rois que celles de la nation.

Qui ne s'attend à trouver l'hypocrisie, l'espionnage et la superstition répandues dans toutes les classes, chez une nation dominée pendant trois siècles par l'inquisition et les prêtres ? Et cependant il n'en est pas ainsi : il n'y a point de pays où l'on trouve aussi peu de *tartufes* qu'en Espagne, excepté pourtant à la chapelle royale, où l'on entend à la messe du dimanche les *picchiapetti* (frappe-poitrine) faire retentir leur fausse contrition jusqu'aux oreilles du roi... qui est pré-

sent. Chez les moines même, il y a plus de férocité que de feinte. L'espionnage et la délation obtiennent ici toute l'horreur qu'ils méritent. Le gouvernement voulait bien organiser une police, sur le modèle de plusieurs autres fameuses en Europe, mais il est resté jusqu'à ce moment avec le plan dans les mains, sans pouvoir réunir ceux qui doivent l'exécuter.

Le *compère Mathieu* a répandu en Europe l'opinion que les Espagnols sont les hommes les plus ridiculement superstitieux. Cette opinion est aussi fondée que le serait celle d'un lecteur de don Quichotte, qui supposerait que tous les Espagnols sont des chevaliers errans. Il faut bien distinguer la superstition d'avec l'intolérance. Si l'on accuse la nation espagnole d'intolérance, je ne pourrai malheureusement pas la défendre. Combien de témoins appuieraient cette accusation! Les Maures, les Juifs, les Américains, et mieux encore la constitution même, puisqu'elle déclare la religion catholique *la seule vraie* religion. Les législateurs de 1812 ont dû payer au préjudice universel, un tribut aussi honteux; mais quant à la superstition et à la bigotterie, je ris moi aussi avec le *compère Mathieu*, parce qu'il me fait rire, et pourtant je ne partage pas son avis.

A Madrid seulement on comptait, il y a quelques années, environ quatre-vingts églises; à Séville quatre-vingt-dix, et ainsi de suite. Il y avait dans

toute l'Espagne plus de trois mille couvens ; et cependant le peuple n'est pas habitué à autant de pratiques religieuses qu'on en observe en Italie. Dans les villes d'Espagne vous ne voyez pas, comme à Florence, à Gênes, à Milan, à Naples, etc, toutes ces madones, ces saints, ces anges et ces diables, peints sur tous les coins des rues ; ni tous ces sanctuaires et ces via-crucis, que l'on rencontre à chaque pas dans la Lombardie ; ni enfin, tous ces prie-dieu et toutes ces chapelles expiatoires que l'on voit à l'entrée de chaque champ, le long de la rivière d'Orta. Le dimanche, le peuple ne va pas s'enfermer dans les cimetières comme en Angleterre ; il ne barbotte pas non plus autant de chapelets comme en Italie. J'ai vu la procession du *Corpus Domini* (Fête-Dieu) à Madrid, et je vous assure que la plus brillante promenade d'Italie n'est, ni aussi gaie, ni aussi amusante. La dévotion était peut-être dans les cœurs, mais, en vérité, elle n'était guère sur les visages. On pouvait même accuser de vanité le S.-Ciboire, que l'on avait placé au milieu d'un élégant parterre de fleurs, orné de festons d'argent, comme si c'était une corbeille de noces.

En 1812, pendant que les moines excitaient le peuple contre les Français, en les déclarant hérétiques, les Cortès abolissaient les moines ; et les moines et le peuple se taisaient. En dernier lieu, lorsque le pape refusa les bulles de deux évêques

nommés par le gouvernement, un homme d'état, qui connaît bien sa nation, disait : « Que la cour « de Rome prenne bien garde à ce qu'elle fait ; « elle ne sait pas que le peuple espagnol a telle- « ment de bon sens, qu'en moins de dix années « il pourrait devenir athée. » Je le repète donc encore ; ce peuple est indéfinissable.

Qui ne supposerait aussi que les Espagnols, ayant vécu sous un sceptre despotique depuis Charles V, ne soient un peuple avili, rampant et corrompu ? Cette supposition serait fausse encore : l'Espagnol a vécu dans l'esclavage aussi fier que Charles XII à Bender, et en est sorti le peuple le moins corrompu de l'Europe. Quoiqu'il ne se permette pas de couvrir de boue la voiture du Roi, ni de casser les vitres des hôtels des ministres, l'Espagnol a autant et plus de dignité personnelle que l'Anglais. Le paysan, l'artisan, salue celui qui est plus riche que lui par politesse, mais jamais par un sentiment d'infériorité. Lorsqu'il se présente devant un personnage puissant, il ne se courbe pas comme un faible roseau ; il ne balbutie pas de crainte, et n'est ni confondu, ni embarrassé : il le salue et se présente à lui comme un homme doit se présenter devant un autre homme son semblable. Lorsque je traversai l'Espagne avec le ministre Bardaxi, les maîtres de postes et les alcades des plus petits villages, après l'avoir salué avec une franchise naturelle, s'asseyaient aussitôt à ses côtés, l'interrogeaient,

allumaient leur cigare à celui du ministre, et dans la chaleur de la conversation, lui frappaient souvent sur l'épaule. Ne croyez pas, belle lady, qu'il y ait ici la moindre licence dans cette manière d'agir : l'homme vulgaire est aussi éloigné de la bassesse que de l'insolence. Le duc de Medinaceli, prétendant au trône d'Espagne, est en ce moment alcade de quartier à Madrid, c'est-à-dire, commissaire de police. Dans cette charge, qui lui fut conférée l'an dernier par le peuple, le prétendant au trône est assujetti à un cordonnier, qui est un des administrateurs de la ville. Le prétendant et le cordonnier remplissent chacun leurs fonctions avec beaucoup de zèle et de dignité.

Dans plusieurs parties de ce royaume les oreilles d'un Espagnol ne furent jamais frappées par l'épithète d'*excellence*. La même difficulté des communications, qui empêchait la circulation des produits et l'extension des lumières, a beaucoup contribué à empêcher la circulation de la corruption. Excepté quelques grands d'Espagne, les autres personnes riches n'habitaient pas dans les villages. Ainsi la vue des colons est rarement blessée par le faste; ainsi l'Espagnol n'est pas habitué au langage altier des riches envers le peuple; lorsqu'il est offensé il rugit. J'élevai une fois seulement la voix avec un voiturier qui voulait faire à son caprice : ses compagnons se mirent à me crier aussitôt « de me rappeler que je n'étais plus en Italie, où l'on traite les

« gens du peuple comme les nègres. » Un paysan qui avait fourni des vivres à l'armée anglaise, se trouvait un jour à l'audience de lord Beresford pour être payé. Ce général, après avoir congédié brusquement et sans leur avoir donné beaucoup d'argent, plusieurs autres fournisseurs portugais, dit à l'Espagnol, qui se présentait le dernier, de se retirer, parce qu'il était fatigué de sa présence. A peine avait-il fini ces mots, que l'Espagnol tira un poignard et se jeta sur le général, qui fut délivré de ce furieux par quelques assistans. Lord Beresford comprit alors que ce paysan était un créancier d'une catégorie digne de beaucoup d'égards.

Dans les provinces principalement, on ne remarque pas cette prodigieuse différence entre les habitudes des premières classes et celles des dernières, ainsi que cela s'observe chez nous. Là il n'y a point, pour les riches, une vie de convention : il y a sans doute des ridicules en Espagne, comme partout ailleurs; on y trouve le sang mahométan ; et les arbres généalogiques y sont plus nombreux que les arbres fruitiers ; mais il n'y a point cette race de gens qu'on appelle du *bon ton*, au moins est-elle fort rare. Ainsi, moins les usages s'éloignent des besoins naturels, moins il existe d'inégalité parmi les hommes. Le manteau, l'huile, le cigarre, la sieste, la chasse des taureaux, etc., placent tous les Espagnols presque au même niveau.

Les voyageurs qui ont représenté l'Espagnol

enveloppé dans son manteau jusqu'aux yeux, le regard sombre, silencieux comme un homme qui médite la vengeance de son rival, l'ont mal jugé. Il est vrai que la vengeance est non-seulement un plaisir pour l'Espagnol, mais encore un devoir, puisque celui qui laisse un affront impuni est déféré lui-même au mépris public ; mais la vengeance n'est point l'objet qui l'occupe : je vois plutôt dans le Castillan couvert du manteau, immobile sur ses pieds pendant plusieurs heures, sans bâiller, sans donner la moindre marque d'ennui, je vois, dis-je, un homme qui ne dépend ni des choses, ni des événemens, ni des autres hommes; qui ne méprise rien, mais qui ne se soucie de rien non plus. Ni les décorations, ni les habits brodés, ni les grands uniformes, ne captivent jamais un seul de ses regards : le beau sexe a seul des droits à sa curiosité et à ses hommages.

Nous avons traversé quatre provinces avec deux voitures très-élégantes et d'une forme inusitée en Espagne, et je n'ai vu sur toute notre route aucun paysan qui ait daigné suspendre son travail pour nous regarder un instant. Je m'étonnais de cette indifférence, mais on m'assura que Wellington entrant en Espagne, précédé par la victoire, avait éprouvé le même sort.

L'orgueil espagnol n'est ni la vanité des Français, ni la fierté des barons Allemands, ni la férocité des feudataires Russes. Il n'est point exercé

par une classe envers une autre : il n'existe pas dans aucune caste, mais il existe dans toute la population. Les grands d'Espagne, la famille royale, les ministres, sont affables et populaires; c'est le peuple qui est fier. Ainsi, ce qui est un vice chez un individu, devient une vertu chez la nation. Les Espagnols ne veulent pas encore convenir d'avoir vaincu Napoléon avec l'aide des Anglais : ils exaltent plus volontiers la valeur des Français leurs ennemis, que celle des Anglais leurs auxiliaires. En 1808, l'Espagne était presque toute envahie par les Français; la Corogne et Cadix seuls résistaient encore. Elle n'avait ni armée, ni argent, ni fusils; eh bien! le général Moor se présenta à la Corogne avec vingt mille hommes et dix millions; la junte refuse ce secours. Le général anglais arrive devant Cadix, s'offre de nouveau; il éprouve le même refus. Où trouve-t-on, si ce n'est dans les héros de l'Arioste, un point d'honneur aussi romanesque? Les Romains firent la bravade de vendre le camp d'Annibal, qui assiégeait Rome; les Espagnols, en 1811, pendant que Cadix soutenait le siége des Français, discutèrent et fondèrent la constitution de la monarchie, au milieu des bombes qui tombaient jusqu'à la porte du congrès.

Une des singularités les plus extraordinaires de ce peuple, est l'abandon dans lequel il laisse sa propre gloire. Il n'exixte pas encore en Espagne

ni une histoire , ni même des mémoires sur la dernière guerre, si féconde en belles actions. On en parle parce que c'est du temps passé , et l'on dirait qu'aux yeux de la nation, ces traits de valeur, ces efforts si constans, ces sacrifices, ces souffrances sans exmple ne sont que des actions naturelles, qui se répéteraient en tout autre occasion. L'Espagne ne s'est donné d'autre récompense, ni tiré d'autre vanité que celle du titre d'*héroïque*. Cette épithète est peut-être gigantesque; mais enfin, elle n'offense personne. Au contraire , lorsque la France s'intitula *la grande nation*, elle blessa l'amour propre de toutes les autres, qui devenaient par conséquent , les petites nations.

Après la bataille de Waterloo, Napoléon estima la nation anglaise la plus généreuse ; il se trompa; Napoléon trouva des chaînes là où il attendait l'hospitalité. Si en 1815 le peuple espagnol eût été libre , il n'aurait point abreuvé d'outrages le Thémistocle qui lui aurait demandé un asyle. Ne m'opposez pas la détention que subit François I dans une tour de Madrid pendant vingt-deux mois; elle fut l'effet d'une basse vengeance d'un Autrichien, de Charles V, qui, semblable aux corsaires, maltraitait ses prisonniers pour en obtenir une plus forte rançon. A peine Napoléon fut renversé du trône , que la haine des Espagnols cessa. On ne parle de lui ici qu'avec tout le respect dû au plus grand homme qui ait existé depuis César. Aucune

injure n'a été prononcée sur sa tombe : au contraire, son éloge a été entendu sans que personne en ait été irrité; et les journaux de Madrid jugèrent cet immortel, avec la même impartialité que le jugera l'histoire (14).

Le caractère de ce peuple était couvert et défiguré par la rouille du despotisme. Tel qu'un antique tableau, obscurci par la poussière, il faut le laver long-temps pour voir le brillant de ses couleurs. La liberté fera ce pénible ouvrage. Déjà l'Europe n'a plus la même opinion qu'elle avait de ce peuple ; et de la satire, on a passé à l'admiration.

Pourquoi donc le peuple espagnol qui a tant de dispositions à la liberté, ne saurait-il conserver celle dont il jouit ? Puisqu'il a supporté pendant trois siècles un informe despotisme, avec une constance et une patience qui n'ont rien de comparable, pourquoi ne supporterait-il pas les bienfaits de la liberté ? J'espère que cette nation restera libre, sinon par ses vertus, du moins par son caractère. Ce peuple singulier est comme un bonze, lequel, après avoir une fois pris une attitude, la conserve toute sa vie. Croyez-vous peut-être que c'est par corruption ou par avilissement que l'Espagnol a supporté l'esclavage pendant trois siècles ? Non: il le toléra non par vice, mais par vertu. Je m'explique. Cette même constance qui lui fait supporter la faim, la soif et toutes les privations dans

les guerres et dans les déserts de l'Amérique, est la même vertu qui lui fit tolérer le caprice des rois et les atrocités des inquisiteurs. Et puisque, enfin, depuis vingt ans ce peuple n'a presque rien fait pour chercher à détruire la peste, pourquoi chercherait-il à détruire la constitution ?

P. S. Vous m'annoncez que Roscoe, l'auteur de la vie de Laurent de Médicis, s'occupe d'écrire un livre contre Sismondi, pour défendre les Médicis. A merveille : il ne suffisait pas que le cabinet anglais protégeât les oppresseurs vivans de la liberté italienne, il fallait encore que les écrivains de cette nation fissent le panégirique des oppresseurs passés. Les bibliothèques, les statues, les tableaux, les édifices des Médicis, seront-ils jamais pour les Toscans une compensation de la liberté que cette famille hypocrite leur ravit ? La tactique des despotes n'est-elle pas assez connue ? Depuis Périclès jusqu'à Napoléon, les despotes se servirent des beaux-arts et des monumens pour amuser les peuples, comme on se sert de joujoux pour amuser les enfans.

Je suis, etc.

Madrid, le 26 juillet 1821.

LETTRE X.

TRÈS-AIMABLE LADY.

Je comprends par votre dernière lettre, que vous n'êtes pas suffisamment rassurée sur la solidité de l'édifice constitutionnel en Espagne. Le caractère national que je vous ai ébauché dans ma lettre du 10, vous semble une base trop incertaine et un peu trop philosophique, et vous me demandez s'il n'y a pas d'autre colonnes qui soutiennent cet édifice, parce qu'il ne faut pas trop présumer des dispositions d'un peuple, ni de celles d'un individu. Gilblas, ajoutez-vous, était né pour être honnête homme, et finit par être voleur de grand chemin.

Puisque vous préférez les démonstrations aux conjectures, je vais vous parler arythmétiquement. En conséquence, voici l'état du *doit* et *avoir* de la constitution en Espagne.

Forces auxiliaires de la Constitution.

1°. L'armée permanente : c'est elle qui fit la révolution. La crainte de l'ignominie, l'intérêt de

l'égalité dans les promotions, et surtout la gloire, lui ordonnent de la soutenir.

2° Les milices. Elles se distinguent en actives et locales. Les milices locales, bien habillées, bien animées, veillent au maintien de l'ordre et de la tranquillité dans leurs communes. A Barcelone seulement on compte six mille miliciens qui peuvent être comparés aux plus beaux régimens de ligne. Les milices actives sont une très-ancienne institution de plusieurs provinces, qui a été améliorée et étendue à toutes les autres provinces de l'Espagne, depuis le système constitutionnel. Dès que leur organisation sera terminée, leur force s'élèvera à 87 mille hommes.

3° Les sociétés secretes (ainsi appelées quoiqu'elles ne soient secrètes que de nom) : elles sont puissantes par leur nombre et par leur active vigilance. Les sociétés patriotiques, qui s'établissent dans presque toutes les villes. Les personnes instruites, qui furent, devaient être, et seraient les victimes du despotisme et de l'inquisition.

4° Les créanciers de l'état, qui sont fondés à espérer d'être remboursés par la vente des biens nationaux, ou par des inscriptions sur le grand-livre. On fait élever la dette de l'état à deux milliards et demi de francs; et l'on calcule que le capital de l'état pour éteindre cette dette, est de trois milliards et demi, entre les biens du clergé déjà réunis au domaine, et ceux dont la réunion est inévitable.

Les acquéreurs des biens nationaux. Tous les commerçans qui savent que le commerce et l'industrie ne peuvent prospérer qu'à l'ombre des lois protectrices des propriétés et des personnes.

5° Toutes les personnes à qui la patrie est chère, et qui déploraient le délabrement de la monarchie, sous un despotisme destructeur. Toutes celles qui annoncent des siècles de richesse et de prospérité, si l'Espagne a la patience d'attendre les effets des nouvelles institutions.

6° La masse des paysans, qui est allégée de la moitié du poids de la dîme, et qui le sera peut-être totalement des droits féodaux qu'elle paye aux seigneurs des terres (15).

7° Les cadets des familles nobles, qui, par l'extinction des majorats, rentrent dans leurs droits naturels.

8° L'esprit du siècle, qui marche toujours vers les idées libérales.

Forces qui réagissent contre la Constitution.

1° Les frelons de cour. Les personnes habituées à vivre de grâces et de faveurs. La majeure partie des nobles qui jouissaient de distinctions et de privilèges. Il est cependant juste de dire que jusqu'à ce jour, les nobles ont supporté tranquillement les sacrifices que la patrie leur a demandés.

2° Les fils aînés des familles dans lesquelles il existait des majorats (leur nombre est très petit). Les propriétaires au préjudice desquels seront probablement abolis les droits féodaux sont puissans, mais ils ne sont pas nombreux.

3° Lès archevêques, les évêques, les chapitres de chanoines, etc. etc. qui perdent leurs énormes revenus, leurs grasses prébendes..... Il y avait deux mille chanoines dont plusieurs jouissaient d'une prébende annuelle de 200 mille fr. Les nombreux bataillons de moines, qui ont perdu les fruits de leurs bénédictions, et leur influence dans la société (16). Le clergé d'Espagne tant régulier que séculier ne s'élève cependant qu'à quatre-vingt mille individus.

4° Presque tous les généraux les plus anciens, et auxquels l'indépendance espagnole doit le plus de reconnaissance. Comment les vainqueurs de Bailen et de San-Marziale pourraient-ils souffrir patiemment que leurs noms soient oubliés pour ceux des héros de Las Cabezas et de San Fernando (17)?

5° L'habitude de l'esclavage et l'idolatrie du trône (18).

6° Les nouveaux impôts de l'enregistrement et des patentes, qui contrarient les vendeurs et les acheteurs, et les artisans.

7° Je vous laisse deviner, belle lady, quelle est la septième force réagissante, car je ne veux

avoir aucun démêlé avec ce qui émane de la divinité.

Par le tableau que je viens de vous tracer, vous verrez que la force numérique, la force armée et la force morale défendent la constitution. Elle ne peut donc mourir que d'un suicide.

Je laisse un moment la politique de côté pour vous annoncer qu'il fait ici une chaleur insupportable : depuis plus d'une semaine le thermomètre monte journellement jusqu'au 30e degré. Pendant le jour toutes les maisons de Madrid sont dans la plus parfaite obscurité, et depuis deux heures jusqu'à quatre, toutes les boutiques sont fermées; alors, tout le monde va faire la *siesta* par un mouvement simultané qui ressemble beaucoup à une évolution militaire.

Dans l'Andalousie on trompe mieux le temps en été; les Maures, anciens maîtres de cette province, habitués pendant plusieurs siècles à faire une guerre défensive contre le soleil, fabriquèrent toutes les maisons avec des cours à portiques, au milieu desquelles se trouve une fontaine. Une forte toile abrite cette cour des rayons du soleil, et ne laisse passer que l'air qui se rafraîchit au moyen du jet d'eau. C'est sous ces portiques, au milieu de vases d'orangers et de fleurs, et dans une atmosphère fraîche et odoriférante, que les Andalous passent les heures de la grande chaleur. C'est là que les grandes et sveltes Andalouses

exercent la magie de leurs grands yeux, de leurs gracieux mouvemens, et de leurs réponses embellies par une prononciation plus agréable que celle des Castillans. Byron n'a rien exagéré lorsqu'il a dit que l'Andalousie était un harem.

Je suis etc.

LETTRE XI.

Madrid, 30 juillet 1821.

Dans ma dernière lettre j'oubliai, aimabe Jenny, de vous indiquer un autre puissant appui de la constitution espagnole. En Espagne toutes les jolies demoiselles sont constitutionnelles. Si, par exemple, vos trois sœurs et vous étiez à vous promener ensemble au *prado*, on dirait aussitôt: voilà une famille libérale; parce qu'ici chez les femmes les signes les plus distinctifs du libéralisme sont la beauté et la jeunesse.

L'année dernière, lorsque Riego fit son entrée triomphale à Madrid, les plus belles figures étaient tournées vers lui, et les plus jolies mains jetaient des fleurs sur sa voiture découverte. Les Espagnoles célèbrent par des danses les jours marqués dans les fastes de la liberté; elles applaudissent les premières dans les théâtres, aux vers qui foudroient la tyrannie, et écrivent dans les journaux. A Cadix et à Valence on voit les plus belles amazones de la liberté; mais la plus intéressante de toutes est une jeune personne de 18 ans, que j'eus le bonheur de connaître quelques jours après mon arrivée à Madrid. Vous allez voir si je saurais choisir

un beau tableau dans une galerie. Sa tête a cette coupe charmante que les étrangers ne peuvent se lasser d'admirer dans presque toutes les têtes des femmes Espagnoles ; ses grands yeux bleus, quoiqu'un peu martials, sont pleins de la plus suave expression. Ses joues n'ont pas cet incarnat qui annonce la paix du cœur, mais ce teint que César redoutait chez Cassius et Brutus. On ne peut pas dire qu'elle est belle comme une vierge de Murillo, mais elle possède la partie la plus difficile pour les peintres, l'expression. Un jour elle est gaie comme une bacchante ; le lendemain, triste comme une Madeleine. Ses pieds, son corps et son port sont ceux de Terpsichore, mais rien chez elle n'est étudié, toute sa grâce est naturelle. Une chaussure aussi juste que légère ; une robe de soie noire, qui laisse à découvert le cou du pied, garnie au bas et sur les épaules d'une frange également noire ; une rose placée au milieu des tresses de ses cheveux ; un voile blanc brodé, qui lui tombe jusqu'aux pieds, voilà le costume national qu'elle porte scrupuleusement. Elle ne se montre jamais en public qu'accompagnée de quelque officier qui a bien mérité de la patrie, et chez elle, elle est toujours, comme Armide dans le camp de Godefroi, entourée de guerriers adorateurs. Elle surpasse toutes les Espagnoles dans l'éloquence de l'éventail. Avec ses mouvemens elle exprime le dépit, la menace, le pardon, et tous les sentimens

les plus vifs. Dans les jours de calme et de tranquillité elle touche son piano : lorsque la nation est agitée, elle court à sa harpe et apaise l'irritation des combattans ; et lorsqu'enfin la liberté est menacée, elle prend sa flûte et entonne l'hymne de Riégo.

Cette fille étonnante aime la liberté autant que son amant. Son cœur s'était donné à un jeune officier qui, l'année dernière, fut un des premiers à faire retentir le cri libérateur de l'Espagne. Imaginez-vous quels durent être ses tourmens pendant les trois mois où son amant se battait pour la liberté, à la vue des supplices !

Le jour que Riégo entra à Madrid, et au moment où il descendait de sa voiture, on vit une jeune personne écarter la foule qui entourait le champion de la liberté, s'approcher de lui et s'emparer de son bras, qu'elle ne quitta plus de toute la journée. Cette jeune personne, c'était elle : elle ne pouvait plus se séparer du héros qui avait couru les mêmes dangers que son amant. Combien il aurait peu coûté à Mad. de Staël de faire de cette héroïne réelle une Corine Espagnole !

Le capitaine Radice entre en ce moment dans ma chambre avec une sentence aussi longue qu'une pièce de toile, où l'on annonce que lui Radice et trente autres personnes, ont été pendues à Turin il y a quinze jours. Grâce à la métempsycose ces pendus sont presque tous ressuscités soit en Suisse,

soit en Espagne. Dans tous les cas la partie n'est néanmoins pas égale : les peuples, pour punir les égaremens des princes, se contentent de leur offrir une constitution, comme un jubilé de leurs péchés, et les princes se vengent des prétendus égaremens des peuples en les foulant aux pieds : je le répète, la partie n'est pas égale.

Une constitution sera-t-elle toujours une absolution générale ?... Le temps, meilleur oracle que moi, répondra à cette question. En attendant, je vous assure que le capitaine Radice est sain et sauf, et qu'il conserve cette sentence comme un titre précieux qui lui méritera un jour les honneurs et les remercîmens de sa patrie.

Je suis, etc.

LETTRE XII.

Madrid, le 5 août 1821.

Vous désirez savoir quel est le général qui commanderait l'armée si l'Espagne était menacée par l'ennemi. Sachez que les Espagnols n'ont pas besoin de Wellington : ils possèdent un général encore plus flegmatique, encore plus imperturbable que votre Wellington. Ce général a fait toutes les campagnes de l'indépendance, il est encore dans sa plus grande vigueur, il est connu de tous les Espagnols, il est dans la bouche de tous : il s'appelle le général *No importa*. C'est un fait incontestable que ces deux mots, symbole de la plus courageuse obstination, firent des prodiges durant la dernière guerre, et que ce sont eux qui ont vaincu les phalanges de Napoléon. En apprenant défaite sur défaite, le gouvernement répondait : *No importa, no reinarà en Espâna, José Napoleon.*

Les soldats et les généraux défaits couraient se réunir sur un autre point pour y être de nouveau battus, et encouragés par le *no importa*. En effet, de quelle importance pouvaient être au gouvernement une bataille ou une ville perdue, puisque l'on avait juré de s'ensevelir sous les ruines de la

patrie plutôt que de se soumettre au joug étranger? Le but des Espagnols n'était pas la gloire, mais bien l'indépendance; et cette indépendance pouvait s'obtenir plutôt par la constance que par la valeur. Si les Espagnols ne se fussent battus que pour l'honneur, la guerre aurait été finie après la bataille de Tudela. L'honneur est d'une nature bizarre, car dès qu'il reçoit la moindre atteinte il perd toutes ses forces pour agir; cela est tellement vrai que l'homme qui ne regarde que le but au lieu de l'honneur, a toujours un avantage sur son rival. C'est ainsi que Charles-Quint, sans être aussi vaillant que François I, et Pierre-le-Grand, sans être un guerrier comme Charles XII, finirent tous les deux par être victorieux. L'armée de ligne Espagnole, imbue elle aussi d'abord des préjugés de l'honneur, pensait que tout était perdu dès qu'elle avait été battue. Le gouvernement eut beaucoup de peine à détruire ce funeste point d'honneur, et n'y réussit bien qu'en créant les *Guérillas*, qui n'avaient d'autre ambition que de l'emporter sur l'ennemi, non pas à la fin d'une affaire, mais à la fin de la guerre. Ainsi lorsqu'ils étaient battus, ils se réunissaient au plutôt pour combattre de nouveau; lorsqu'ils étaient inférieurs en nombre, ils fuyaient; lorsqu'ils étaient dans une position avantageuse, ils résistaient; lorsqu'ils étaient les plus forts, ils attaquaient. La troupe de ligne se convainquit enfin que le meilleur joueur est celui qui gagne.

Cette tactique ou philosophie peut être appliquée au sort de l'Italie. Qu'importe qu'elle ait succombé sous une force auxiliaire, et par des trahisons imprévoyables ! Qu'elle passe maintenant sous les fourches caudines de l'Autriche, mais avec la ferme résolution d'élever l'étendard de l'indépendance quand cela sera possible. L'Italie doit être comme un homme blessé en duel, qui attend d'être guéri de ses premières blessures pour retourner au combat.

Cette dernière partie de ma lettre plaira sans doute à milady votre mère; assurez-là cependant que je n'énonce pas seulement mes pensées pour flatter l'intérêt qu'elle porte à la liberté de tous les peuples, mais aussi parce que mon cœur me force à les exprimer.

Je suis, etc.

LETTRE XIII.

Madrid, ce 10 juin 1821.

La *belle infortunée*, comme vous appelez l'Italie, est plus malheureuse que jamais. Chaque jour voit augmenter le nombre d'exils, de déportations, de confiscations et de sentences de mort. Le courrier d'Italie est appelé ici le courrier de l'Averne, parce qu'il ne porte dans sa malle que les listes des personnes assassinées juridiquement. J'aurais défié Shakespeare de pouvoir imaginer une tragédie plus atroce que celle qui se représente maintenant en Italie. Pour mettre le comble à une aussi barbare absurdité, et réjouir en même temps les spectateurs par quelque chose de burlesque, il ne manquerait plus qu'une excommunication du pape.

Afin de dissiper la triste impression que ces nouvelles avaient produite sur mon esprit, j'ai pris la détermination, ce matin, d'aller parcourir les librairies de Madrid, dans lesquelles on remarque également la sobriété espagnole. Après beaucoup de recherches, j'ai enfin trouvé dans un magasin de livres français, l'objet de votre prédilection, Walter Scott. J'ignore si cet auteur a fait encore

connaissance en Espagne, mais tout me porte à croire que non. Les Espagnols sont entièrement guéris de la manie des romans; ce n'est plus le temps des idylles et des sonnets, les troubadours se sont convertis en journalistes.

Quoique j'aie aussi cherché Byron, avec autant d'avidité et de zèle qu'en aurait mis un inquisiteur à rechercher, il y a quelques années, le contrat social de Rousseau, je n'ai jamais pu le trouver. On m'a cependant fait espérer que sous peu de temps il arrivera une édition complète de ses œuvres. Je suis impatient de lire la prophétie de Dante, et la tragédie de Marino Saliero, qui sont ses deux derniers ouvrages : j'espère que sa bile magnanime n'aura pas oublié le gouvernement autrichien. Ce gouvernement a un grand ennemi dans ce grand poëte, et, néanmoins, il n'ose pas troubler la tranquillité dont il jouit à Ravenne. Un simple citoyen anglais insulte impunément l'Atlas du despotisme! Le courage que Byron déploie en ce moment en Italie, n'est-il pas plus beau que celui de lord Exmouth contre les Algériens?

Schiller et Byron sont les deux bardes de la liberté, dont les chants ne sont pas encore connus des Espagnols. Alfiéri fut plus heureux : ses tragédies sont lues et goûtées dans toute l'Espagne; quelques-unes, telles que Virginie, Brutus et Philippe, ont été traduites. La dernicre a été re-

présentée plusieurs fois dans cette semaine : les acteurs n'ont point été applaudis, parce qu'ils ne le méritaient pas; mais l'auteur a reçu le plus beau tribut d'éloges dans les murmures flatteurs des assistans. Rossini avec ses brillantes compositions, Alfiéri avec ses belles tragédies, resserrent toujours plus les liens d'amitié entre les Italiens et les Espagnols.

J'ai visité la bibliothèque publique, contiguë aux Cortès : les gardiens et les domestiques y sont en plus grand nombre que les lecteurs. Les philosophes du XVIII siècle ne sont encore amnistiés qu'à moitié, comme *los Afranceaos;* ils ne jouissent pas encore de tous leurs droits. Voltaire habite toujours dans un souterrain, fermé par deux portes de fer, comme les loges des bêtes féroces. Je demandai Roberston, auteur de l'histoire de Charles-Quint; on me répondit que cet écrivain hérétique n'avait jamais été admis dans la bibliothèque, quoique l'hérétique Wellington eût rétabli sur son trône le grand inquisiteur. Si vous pouviez voir les boutiques des libraires de Madrid, et surtout les maisons particulieres, vous ne seriez jamais tentée d'attribuer l'enthousiasme de la liberté à une exaltation produite par la lecture. Il vaut beacoup mieux que l'amour de la liberté soit un sentiment naturel, comme chez les Espagnols, car alors il est plus constant et plus solide. Un homme de lettres de cette nation me di-

sait un jour qu'il ne croyait pas que les prêtres osassent jamais imputer la propagation des idées libérales aux philosophes espagnols, puisqu'il n'existe aucun auteur philosophe national. A mon avis, il me semble que l'on a fait trop d'honneur ou trop de tort aux écrivains, en les accusant d'être les moteurs des révolutions. En Espagne, où depuis trois siècles on ne lisait rien ni pouvait rien lire, pourrait-on raisonnablement dire que ce sont les livres qui ont conseillé la constitution de 1812? Sont-ce les livres, ou le bon sens du peuple qui fondèrent la liberté à Rome et à Athènes? Dans les républiques italiennes du moyen âge, dans la Hollande, dans la Suisse, est-ce la philosophie ou la tyrannie qui excita les peuples à élever la statue de la liberté? N'est-ce pas l'injustice et la dureté du ministère anglais, plutôt que les mauvaises lectures, qui provoquèrent l'émancipation des États-Unis d'Amérique, où Franklin nous assure qu'il n'existait que deux seules imprimeries, et pas un seul journal? Je pense même, et peut-être avec raison, que la révolution française ne fut point opérée par les livres du XVIII siècle; sans la dépravation de la cour et l'oppression du peuple, les théories en France, auraient couru le risque de rester théories.

Lit-on en Espagne? Oui, tous les jours et avec beaucoup d'attention; mais sans qu'il en résulte aucun préjudice pour la siesta, ni pour le cigarre

toujours fumant dans la bouche des Espagnols. Qu'y lit-on? Les journaux, parce qu'ils discutent avec la plus grande liberté les intérêts de la nation. Dès l'aurore on est éveillé, non par le chant des rossignols, mais par la voix aigre et discordante des aveugles, qui sont en possession du droit de vendre les journaux dans les rues, sans avoir d'autre privilége qu'un usage assez ancien. Vers les six heures du matin, à l'instant où je sors pour aller promener, tous les domestiques de l'hôtel de la Croix de Malte, où je loge maintenant, sont déjà réunis autour de Julien, l'un d'eux, lequel étant doué de poumons infatigables, lit à haute voix tous les journaux qui s'impriment à Madrid. A mon retour, ce même Julien, qui a l'esprit aussi bon que les poumons, m'indique les articles les plus remarquables, et qui méritent d'être lus. Je ne me suis jamais apercu que son bon sens l'ait trompé, et je m'en rapporte entièrement aujourd'hui à mon économe de lecture.

Les cafés, les boutiques, les portes, les escaliers des maisons sont remplis de lecteurs jusqu'à midi. Ici, c'est un officier de l'île, le chapeau de travers, la moustache retroussée, le sabre pendant au côté, qui grince les dents et enrage contre l'*Impartial;* là, c'est un homme de cinquante ans, pincé, poudré, qui jette au loin *l'Écho de Padilla* comme une feuille frénétique; plus loin,

un orateur de la *Fontana de Oro* qui réfute l'*Universal*, porte-voix quotidien du ministère. De midi à deux heures, la plupart des lecteurs font la digestion de ce qu'ils ont lu, à la Porte du Soleil, debout sur leurs pieds. Cet endroit est ainsi appelé parce qu'il y avait autrefois une ancienne porte de la ville; il est devenu célèbre le 2 mai 1808, jour où le peuple osa attaquer l'armée française forte de soixante-dix mille hommes. Cette époque est l'ère de l'indépendance nationale, et cette place, le monument du courage du peuple. A toute heure de la journée on trouve des oisifs dans ce *forum* de Madrid.

Il est huit heures, et je vole au théâtre pour y voir représenter une tragédie nouvelle intitulée : *los Comuneros*. Le sujet de cette pièce est la destruction des *Comuneros*, qui eut lieu dans les années 1520, 1521 et 1522. On y voit Jean de Padilla, élu commandant par plusieurs villes et communes, et qui combattit long-temps, sans succès, pour rétablir les droits du peuple, contre l'usurpateur Charles-Quint. Quoique l'on dise que cette pièce n'est pas très-bonne, néanmoins elle excitera momentanément des applaudissemens, par l'analogie de cette époque avec celle d'aujourd'hui. Très-certainement la société qui s'est établie dans la péninsule avec ce même nom de *Comuneros*, et qui a le même but que les anciens, assistera souvent à cette tragédie. Je suis invité dans la

loge de la belle Espagnole enthousiaste de Riégo : l'agitation qu'elle éprouvait par avance de la représentation de cette pièce, avait teint ses joues d'une couleur plus belle que celle des roses qui sont placées dans ses cheveux.

Je suis, etc.

LETTRE XIV.

Madrid, le 16 août 1821.

L'ESPAGNE ne s'aperçoit pas encore qu'ayant abandonné l'an dernier, les Napolitains à leur destinée, elle a renoncé à la plus glorieuse suprématie de l'Europe. Elle serait devenue la Minerve protectrice des constitutions: son influence morale aurait été si grande, qu'on n'aurait plus mesuré sa puissance par la statistique, comme l'on ne mesure pas le génie d'un homme par ses forces physiques. Aujourd'hui, au contraire, on ne peut calculer cette influence dans la balance européenne, qu'au poids et à la mesure; et certainement elle perd beaucoup dans cette espèce de calcul, parce que, dans son immense volume, on ne trouve qu'une bien petite valeur intrinsèque.

D'après la répartition de la population que l'on suit dans la loi de la conscription, toute la population de l'Espagne ne s'élève qu'à onze millions d'habitans; mais la commission chargée de la division territoriale la porte, dans son rapport, à plus de 12 millions.

L'armée de ligne permanente fut fixée par les Cortès à 66 mille hommes, et les milices actives,

qui en temps de guerre font partie de l'armée, sont portées à 87 mille hommes.

Tenir l'armée permanente toujours inférieure en nombre aux milices nationales est une précaution très-sage, imitée des Anglais et des Américains. Il est bien que la nation ait entre ses mains une défense plus forte que l'attaque, dans le cas d'une tentative quelconque de la part du pouvoir exécutif. Mais la situation de l'Europe, l'état de guerre ou au moins d'inimitié, dans lequel l'Espagne s'est placée envers le triumvirat du nord avec son nouveau pacte social, ne devaient-ils pas conseiller aux Cortès de suspendre l'exécution de cette loi pendant quatre ans au moins? N'est-ce pas une imprudence de déposer les armes lorsque le despotisme reste armé de pied en cap? Ne serait-ce pas accorder une confiance digne de l'héroïsme que l'armée avait montré dans la régénération de l'Espagne, que d'augmenter sa force jusqu'à 150,000 hommes au moins? Laffitte et Rostchild auraient applani tous les obstacles financiers, puisque les banquiers prêtent aujourd'hui leur argent à tous les gouvernemens, comme la Suisse vendait ses soldats à toutes les puissances. * A peine

* L'auteur juge mal l'un des deux banquiers qu'il nomme. En France on est persuadé que celui-là ne prêterait son argent qu'à un gouvernement qui offrirait des garanties, c'est-à-dire, à un gouvernement constitutionnel.

Bardaxi était-il entré au ministère, qu'il en fit la proposition; mais le peu de confiance dans le pouvoir exécutif, l'égoïsme envers les autres nations, et la persuasion d'être invincible, ne permit pas aux Cortès d'adopter cette mesure, qui devait être le plus ferme appui de l'émancipation Européenne.

Les miliciens communaux augmentent tous les jours; ces soldats citoyens portent le bon ordre et la confiance partout où ils se rendent; aussi les bourgeois regardent cette force armée avec des yeux de prédilection. Quel admirable don Mirabeau n'a t-il pas fait aux peuples, en leur offrant les gardes nationales? La liberté était un bien éphémère sans l'invention de cette égide.

Les revenus de l'Espagne ne s'élèvent pas au-delà de 180 millions de francs. Ce royaume, que l'on a cru long-temps le royaume de Crésus, et que l'imagination présentait pavé d'or et d'argent, est devenu, presque sans s'en apercevoir, celui du roi Théodore. Pendant que les alchimistes étudiaient le moyen de convertir le papier en or, l'Espagne trouva celui de convertir l'or en papier. Les grandes quadruples qu'elle continue à frapper, me semblent les armoiries de son antique opulence. C'est peut-être la seule ostentation exagérée que l'on puisse reprocher à cette nation.

Les chiffres de ce budget font rire un Français ou un Anglais habitué à compter par milliards; ici ils font suer le gouvernement pour en opérer la rentrée.

Voilà les restes de la monarchie de Charles-Quint, les restes d'un géant, les miracles de l'inquisition, les bienfaisans effets du despotisme. Le gouvernement de l'Espagne, depuis trois siècles, l'emporte sur celui de la Turquie. Pour ne lui être inférieur en rien, il s'est inoculé la peste, et depuis vingt ans, il n'a rien fait pour déraciner ce fléau. L'indolence, l'apathie et la faiblesse ont conduit la décadence et le délabrement de la nation à un tel point qu'il serait impossible de faire pire.

Une crise était donc inévitable : une révolution ne pouvait être que salutaire. La régénération date de 1820. Ce mot de régénération ne pouvait convenir à aucune autre nation mieux qu'à la nation espagnole, parce qu'en effet la constitution l'a retirée presque sans vie d'un monceau de ruines accumulées depuis trois cents ans. Pour se faire une juste idée de la paresse du gouvernement espagnol, il suffit de voir la place qui est vis-à-vis du palais du Roi. Elle ressemble à un terrain bouleversé par une mine ou par un tremblement de terre. En se mettant à la fenêtre, le Roi d'Espagne ne voit, d'un côté, que des débris, et de l'autre, que des déserts arides. Si son imagination était exhaltée et active, il devrait s'épouvanter quelquefois, et se croire déporté en Sybérie.

L'Espagne étant arrivée au périgée de sa décadence, elle doit nécessairement commencer à parcourir le période de sa prospérité.

Je vous ai fait connaître le *minimum* des a puissance ; mais il ne me serait pas aussi facile de calculer le *maximum* de la force auquel l'Espagne pourrait arriver sous l'impulsion d'un gouvernement actif et libéral. Sa population peut aisément doubler, ses produits territoriaux tripler, et ses revenus décupler. La Russie, la Turquie et l'Autriche sont les trois états de l'Europe qui, sans faire des conquêtes, pourraient augmenter leurs populations et leurs richesses territoriales ; mais l'Espagne doit faire des progrès plus grands et plus prompts, tant par les avantages de son climat, que par l'action de son gouvernement constitutionnel. Je crois qu'avec le nouveau système de gouvernement, les progrès de l'Espagne pourront être plus rapides que ceux observés dans les Etats-Unis d'Amérique. Pour obtenir ce prodige, l'Espagne n'a pas besoin d'un *génie* ; elle ne doit donc pas se dédourager si ce génie lui manque. La félicité publique marcherait toute seule en Europe, si on lui laissait ses mouvemens libres; mais dans l'état actuel des choses, c'est une machine enrayée par mille entraves. Qu'on coupe ces entraves, et la machine agira et avancera d'elle-même.

Pour mettre en mouvement la prospérité du royaume d'Espagne, il n'est pas besoin de guider et de régler l'impulsion ; il suffit de quelques lois qui applanissent les difficultés que le mouvement

et la circulation éprouvent partout. Jovellanos et Gabarrus, dans leurs ouvrages sur l'amélioration de ce royaume, ne recommandent autre chose que de détruire les obstacles physiques et moraux qui s'opposent au développement de la richesse industrielle et territoriale. Que sont en effet les lois promulguées récemment par les Cortès, sur les biens du clergé, l'abolition des moines et des majorats, etc. etc., si ce n'est le déplacement des obstacles qui existaient? Si le bonheur des nations dépendait du nombre des lois, l'Espagne n'en comptait-elle pas naguère plus de trente-six mille?

Dans ce pays on a plus besoin de routes et de canaux, que de lois. L'échange des denrées est toujours coûteux et souvent impossible. Il y avait plus de rapports entre l'Amérique et la Péninsule, que les provinces n'en ont entre elles. Il fut un temps où Madrid, malgré les chaleurs qui y règnent presque toute l'année, tirait sa provision d'œufs de la France, et il était autrefois beaucoup moins difficile de trouver à Madrid une lettre de change sur Paris ou sur Londres, que sur la Corogne ou Valladolid. L'Andalousie consomme aujourd'hui du blé d'Odessa, tandis que les récoltes de plusieurs années se pourrissent dans les Castilles. Plus le capital que le gouvernement emploîra à ouvrir des communications et à faciliter les transports sera grand, plus l'amélioration du commerce et de l'agriculture sera rapide. Quels que soient

les intérêts que l'Espagne devrait payer pour un emprunt à ce destiné, elle en sera récompensée un jour au centuple. En moins de vingt années, Napoléon aurait rendu l'Espagne plus productive que la France même.

Je suis, etc.

LETTRE XV.

Madrid ce 22 août 1821.

J'ai passé la soirée d'hier à la *Fontana de Oro*. Ne vous effrayez pas de ce nom, belle Lady, et n'allez pas croire que ce lieu soit un *Pandemonium* semblable à celui décrit par votre Milton; on ne boit en ce lieu ni le sang des rois, ni celui des ministres. Je vais vous faire connaître ce qu'est cette *Fontana de Oro*, dont on veut faire un monstre plus horrible que celui de l'Apocalypse.

Ce qu'on appelle du nom de *Fontana de Oro*, n'est autre chose qu'une grande salle au rez-de-chaussée, qui peut contenir environ mille personnes. Au milieu de cette salle sont placées deux chaires, d'où les tribuns parlent au peuple souverain. Ce souverain ne porte ni diadême, ni manteau; il est en général habillé avec une veste, et au lieu d'un sceptre, il tient en ses mains un bâton, non moins respectable, sur lequel il s'appuie. Les orateurs vont s'inscrire le matin, chez le chef politique, pour la responsabilité de ce qu'ils disent. A neuf heures la tribune s'ouvre, et deux heures après, une clochette qui se fait entendre dans la salle, fait cesser les harangues et congédie la société.

La séance d'hier devait être orageuse, parce que dans la nuit précédente le général Morillo, faussement informé que le peuple allait assaillir un corps-de-garde, était monté à cheval, suivi d'une seule ordonnance, et s'était élancé dans la foule, qu'il avait violemment heurtée, refoulée, et menacée de coups de sabre. Le peuple souverain, qui a lui aussi les mêmes droits à l'inviolabilité que les autres souverains, demandait la punition de ce crime de lèze-majesté.

Le premier orateur qui monta à la tribune, après avoir raconté pathétiquement tout ce que l'on savait déjà, conclut à ce que Morillo fût puni à l'instant même, par les mains de ce même peuple offensé. Cet imprudent Démosthènes était un tout jeune homme qui ne prévoyait pas quelle aurait été l'explosion de l'arme dont il voulait qu'on se servît : en effet, on entendit aussitôt plusieurs voix qui demandaient la mort de Morillo. Mais un orateur plus sage (Nugnez) s'empare de la tribune et s'écrie que les crimes ne doivent point s'expier par des crimes ; que le peuple ne pouvait, dans cette affaire, être partie, juge et bourreau en même-temps. Le peuple souverain, qui a lui aussi le défaut de ne pas aimer la vérité, hurla et trépigna, en entendant ce langage, et força le tribun à quitter la chaire au milieu de sa harangue.

Un troisième orateur lui succéda, et flattant

d'abord adroitement la colère du peuple en exagérant le crime de Morillo et en le présentant sous les couleurs les plus noires, il rappelle tout à coup aux assistans dont il avait captivé l'attention, la valeur de Morillo. « Que l'on dépouille « d'un emploi aussi délicat que celui de capitaine « général, un soldat trop impétueux, dit l'orateur, « mais que l'on conserve ce guerrier pour conduire « de nouveau nos bataillons à la victoire. Morillo « est un officier de fortune; Morillo a anobli la « roture d'où, il sort, par ses entreprises militaires. « Soyons généreux envers un guerrier qui doit « ses grades à son épée, et non aux faveurs de la « cour. » A ces mots les cris de rage se convertirent en un murmure d'approbation ; mais pendant que le peuple balançait entre le sentiment de la vengeance et celui de la justice, une voix retentissante cria : *Dios !* et l'orateur et la multitude tombèrent à genoux. C'était le viatique qui passait dans la rue, au milieu des torches, porté par un ecclésiastique placé dans un élégant *landau.* Je dois vous prévenir ici que toutes les fois que *Dios* sort de l'église, il a le droit d'entrer dans la première voiture qu'il rencontre, lors même que ce serait celle du roi; partout où passe l'hostie consacrée, elle suspend toute opération, même un air de la Catalani.

Après cette parenthèse, qui ne prouve pas que les libéraux sont athées, les murmures recom-

mencèrent; néanmoins l'orateur poursuivait son discours; mais un mendiant qui s'était glissé dans la foule ne cessait de troubler la séance, par des phrases qu'il essayait de prononcer. Rappelé vainement à l'ordre, un officier qui, par l'ampleur de ses épaules et son assiduité à la *Fontana de Oro*, pouvait être pris pour le licteur des tribuns, le saisit enfin par le col de la chemise, l'éleva au-dessus de la foule et le fit sortir par une fenêtre, avec une aisance et une grâce qui firent rire l'assemblée.

Dès que l'ordre fut rétabli, l'auditoire témoigna son repentir d'avoir ôté la parole à un orateur qui s'était toujours montré fidèle aux intérêts du peuple, et qui en avait constamment soutenu la dignité. Nugnez fut donc rappelé à la tribune, où il monta au bruit des applaudissemens. Il commença par reprocher à l'assemblée, avec autant de douceur que s'il avait parlé à sa maîtresse, le soupçon d'infidélité qu'elle avait conçu contre lui; et continuant ensuite sa tâche, il démontra que Morillo ne pouvait être puni que par les lois. Il finit par triompher, et les lois ne furent pas violées. La séance fut levée à l'heure ordinaire, aux cris de vive la constitution!

Je viens de vous décrire une de ces tempêtes qui éclatent quelquefois à la *Fontana de Oro*; mais elles n'ont jamais lieu que lorsqu'elles sont provoquées par quelque grande cause; hors ces

cas, les séances sont tranquilles et silencieuses. On y voit tous les soirs huit à neuf cents personnes de tout âge et de tout sexe, écouter debout, avec une attention soutenue pendant plus de deux heures, le cathéchisme de la constitution. L'orateur ne se permet jamais aucune frivolité, ni l'auditoire aucune ironie. Si un orateur est embarrassé pour quelques mots, à l'instant plusieurs voix le lui suggèrent avec le plus grand naturel, et se taisent aussitôt. Un d'eux disait un soir qu'il était prêt à accuser tout ministre quelconque, lors même qu'il serait aussi haut...... aussi haut...... Mais il n'aurait pas trouvé le point de comparaison, si un des spectateurs qui semblait placé pour lui servir de souffleur, ne lui eût dit très-froidement : que le Chimborazzo ; et l'orateur répéta : aussi haut que le Chimborazzo, et continua.

Je sais que cette réunion est une sentinelle avancée qui incommode les ministres; je sais bien aussi que ces ministres, habitués à une longue léthargie, s'inquiétent de ces continuelles alertes, qui les obligent à veiller sans cesse; mais tout homme qui veut sincèrement être libre ne doit pas dire comme ce Palantin de la diète polonaise : *Malo periculosam libertatem quam quietum servitium?*

Je suis, etc.

LETTRE XVI.

Madrid, le 5 septembre 1821.

Lorsque l'Espagnol aime, son cœur est un volcan. Hier l'amour du peuple pour Riégo éclata par des excès. Un bruit sourd accusait Riégo d'infidélité envers la constitution; en même temps l'on apprit la nouvelle qu'il venait d'être dépouillé du commandement militaire de la province d'Aragon. Riégo chercherait-il véritablement à détruire la constitution dont il est le restaurateur? déchirerait-il la constitution dans cette même Saragosse qui, en 1809, se fit ensevelir sous ses propres cendres, pour établir ce pacte sacré?

A ces premières interrogations que chacun s'adressait dans les rues, dans les cercles, succédait aussitôt la fureur qui s'empare d'un amant lorsqu'il entend calomnier l'idole de son cœur. Riégo est innocent! s'écrie toute la population; le roi est trompé par ses perfides conseillers.... C'est une trame inique...., c'est un horrible mystère..... On court de toute part; la Porte du Soleil est bientôt encombrée d'amis de Riégo : on va à la municipalité, et le peuple demande le retour du roi à Madrid. En attendant, la *Fontana de Oro* rassemble

tous ses habitués, on y déclame, on y fait un bruit épouvantable, et tous les esprits s'irritent. La nuit on retourne à la municipalité et l'on y renouvelle la demande du retour du roi. Lorsque Riégo, de son exil à Lérida, connaîtra ces emportemens d'amour pour lui, s'il est innocent, il y trouvera une bien douce compensation de l'injustice qu'on lui fait.

La municipalité ne voulut pas adhérer aux instances du peuple; elle conserva une contenance ferme et pleine de dignité; elle déclara qu'elle ne transigerait jamais avec une poignée de mutins, qui faisaient une demande illégale; et les nuages se dissipèrent sans aucun grave inconvénient.

Ces agitations momentanées ne doivent point faire naître des craintes pour la liberté espagnole, elles sont comme ces petites gerçures que l'on aperçoit à tous les édifices nouveaux avant qu'ils soient bien assis. De pareilles effervescences sont presque toujours, chez un peuple libre, les signes de sa vigueur.

P. S. M. Ravina, auteur des chants italiens, dont vous me demandez des nouvelles, est à Madrid; il a été fort sensible au souvenir que vous avez conservé de lui. La tyrannie judiciaire de Turin a accumulé sur sa tête deux grandes sentences, aussi monstrueuses qu'absurdes. Après

avoir été condamné, il y a trois mois, à un exil perpétuel, avec la menace de la mort, s'il rompait son ban, il vient d'être condamné à la peine capitale *comme contumace,* sans que la première sentence ait été révoquée! *Risum teneatis.*

Je suis, etc.

LETTRE XVII.

Madrid, le 18 septembre 1821.

Vous désirez, aimable Jenny, faire la connaissance de Riégo, au moins par le moyen de son portrait : si je vous envoyais celui que l'on a gravé à Madrid l'an dernier, je vous tromperais, car il est fait comme ces miniatures infidèles que l'on envoie pour certains mariages, et qui sont un mauvais pronostic pour la foi conjugale. Je ne vous l'enverrai donc pas, parce qu'il n'est pas du tout ressemblant, et que je ne veux pas exposer votre cœur à des *quiproquo*.

Cependant, comme je ne veux pas non plus que votre curiosité ne soit point satisfaite, je vous donnerai ici l'ébauche qu'en a improvisé la jolie Espagnole dont je vous ai entretenu quelquefois dans mes lettres. J'eus le bonheur de la trouver seule chez elle hier au soir. Je profitai de cette précieuse occasion pour la prier de me dépeindre Riégo, que je n'ai pu voir encore. Voici ce qu'elle me répondit aussitôt : « Je l'ai si bien gravé dans ma « mémoire, que si je savais dessiner je n'aurais « aucune peine à faire son portrait aussi ressem- « blant que s'il posait devant moi ; mais pour don-

« ner à sa physionomie toute son expression, il
« ne suffit pas d'être peintre, il faut sentir le
« même feu sacré de la liberté qui brûle dans son
« âme, et dont la mienne est toute remplie. Riégo
« n'est pas beau, mais qu'importe la beauté des
« formes? Il possède celle des passions, qui est
« beaucoup plus intéressante. Il me semble tou-
« jours de voir ses yeux noirs, vifs et inquiets, ce
« teint brun-pâle, cette bouche dont les extré-
« mités expriment la délicatesse de ses sentimens.
« Ses cheveux sont noirs, et son front est presque
« chauve, quoiqu'il n'ait encore que trente ans.
« Sa taille n'est ni grande ni petite, mais toute sa
« personne est martiale. Son port est celui d'un
« héros. Il est continuellement devoré par l'amour
« de la liberté, et son âme est tellement sensible
« qu'on a pu remarquer, l'an dernier, qu'il mai-
« grissait à vue d'œil durant les cinq jours qu'il
« passa dans l'agitation de cette capitale. On peut
« presque dire qu'il est diaphane, puisque l'on
« voit tout ce qu'il pense. Sa figure n'est point im-
« prégnée de cette mystérieuse mélancolie que
« l'on voit souvent sur celle des ambitieux; Riégo
« est trop ardent, trop hardi, pour se concen-
« trer long-temps dans le fond de sa pensée. Il est
« le frère du soldat; il a tous les jours pour com-
« mensaux un soldat et un sergent du bataillon
« de garde. Durant la guerre de l'indépendance, il
« resta deux ans prisonnier en France, et employa

« ce temps à orner son esprit par la lecture des « bons livres français : il parle très-bien cette lan- « gue, ainsi que l'Italienne. Mais combien il est « aimable avec notre sexe ! Je ne pouvais jamais « me séparer de lui le jour de son entrée à Madrid. « Je savais qu'il connaissait ma passion pour un « officier de son bataillon, qui avait partagé avec « lui toutes ses fatigues et tous ses dangers; il m'en « parla long-temps, et semblait se plaire à m'ex- « halter son courage et sa constance. On dit en « ce moment que Riégo se marie : j'en serais au « désespoir, car si cela était, il ne serait donc pas « vrai qu'il ne vit que pour la patrie, et qu'il « n'aime que la liberté ! Non, il ne doit pas se « marier; son mariage me semblerait une infidélité « à la nation. N'en est-il pas l'amant? Et puis...... « les autres femmes n'auraient plus le droit de « l'aimer !..... »

Pendant qu'elle prononçait ces derniers mots en rougissant, un jeune officier entra tout hors d'haleine pour lui annoncer que le portrait de Riégo venait d'être fait prisonnier par les miliciens.

Il faut que vous sachiez, aimable Lady, que Riégo est devenu le saint des constitutionnels, et que ses amis, pour le venger de l'offense qui lui a été faite par le gouvernement, avaient fixé ce jour pour promener processionnellement son portrait. L'autorité défendit cette cérémonie, et fit fermer en même temps la *Fontana de Oro;* mais les amis

de Riégo ne se désistèrent pas de leur dessein; des palmes à la main, ils traversèrent la ville avec le portrait, en chantant des hymnes patriotiques. La garnison avait ordre de disperser le peuple de vive force; néanmoins la troupe de ligne placée le long des rues resta silencieuse, n'osa point insulter l'image du père de la patrie, et laissa passer tranquillement la joyeuse procession. Mais dès qu'elle arriva à la municipalité, les miliciens qui s'y trouvaient rangés en bataille, dispersèrent le peuple avec la baïonnette et s'emparèrent du portrait.

A cette nouvelle, ma belle Espagnole éclata par l'ironie la plus amère. Profanes! disait-elle, vous osez insulter l'idole de la nation?.... Quelle bravoure d'attaquer armés un peuple qui ne l'est pas! présenter des baïonnettes à qui vous présentait des palmes! Quel courage héroïque!...... quel amour fraternel!.....

Cette journée se termina aussi sans morts ni blessés: il n'y eut qu'un seul prisonnier, le portrait, que les vainqueurs traitèrent avec la plus grande distinction, et qu'ils placèrent dans l'une des salles de la municipalité.

En ce moment tout est tranquille.

Je suis, etc.

LETTRE XVIII.

Madrid, le 15 octobre 1821.

Me voici de retour de la féconde province de Valence; c'est un pays très-bien cultivé et dont les produits sont presque les mêmes que ceux de l'Italie. Ses rivières, ses prairies et ses mûriers, me rappellent les plaines de la Lombardie, tandis que ses forêts d'oliviers et d'orangers offraient à mes yeux la belle perspective de la côte de Gênes; aussi la province de Valence est-elle regardée comme le jardin de l'Espagne.

J'ai retrouvé cette capitale, après la dernière bataille de la procession, triste et inanimée. La fontaine d'or est muette : Nugnez et Macron, deux de ses orateurs, accusés d'avoir provoqué la procession en dépit des ordres du gouvernement, sont arrêtés. Les chansons patriotiques ne réjouissent plus (ou suivant le parti qui parle), ne troublent plus les nuits. Les journaux envenimés se font une guerre à mort entre eux. Les partisans de Riégo sont furieux; ce que les autres qualifient de tranquillité, eux l'appellent la paix des tombeaux. Le ministère est en butte aux plus violentes diatribes; mais il est inexorable, et suit impertur-

bablement son plan de consolider le pouvoir exécutif, et de punir ceux qui enfreignent les lois. Le ministère est obstiné comme un Aragonais.

Bien des gens, hors de l'Espagne, se réjouissent de cette lutte, mais leur joie est insensée. Ils ne s'aperçoivent pas que le raffermissement du gouvernement, lorsque ce gouvernement est loyal, accroit la force du régime constitutionnel. Tant que le ministère respectera et fera respecter la constitution, ses victoires seront toujours des trophées pour la liberté. La grande majorité des citoyens veut l'ordre, la tranquillité, et l'obéissance aux lois. Les ennemis de l'Espagne se trompent en pensant que la résistance du ministère aux écarts des libéraux, doit préparer la chûte de la constitution. Qui arracha au roi l'adhésion à la convocation des Cortès extraordinaires? n'est-ce pas le ministère par ses libres et pressantes représentations? n'est-ce pas aussi le ministère actuel, qui, en offrant sa démission, fit désister le roi de deux nominations au ministère de la guerre, aussi ridicules qu'indignes de la nation? n'est-ce pas ce même ministère qui fit accorder une honorable distinction aux soldats qui détruisirent la bande de Mérino? Les sentimens essentiellement constitutionnels, contenus dans les deux discours prononcés par le roi à la cloture et à l'ouverture des Cortès, n'ont-ils pas été dictés par ce ministère? Le ministère pourrait-il confondre ses ennemis s'il

publiait plusieurs de ses actes ignorés de l'Espagne; mais il ne juge pas nécessaire de révéler ce qui doit rester caché, dans l'intérêt et l'honneur de l'administration. Un gouvernement dont les intentions sont droites, et dont la conduite fut toujours pleine d'équité, ne doit se justifier que devant un tribunal compétent, et ce tribunal est celui des Cortès. Que les Cortès assemblées le mettent en accusation, et le ministère présentera les documens propres à justifier sa conduite. Mais les libéraux exaltés doivent faire des vœux pour qu'on n'en vienne pas à cette imprudente extrémité; elle leur serait aussi funeste à eux-mêmes qu'au progrès du système constitutionnel.*

Le temps est superbe, et je veux en profiter pour voir encore une fois les beaux jardins d'Aranjuez, qui sont à 30 milles de Madrid. Ces ormes majestueux de Lombardie, ce bois de platanes, ces chênes énormes, ce Tage qui entoure cette Oasis où les rois d'Espagne faisaient la *Siesta* de leur monarchie, méritent une seconde visite. Vous aurez de mes nouvelles dans 15 à 20 jours. En attendant, veuillez toujours me croire,

Votre très-affectionné.....

---

* Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici au lecteur que l'auteur des *Six mois en Espagne* est un ami intime de M. Bardaxi, et que M. Bardaxi était à la tête du ministère dont il est question dans cette lettre.

LETTRE XIX.

Madrid, ce 6 novembre 1821.

TRÈS-AIMABLE JENNY,

Cette lettre sera, peut-être, la dernière que je vous écrirai de Madrid. Il se présente une occasion très-favorable pour faire un voyage à Lisbonne, et je vais en profiter. J'aurai pour compagnon de voyage un de mes compatriotes, officier de l'ancienne armée piémontaise, qui va s'embarquer dans ce port pour se rendre en Grèce, et combattre pour la liberté de ce pays; cette résolution est louable et honore les officiers piémontais, et la bonne cause. Plusieurs de ses camarades suivront le même exemple et s'embarqueront à Marseille, où se réunit une croisade de jeunes Français et Allemands, avec l'intention généreuse d'aller offrir aux Grecs leurs bras et leurs épées. Le gouvernement espagnol défraye amplement nos réfugiés des dépenses que ce voyage nécessite.

Je passerai probablement l'hiver à Lisbonne. C'est avec le plus grand plaisir que je verrai la patrie des Camoens et des Alburquerques renaître

elle aussi de ses cendres inanimées. Je n'ai pas été avare de nouvelles politiques sur l'Espagne; je vous promets de ne pas l'être non plus de celles qui concernent la nation portugaise.

Mais avant de quitter le ciel délicieux de l'Ibérie, je veux vous laisser quelques souvenirs, afin que vous ne soyez pas trompée par les mensonges absurdes que l'on ne manquera pas de répandre, sur les agitations passagères qui pourront troubler, pour un instant, la tranquillité de la péninsule.

Il est inutile de se dissimuler que l'héroïque Espagne n'est point encore heureuse. C'est un héros qui a éprouvé la destinée de tous les héros. Il est accablé de dettes, empesté, molesté par les voleurs et par les rebelles, et privé en même temps de ses vastes et riches domaines d'Amérique. *No importa :* il a une patience et un courage suffisans pour surmonter et vaincre toutes ces adversités. Quant aux dettes, il les paiera, car il est honnête homme et il a de quoi les payer. Ses finances ressemblent, il est vrai, à celles d'un grand d'Espagne, négligées, désordonnées, dilapidées même si l'on veut; mais avec du jugement on peut y rétablir l'ordre et sauver encore ce riche patrimoine.

Les rebelles sont très-peu nombreux, et ne sont protégés à l'intérieur que par les forêts et les montagnes. S'ils ne périssent pas par le fer, ils mourront bientôt de faim. L'Amérique échappe à l'Es-

pagne; mais elle a trop de bon sens pour ne pas voir qu'il est impossible de la conserver ni comme colonie ni comme partie intégrante de la monarchie constitutionnelle. Depuis plusieurs années l'Espagne est habituée à vivre sans le secours de ses colonies; elle doit donc être disposée à une transaction quelconque, et même à signer l'acte de leur émancipation. Cet acte magnanime serait comme une comète dans le monde politique, il ferait trembler tous les gouvernemens qui ont usurpé la domination qu'ils exerçent sur des nations que la nature avait destinées à vivre dans l'indépendance.

Le peuple Espagnol est ignorant, c'est-à-dire, qu'il ne sais pas que le son des cloches attire la foudre; qu'il ne comprend rien ni au thermomètre, ni au baromètre; qu'il ne connaît pas l'histoire de la vaccine, etc, etc. Mais il a néanmoins, le bon sens, peu commun, de comprendre que le plus inique même de tout les gouvernemens, est toujours préférable au joug de l'étranger, et que la guerre civile est la plus grande calamité en même temps quelle est le plus grand crime. Il me paraît donc impossible que le peuple s'immisce dans les dissentions politiques; il restera indifférent à tout, excepté à une invasion étrangère. En conséquence, les partis ne pouvant remuer des masses en leur faveur, ne pourront jamais se faire une guerre sanglante entre eux, et devront se borner aux cabales et aux surprises de plume.

Les Cortès sont l'ancre et l'idole de la nation. Le peuple s'admire en ses députés, comme chacun s'admire dans son portrait. Tous les attentats contre la patrie et contre la constitution, s'évanouiront en leur présence. On peut donc assurer que la constitution ne sera point violée, au moins jusqu'au mois de juin 1822.

Les nouvelles élections se font avec un ordre, une dignité et un intérêt général, qui confute la censure des publicistes Français, sur les divers degrès. La nomination des électeurs de *Partito* qui a eu lieu le 4 de ce mois, donne l'assurance que les nouvelles Cortès seront composées de députés probes et libéraux.

Le ministère acquiert tous les jours plus d'indépendance, en déployant une juste vigeur. Il est vrai que les ministres sont renouvelés souvent ; mais ils ne sont pas renversés par d'indignes cabales, ce sont eux qui abandonnent volontairement leurs portefeuilles, parce qu'ils n'ont pas encore assez d'intrépidité pour soutenir les attaques individuelles.

Les *serviles* sont les morts.

Au renouvellement des Cortës il n'y aura plus disette d'hommes affectionnés au système constitutionnel pour occuper les charges et les emplois. Dans cinq mois la force morale du gouvernement sera beaucoup plus grande qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Les deux points de la constitution que le roi connaît parfaitement, sont : l'inviolabilité de sa personne, et la faculté de nommer à tous les emplois. Il sait que dans le système constitutionnel tout le bien doit être attribué au roi, et tout le mal à ses ministres, comme dans le christianisme tout le bien vient de dieu et tout le mal du diable.

Il me paraît que les tribunaux ne sont pas exempts de passions; mais on ne peut imputer ce fléau au ministère, puisque c'est le conseil d'état qui propose les juges sur une liste triple. Il est fâcheux de dire que le roi a la main malheureuse dans le choix qu'il en fait.

Ne vous affligez pas, belle Jenny, si la constitution ne fait pas en Espagne de rapides progrès. C'est une machine nouvelle dont plusieurs parties ont besoin d'être constamment entretenus dans la plus grande activité. Son mouvement est aussi lent que celui d'une aiguille d'horloge; elle avance sans que l'œil s'en aperçoive, mais elle ne peut reculer.

Rappelez-vous, enfin, que le peuple espagnol est, ainsi que je vous l'ai déjà dit, un peuple original, et qu'il fera mentir tous les calculs des plus profonds politiques. Napoléon est excusable de ne pas l'avoir connu.

Je suis, etc.

FIN DES LETTRES.

NOTES

DE M. CORRADI.

(1) La pierre de la constitution n'est autre chose qu'une table de marbre, de pierre, ou même de bois, fixée contre le mur avec cette inscription, PLACE DE LA CONSTITUTION.

C'est en 1812 que, sur la proposition de M. Capmany, homme de lettres distingué, et député aux Cortès constituantes réunies à Cadix, le congrès ordonna que la place principale de chaque ville et village, porterait le nom *de place de la constitution*. Cette inscription a été posée dans presque toutes les villes avec la plus grande pompe et la plus grande solennité; comme cette pierre rappelle aux Espagnols le pacte qui a assuré leur liberté, ils y attachent la plus grande importance

(2) Cet exemple de familiarité envers les grands, doit détromper ceux qui ont pu croire qu'il y a en Espagne une aristocratie orgueilleuse et intraitable. Il n'existe en Europe aucune nation où les classes soient autant confondues que dans ce royaume, et où ceux qui occupent les hauts emplois et les dignités soient plus accessibles. La noblesse y est tellement étendue, qu'elle retombe presque au niveau des autres classes par son extension même. Il y a des provinces entières où tous les habitans sont nobles, et il suffit d'y être né pour se croire noble. La noblesse ne peut pas être regardée comme un obstacle à la consolidation des institutions nouvelles, puisque la plupart des hommes qui se sont déclarés les défenseurs du système constitu-

tionnel, sont presque tous nobles. On ne comptait dans les Cortès constituantes de Cadix, et dans celles constituées en 1813 à 1814, que trois députés plébéiens.

(3) Depuis l'établissement des diligences, en Espagne, les auberges des routes qu'elles parcourent se sont tellement améliorées, sous tous les rapports, que dans plusieurs de ces hôtelleries l'on trouve aujourd'hui les mêmes commodités que dans les auberges de France; on peut citer entre autres, celles de Vergara, Tolosa, Victoria, et Burgos.

(4) L'auteur veut sans doute parler des gens du commun, et particulièrement des paysans et des habitans des villages; car tout le monde sait que les populations des grandes villes de l'Espagne s'habillent et se chaussent comme dans toutes les autres villes de l'Europe.

(5) Ce que l'auteur appelle ici chemise, est un calçon de toile blanche, ouvert au genou, et dont la forme, fort ancienne, est tout-à-fait semblable à celle du jupon des Ecossais. Ce caleçon s'appelle *zaragüelles*.

(6) Quoique cette assertion soit un peu exagérée, on doit cependant avouer que le matériel de guerre de l'Espagne est dans un très-mauvais état; mais il ne faut attribuer ce délabrement qu'aux circonstances dans lesquelles ce pays s'est trouvé, et non à l'apathie et à l'insouciance des Espagnols. Le malheureux règne de Charles IV, six années d'une guerre d'extermination dans laquelle les Espagnols ont éprouvé de nombreuses défaites et perdu un matériel immense, et enfin, six autres années d'un despotisme imbécile, occupé à détruire et à anéantir, devaient nécessairement produire ce funeste résultat.

(7) Il est certain que durant la guerre de l'indépendance, les soldats espagnols ont constamment souffert les plus grandes privations. Dépourvus d'habits et de souliers, et n'ayant pas souvent de pain à manger, ils ont tout

supporté avec une contenance admirable. Dès qu'ils étaient faits prisonniers, ils fuyaient au risque de leur vie, non pour aller se reposer chez eux de leurs fatigues passées, mais pour rejoindre cette même armée dans laquelle ils avaient tant souffert, et où de nouvelles souffrances les attendaient encore.

(8) Sagonte et Numance offrent un exemple aussi ancien que sublime de ce que peut l'amour de l'indépendance chez les Espagnols ; et la dernière guerre nous a fourni mille traits semblables. Dans plusieurs contrées de l'Espagne, et particulièrement dans la Galice, on a vu maintes fois les Espagnols mettre le feu à leurs propres maisons, pour y brûler les ennemis qui s'y trouvaient logés. Si tous les peuples agissaient ainsi envers ceux qui veulent les opprimer et se mêler de leurs affaires, l'indépendance des nations serait plus respectée, et les conquérans trouveraient difficilement des satellites, qui, pour servir leur ambition, iraient attaquer des peuples justement irrités.

(9) Les six années de despotisme qui viennent de peser sur l'Espagne, ont effacé de la mémoire des Espagnols tous les maux et toutes les horreurs de la guerre, et les Français sont maintenant fort bien accueillis dans ce royaume, malgré les criminels efforts que font certains journalistes de cette nation, pour exciter l'irritabilité des Espagnols, en les calomniant et les insultant sans cesse. Le nombre de Français, qui, malgré ces méprisables provocations, ont porté leur industrie et leurs talens en Espagne, est déjà très-considérable. La dernière loi relative aux étrangers, décrétée par les Cortès et sanctionnée par le roi, leur accorde, au surplus, la plus grande protection. Cette loi, rendue sur la proposition du député Oliver, dont le ministre actuel de l'intérieur, M. Joseph Moscoso de Altamira, fut rapporteur, déclare le territoire espagnol, un asyle

inviolable pour les personnes et pour les propriétés quelconques appartenant aux étrangers résidant en Espagne ou hors de l'Espagne. Ces étrangers et leurs propriétés jouissent de la même protection que la loi accorde aux Espagnols. Les propriétés ne pourront jamais être ni séquestrées, ni confisquées, pour quelque motif que ce soit, pas même à titre de représailles en temps de guerre. Cette loi établit en outre, qu'aucune extradition d'étrangers ne pourra jamais avoir lieu pour affaires politiques.

(10) On ne saurait se fâcher des griefs qu'un Italien plein d'honneur, de patriotisme et d'amour de la liberté, adresse ici au ministère espagnol. Cependant, en examinant sans passion la conduite du ministère de cette époque sur les affaires de Naples, on ne peut s'empêcher de lui rendre la justice de dire qu'il a fait tout ce qu'il pouvait faire. En effet, à quoi auraient servi les protestations de l'Espagne, sans être appuyées par la force? Si le ministère avoit eu à sa disposition une armée de deux ou trois cent mille hommes, on pourrait lui reprocher de ne pas l'avoir employée pour défendre la cause de l'Italie; mais sans cette force physique, les déclarations et les protestations de l'Espagne auraient été regardées à Laybac comme les ridicules bravades de Don Quichotte, et n'auraient produit d'autre effet que celui de faire traiter la nation et le gouvernement de fanfarons. L'Espagne a fait tout ce qu'elle a pu; elle aurait fait davantage, si elle avait pu compter sur une plus grande résistance de la part des Napolitains, et sur la coopération de la France. Mais tout le monde connaît la conduite du ministère français, qui, loin de coopérer avec l'Espagne à soutenir l'indépendance et la liberté de Naples, semblait désirer que l'Espagne subît le même sort.

Ce n'est ni la crainte, ni l'incertitude, ni la pusillanime déférence aux cabales, qui préparèrent la chûte du minis-

tère espagnol. Cette chûte fut l'ouvrage des étrangers, ennemis de la liberté espagnole et de celle du monde, qui parvinrent à surprendre la religion du roi, et obtinrent un triomphe dont ils espéraient des résultats plus avantageux pour eux.

(11) Daoiz et Velarde furent les martyrs de l'indépendance espagnole; Portier et Lacy le furent de sa liberté. Le général Portier tenta en Galice, en 1815, de rétablir la constitution. Lacy fit la même tentative en Catalogne, en 1817. Tous deux furent victimes de leur patriotisme, ainsi que l'auraient été Riégo et Quiroga, si la nation n'avait pas été disposée à soutenir leur grande entreprise et à renverser le despotisme et l'arbitraire qui l'opprimaient.

Daoiz et Velarde, capitaines d'artillerie, moururent à Madrid, dans le parc de cette arme, le 2 du mois de mai 1808, en soutenant le peuple soulevé contre l'armée française. Les circonstances de ce fatal événement ne sont pas encore bien connues en France, quoiqu'il ait été l'origine de l'insurrection de l'Espagne, et qu'il en ait hâté le développement. Murat crut qu'il pourrait terrorifier les Espagnols par ce coup-d'état, et paralyser ainsi le ressentiment qu'ils témoignaient sourdement contre la conduite de Napoléon. Mais lorsqu'il croyait avoir atteint le but qu'il s'était proposé, et qu'il jugeait toute la péninsule soumise, les provinces entières se soulevèrent spontanément, et quoique privées de communication entre elles, elles établirent toutes un gouvernement populaire composé des personnes qui avaient la confiance du peuple. C'est ainsi que se formèrent les juntes provinciales, dont la première opération fut l'organisation de l'armée pour résister à l'invasion. La junte de Séville, secondée par celle de Grenade, réunit l'armée qui vint à Baylen contre le général Dupont, et qui obligea Joseph Bonaparte à abandonner Madrid, où entrèrent aussitôt le général Castagnos et son armée victorieuse.

Rentrés dans leur capitale, les Espagnols y organisèrent sur-le-champ un gouvernement central. Les juntes provinciales concoururent à cette formation, en envoyant chacun deux de leurs membres, et en se dépouillant de leur autorité, pour la concentrer. C'est de la réunion de ces mandataires que fut composée la junte suprême, avec le titre de gouvernement central du royaume; ce gouvernement possédait toute l'autorité souveraine; il fut reconnu non-seulement dans toute la péninsule, mais aussi dans toutes les provinces d'outre-mer.

A peine ce gouvernement était-il installé à Aranjuez (à 7 lieues de Madrid), que l'arrivée en Espagne de Napoléon et d'une autre armée française, l'obligèrent à se retirer à Séville, où il siégea jusqu'au commencement de 1810, époque à laquelle les Français occupèrent l'Andalousie. Ainsi pourchassé, le gouvernement central du royaume se réfugia à l'île de Léon; là, persuadé que les circonstances exigeaient la concentration du pouvoir, il nomma une régence composée de cinq membres, et après lui avoir remis son autorité, le gouvernement fut dissous de lui même. La régence transportée à Cadix, y réunit les Cortès convoquées antérieurement par la junte centrale. Les Cortès établirent la constitution et firent gouverner, en même tems, la nation espagnole par une nouvelle régence à laquelle on avait confié le pouvoir exécutif. Rien n'est plus digne de fixer l'admiration, que l'établissement du gouvernement espagnol dans le seul point de la Monarchie qui résistait à l'invasion, au moment où la nation, abandonnée à elle-même, était entièrement sous le joug étranger. La régence de Cadix, assiégée dans ses murs, n'avait ni soldats, ni armes, ni argent, rien enfin de ce qui fait respecter l'autorité, et cependant, elle fut reconnue et respectée dans toutes les provinces espagnoles des quatre parties du monde!

Le nom de *Persas*, qui signifie les Persans, est donné en Espagne à ces parjures députés des Cortès constituées, qui, lors de la rentrée de Ferdinand VII en Espagne, en 1814, lui adressèrent une représentation pour lui conseiller de ne pas admettre la constitution. Ce nom leur fut donné par dérision, parceque la représentation adressée au roi, qui est un modèle de sottise et de servilité, était précédée par la citation d'une anecdote persanne aussi absurde que ridicule, qui commençait par ces mots : *Los Persas*, ... etc.

L'article 172 de la constitution porte textuellement, que ceux qui conseilleraient au roi d'empêcher la réunion des Cortès, ou de les surprendre, ou de les dissoudre, seront regardés comme traîtres à la patrie et condamnés comme tels. En conséquence, les députés parjures avaient encouru la peine de mort. Néanmoins les Cortès à qui appartenaient la connaissance et l'instruction de ce crime, se bornèrent à les priver de leurs emplois et honneurs, comme indignes d'être Espagnols, et accordèrent en même temps à ceux qui voudraient en faire usage, le droit d'être jugés. Ces dispositions si humaines, si sages, si prudentes, ont cependant été grossièrement censurées par quelques journalistes étrangers, qui, après les avoir défigurées, ont osé avancer que la Convention n'avait jamais dicté un décret plus sanguinaire ni plus atroce.

(13). De toutes les dispositions arrêtées par les Cortès constituantes, aucune n'eut un résultat plus avantageux que celle relative au général Wellington. Les motifs et les solides raisons qui ont déterminé les Cortès à lui donner le commandement général des troupes, sont développés avec la plus grande vérité dans *l'Aperçu sur la Révolution d'Espagne*, attribué au comte de Torreno, et que le libraire Corréard, de Paris, a fait imprimer en 1820. Au reste, l'Espagne offre d'autres exemples semblables, exigés

par les circonstances, par la politique, ou par l'utilité publique, sans que le point d'honneur national en ait été blessé. Le duc de Vendôme commandait les armées espagnoles à la bataille de Villaviciosa, et Crillon les commandait aussi au siége de Gibraltar.

(14) Aucun des peuples de l'Europe, pas même ceux qui avaient tant de fois été vaincus et humiliés par Napoléon, ne détestait autant ce conquérant pendant son règne, que le peuple espagnol; cependant, sa mort n'a produit, chez aucune nation, une sensation aussi pénible. La générosité espagnole n'a pu voir avec indifférence le droit des gens violé à son égard, et ce grand homme abandonné de l'univers entier, mourir sur le rocher de l'exil, après avoir rempli le monde de sa renommée.

(15) L'auteur se trompe : il n'y a pas de droits féodaux en Espagne. Les droits, dont il veut sans doute parler, sont certaines charges que le peuple paie encore aujourd'hui aux seigneurs, et dont l'origine est douteuse. Les seigneurs les attribuent à des rachats de prestations onéreuses, et le peuple prétend qu'elles proviennent de concessions et de priviléges féodaux accordés arbitrairement. Ces charges n'existent que dans quelques provinces.

Les dernières Cortès rédigeront et discuteront une loi sur cet objet, qui n'a point reçu la sanction royale. Par cette loi on obligeait tous ceux qui se croient autorisés à percevoir ces rétributions, à présenter les titres originaux de l'acquisition; mais comme dans les différentes guerres dont l'Espagne a été le théâtre, un grand nombre d'archives sont devenues la proie des flammes, il aurait été impossible à tous les seigneurs de présenter les susdits titres originaux. Il est évident que cette loi aurait porté un grand préjudice à plusieurs propriétaires.

Pour concilier le soulagement du peuple avec la justice et le respect dus à la propriété, M. Garelli, nouveau mi-

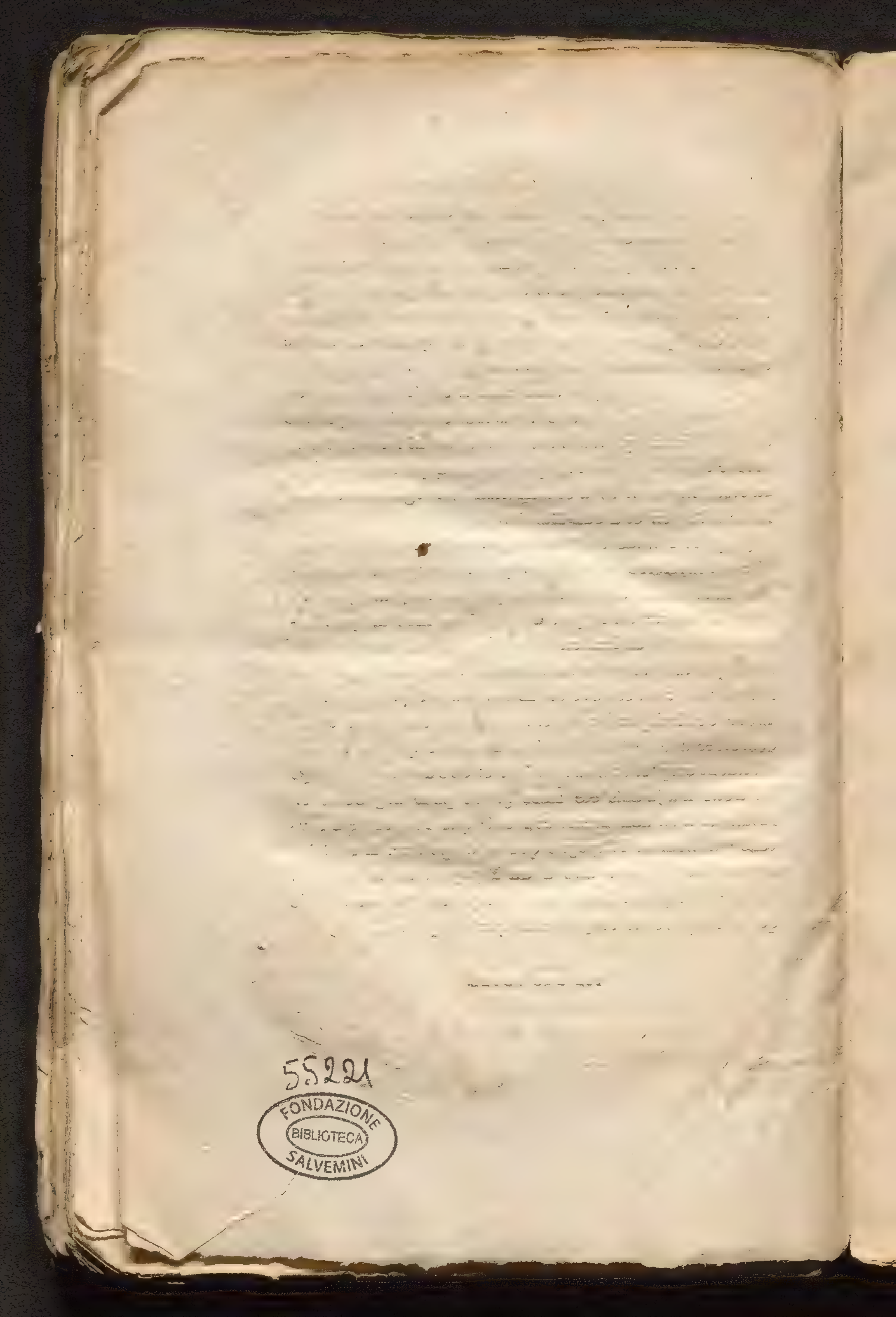
nistre de la justice, a présenté aux Cortès un nouveau projet de loi sur cet objet important.

(17) A l'exception des prélats et de quelques vieux moines, on peut dire que le clergé d'Espagne est satisfait du nouvel ordre des choses, puisqu'il facilite la sécularisation, des réguliers et leur permet de quitter le cloître qu'ils détestent assez généralement.

(1) Les officiers-généraux dont il s'agit ici, sont en très-petit nombre, et ne sont pas tous ennemis du système constitutionnel, qui n'a nullement froissé ni leurs intérêts, ni leur amour-propre. Presque tous ceux qui ont contribué au rétablissement de la constitution, ont également combattu à Baylen et à San-Marcial.

(19) L'habitude de l'esclavage n'est pas aussi gran de, ni aussi invétérée en Espagne qu'on le suppose. Distraction faite même des provinces qui ont toujours joui de quelque liberté au moyen de certaines institutions libérales dont elles étaient en possession depuis long-temps, telles que la Byscaye et les Asturies, avec leurs juntes, et la Navarre, avec ses Cortès, la fierté des Espagnols et l'amour de l'indépendance, si naturel en eux, leur a fait conserver une certaine fierté de caractère qui les a constamment empêchés de s'humilier et de s'avilir. Le prestige du trône n'a jamais été assez grand pour dégénérer en idolâtrie. L'on doit même convenir que l'anarchie a souvent plus dominé l'Espagne que le despotime. Il est très-ordinaire d'entendre dire à un Espagnol de la dernière classe : *Jo soy tan bueno como el rey* (Je suis aussi noble que le roi). *Jo no valgo menos que el rey*, etc., etc,

FIN DES NOTES.



PROSPECTUS.

TIRÉ A 100,000.

CORRÉARD, LIBRAIRE, PALAIS-ROYAL.

RECUEIL de Pièces authentiques sur le Captif de Sainte-Hélène, de Mémoires et Documens historiques écrits ou dictés par l'Empereur NAPOLÉON; suivis de LETTRES de MM. le grand-maréchal comte Bertrand, le comte de Las Cases, le général baron Gourgaud, le général comte Montholon, les docteurs O'Meara, Warden et Antommarchi; avec des notes de M. Regnault-Warin; et accompagnés de la vie de l'empereur Napoléon, et de Notices biographiques sur MM. Bertrand, Las Cases, Montholon et Gourgaud, par M. JAY. Les premier, deuxième et quatrième volumes ont paru, le cinquième paraîtra dans un mois.

Je lègue l'opprobre de ma mort à la maison régnante d'Angleterre. NAPOLÉON.

L'ouvrage se compose jusqu'ici de cinq volumes in-8°, de 450 à 500 pag. chacun, avec deux gravures, soit carte ou portraits. Parmi ceux-ci, on remarquera celui du CAPTIF DE SAINTE-HÉLÈNE, dessiné d'après nature, par le général Gourgaud; celui de ce général lui-même; ceux de MM. Bertrand, Las Cases et Montholon; aussi celui de M. Las Cases fils. Prix du vol. 6 fr.

La gravure représentant *Napoléon sur son lit de mort*, sera donnée aux seuls souscripteurs, ou, à leur choix, la gravure représentant le *Tombeau de Napoléon*, ou celle du cortége qui l'accompagna à sa dernière demeure. Toutes ont été dessinées à Longwood.

Le 1er volume, qui a paru il y a environ trois mois, renferme toutes les pièces relatives aux débats survenus entre Napoléon et sir Hudson Lowe, gouverneur de Sainte-Hélène, et aux discussions élevées au parlement d'Angleterre, au sujet de cette détention si déshonorante pour elle. On ne lira pas sans un vif intérêt tout ce qui a rapport à l'enlèvement de M. Las Cases et à sa déportation au Cap, c'est-à-dire à 800 lieues de Napoléon. La lettre de ce prince a consolé Las Cases de tant de maux; elle adoucira la peine que ces maux auront causée au lecteur.

Trois divisions partagent en trois parties les matériaux dont se compose le 2e volume.

Dans la première, on retrouvera les lettres du comte Las Cases à lord Bathurst et au prince Lucien elle contiennent la relation du voyage et des premiers momens de la captivité de Napoléon. C'est l'accent de la vérité, l'élan d'une âme que révolte l'injustice, l'éloquence d'un dévouement sans bornes et sans mesure.

La correspondance de M. Warden occupe la 2e portion de ce volume. Cette correspondance, originale par la manière de l'écrivain, est remplie d'anecdotes piquantes et de détails singuliers sur la vie intérieure des exilés de Longwood.

M. Warden a pour antagoniste le rédacteur de la correspondance connue jusqu'ici sous le titre de *Lettres du Cap*, mais auxquelles nous restituons leur qualification véritable de *Lettres écrites de Longwood*. Toutes, en effet, ont été inspirées ou dictées par l'Empereur, qui emprunta le voile pseudonymique pour combattre avec avantage, et sans commettre sa dignité, un adversaire ignorant ou prévenu.

Des notes et des éclaircissemens accompagnent ces diverses publications. Ils ont été fournis par des esprits éclairés et par des plumes exercées. Nous ne nommons ici que M. Regnault-Warin.

Les documens qui rempliront les volumes suivans ne seront pas moins intéressans. Outre la Campagne de 1815, nos lecteurs liront avec un redoublement

d'intérêt les conversations politiques de Napoléon ; la relation du 13 vendemiaire ; celle de la bataille d'Arcole ; les lettres écrites de Sainte-Hélène en 1817, attribuées à un officier anglais ; les lettres adressées aux souverains alliés par le comte Las Cases, à son retour de Sainte-Hélène. La note présentée au congrès par un jurisconsulte allemand. La révolution de Venise et le retour d'Italie par l'empereur Napoléon. Le mémorable entretien du général Solignac, avec l'Empereur, sur l'opportunité et les conséquences de l'abdication ; la scène aussi vive qu'intéressante qui eut lieu entre ce général et le président Lanjuinais, au sujet de la dissolution *forcée* de la Chambre, prononcée par ce dernier ; enfin le colloque du même général avec Fouché, dont sa franchise venait de percer les trames, et dont son patriotisme désintéressé voulait punir les perfidies. On trouvera aussi, dans ce recueil, l'*Appel à la Grande-Bretagne*, par Santiné, huissier du cabinet de Napoléon ; les détails donnés par O'Meara sur l'intérieur et la vie domestique de Longwood ; la Correspondance du docteur Antommarchi avec les divers membres de la famille Napoléon, au sujet de la maladie *et du genre de maladie* de leur chef ; enfin, des renseignemens confidentiels sur les derniers mois, sur les derniers momens, sur les dernières volontés et sur la mort de cet homme à jamais mémorable. La vie de l'empereur Napoléon et des notices biographiques sur MM. Bertrand, Las Cases, Montholon, Gourgaud, termineront ce travail que nous préparons à l'histoire. Ces Notices, rédigées sur matériaux authentiques, ont mérité les soins d'un écrivain qui réunit l'indépendance à la modération, et la mesure à l'énergie : c'est nommer M. Jay (*de la Minerve française*).

LES PASTORALES DE LONGUS, ou Daphnis et Chloé, traduction nouvelle, par Paul-Louis Courier, vigneron de la Chavonnière ; 5[e] édit. 1 vol. in-8° pap. fin satiné, sur caractères neufs de Firmin Didot, et imprimé par P. Dupont. Prix 5 fr. ; pap. vélin, 10 fr. Par la poste, 1 fr. de plus.

Malgré la défense faite aux journaux de parler de cet ouvrage, trois éditions n'ont pas moins été vendues en 33 jours.

Ce roman, ou plutôt ce poëme célèbre, que Bernardin de Saint-Pierre lisait une fois tous les ans, et que Rousseau appelle chef-d'œuvre inimitable, n'a pu pourtant être lu en entier ni par l'un ni par l'autre. Même dans le texte grec il y avait des lacunes, avant que M. Courier eût découvert en Italie un manuscrit complet de Longus, au moyen duquel il a fait imprimer à Rome l'ouvrage entier en grec, après quoi il a complété la version d'Amyot, en y corrigeant beaucoup de fautes.

En tête de ce volume on trouvera un récit des persécutions éprouvées par M. Courier sous le gouvernement impérial, au sujet de sa découverte d'un morceau inédit de Longus, et sa Lettre à M. Renouard, libraire, sur une tache d'encre faite à un manuscrit de Florence ; pièce relative au même sujet, et dont les exemplaires sont fort rares.

DE LA RÉVOLUTION PIÉMONTAISE, par un ex-ministre ; 3 édition, revue, corrigé, et augmentée d'un Appendix et de beaucoup de notes. Forte brochure : prix 3 fr. Par la poste 3 f. 75. (Les deux premières éditions de cet important ouvrage ont été enlevées en peu de jours. La 3 édition le sera sans doute aussi vite).

LES TRENTE-CINQ JOURS, ou MÉMOIRES POLITIQUES SUR LA CAMPAGNE DE 1815, PAR L'EMPEREUR NAPOLÉON ; suivis de VINGT-QUATRE PIÈCES OFFICIELLES ; de la LETTRE inédite du maréchal Grouchy, écrite à l'Empereur la veille de la bataille de

Waterloo ; ornés d'une carte du plan de la bataille, et d'une gravure d'après Horace Vernet. 1 vol. in-18. Prix 3 fr.

Cet ouvrage a été saisi par ordre du procureur du roi.

POÈME LYRIQUE sur la mort de l'empereur Napoléon, par Pierre Lebrun. Prix 1 fr. 50 c. ; par la poste 1 fr. 75 c.

CONSIDÉRATIONS POLITIQUES SUR L'ÉTAT ACTUEL DE L'ALLEMAGNE, ouvrage attribué au professeur Fischer, et saisi au-delà du Rhin ; traduction nouvelle, avec des Notes et des Remarques de MM. Bignon, de Pradt, Regnault-Warin, Scheffer, Thérémin, etc. 1 vol. in-8°. Prix, 5 fr. ; par la poste 6 fr.

Cet ouvrage allemand, attribué au professeur Fischer, vient d'être, pour la seconde fois, traduit en français. La destinée de ce livre est assez bizarre. Saisi au-delà du Rhin, il a été imprimé en-deçà, et pourtant il ne serait pas encore public sans cette nouvelle édition. L'avertissement fait connaître le mot de cette énigme. L'auteur a donné pour titre à ce volume : *Considérations politiques sur l'état actuel de l'Allemagne*; il n'en faut pas conclure que la France soit désintéressée dans la question ; si elle y rentre, seulement à la fin, comme accessoire, elle y occupe au commencement la place principale et dominante. Le publiciste allemand traite de la secousse produite dans l'Empire germanique par la révolution française ; de la guerre contre la France ; des divers traités avec cette puissance ; de son influence et de celle de la Russie ; de la création de la confédération du Rhin, et des traces ineffaçables qu'elle a laissées en Allemagne; de la grande coalition ; du traité de Paris ; des intérêts de l'Europe et de ses espérances.

Une foule d'objets d'un intérêt également élevé le recommande encore à l'attention des Français non moins qu'à celle des Allemands : nous indiquerons entre autres le congrès de Vienne, la quadruple alliance, la campagne de 1815, la chambre des représentans, le second traité de Paris, le congrès d'Aix-la-Chapelle. On conçoit tout ce que peuvent offrir de curieux et d'utile de pareils sujets, considérés sous un point de vue libéral par un étranger indépendant. Nous avons observé surtout avec plaisir le changement qui s'est opéré à l'égard de la France dans l'opinion de l'Allemagne. Elle apprécie maintenant et la force des choses qui nous a rendus, malgré nous, conquérans, et notre caractère, digne de toute son estime, et la communauté d'intérêts qui doit nous conduire à un même but. Ce retour vers des idées de modération, de justice, et presque d'affection, est d'un heureux augure pour le maintien de la paix et pour le bonheur des peuples. Ils ne furent ennemis si long temps que par le soin que l'on prit de fomenter les plus aveugles préventions : ils commencèrent à être amis du jour où ils se connurent mieux. (*Cauchois-Lemaire.*)

Injonction a été faite aux journaux de ne point parler de cet ouvrage.

ÉTRENNES CONSTITUTIONNELLES, ou Almanach de la Charte, contenant la Déclaration de Saint-Ouen, un Calendrier libéral, les Listes des Pairs et des Députés, des Notices sur les édifices les plus remarquables de Paris, sur les postes, la conversion des anciennes Mesures en nouvelles, etc. ; la Charte, l'Ordonnance du 5 septembre, la Science du Bonhomme Richard, par Franclin ; la population des chefs-lieux de sous-préfectures, et la population de chaque département et chefs-lieux de département ; 2e édition, augmentée de huit chansons, de M. Béranger. 1 vol. in-18. Prix, 1 fr. 50 ; par la poste 1 fr. 75 c.

ADRESSE au Gouvernement et au Peuple Français, par M. Rienzi. Prix, 1 fr. 50 c. ; par la poste 1 fr. 75 c.

Nota. L'auteur a été obligé de s'expatrier à cause de cet ouvrage.

LES SUISSES appréciés par l'histoire, quelques-unes de leurs perfidies, révoltes et refus de combattre; par Rivière, de Grenoble, ancien officier de cavalerie, deuxième édition. Prix, 2 fr.; par la poste 2 fr. 40 c.

APERÇU DES RÉVOLUTIONS survenues dans le gouvernement d'Espagne, depuis le premier moment de l'insurrection, en 1808, jusqu'à la dissolution des Cortès ordinaires, en 1814; par le comte de Torreno, grand d'Espagne, et membre des Cortès; traduit par M. Dunoyer, rédacteur du *Censeur*. Prix, 2 fr.; par la poste 2 fr. 50 c.

Nota. La censure a détruit les articles qu'on avait fait en faveur de cet important ouvrage.

L'OMBRE DE DIDEROT, et le Bossu du Marais, dialogue critique sur le salon de 1819; par Gustave Jal, l'un des rédacteurs du *Miroir*, auteur d'une *Visite au Musée du Luxembourg*. Prix, 2 fr. 50 c.; par la poste, 3 fr. 50 c.

Nota. Il est défendu de vendre cet ouvrage à la porte du musée, attendu que les portraits des employés du gouvernement sont crtiqués avec trop de vérité.

LA FENÊTRE DU GRENIER DE MON ONCLE, par Lewis, auteur du *Moine*; traduit de l'anglais par Benjamin Laroche, auteur des Lettres de M. Grégoire. Prix, 2 fr.; par la poste 2 fr. 50 c

LE CHATEAU DE KENILWORTH, par sir Walter Scott; traduit de l'anglais par J. T. Parisot, traducteur de *Florence Macarthy*, et orné du portrait de la reine Elisabeth, et du plan du château de Kenilworth. Le troisième volume contient une Notice sur le château de Kenilwoth et sur le comte de Leicester. 4 vol. in-12. Prix, 10 fr.; par la poste 12 fr.

« Nous ajouterons, dit le *Courrier Français* en parlant de cette édition, que le portrait d'Elisabeth et un plan du château, indispensable pour l'intelligence d'une partie du roman, sont des avantages qui, joints au mérite supérieur de la traduction de M. Parisot, doivent lui donner la préference *sur les autres traductions*, ainsi qu'on pourra en juger par la comparaison de quelques passages pris au hasard dans les trois éditions. »

RECUEIL DES DISCOURS prononcés par le général Foy, dans différens comités secrets; précédé de son projet d'Adresse, en réponse au discours du Roi. (Session de 1820.)

NAUFRAGE DE LA FRÉGATE *la Méduse*, faisant partie de l'expédition du Sénégal, en 1816; relation contenant les événemens qui ont eu lieu sur le radeau, dans le désert de Saara, et le rapport agricole de la partie occidentale de la côte d'Afrique, depuis le cap Blanc jusqu'à l'embouchure de la Gambie. Édition entièrement refondue, et augmentée du procès du capitaine de la frégate *la Méduse*; des nouvelles persécutions qu'on a fait éprouver à l'un des auteurs de cet ouvrage; des notes de M. Brédif, ingénieur des mines, et de celles de M. M***, officier de l'expédition, homme très-instruit, que sa modestie nous empêche de faire connaître; et suivie de la Relation des événemens mémorables arrivés

dans l'exploitation de la houille de Beaujonc, près Liége, en 1812, et des Détails de la cérémonie qui a eu lieu pour la remise solennelle de la décoration de la Légion d'honneur accordée au brave Goffin, par l'empereur Napoléon; dédié à M. Laffitte, représentant du peuple Français; par Alexandre Corréard, ingénieur géographe, actuellement libraire, et par Henri Savigny, chirurgien de marine, présentement docteur en médecine. Cette édition est ornée de 9 gravures, par M. Géricault et autres artistes : elle forme un gros volume in-8° de 508 pag. Prix 7 fr.; par la poste 8 fr. 50 c.

Défense aux journaux d'annoncer cet ouvrage.

FRANKENSTEIN, ou le Prométhée moderne, par madame Shelly, nièce du docteur Godwin; roman très-original, où l'ont met en jeu des pasions surnaturelles. 3 vol. in-12 Prix 7 fr. 50 c.

On trouve dans cet ouvrage les aventures les plus bizarres, les positions les plus terribles et en même temps les plus touchantes. On voit ce nouveau Prométhée, pour ainsi dire, aux prises avec la nature, animer une matière inerte, s'effrayer de son ouvrage, qui devient son plus cruel ennemi. L'être qu'il a créé assassine de la manière la plus affreuse ses parens et ses amis les plus chers : c'est une espèce de vampire de lui-même. Aucun ouvrage français, et même anglais, ne saurait lui-être comparé. (*Courrier Français.*)

ARISTOCRATIE (DE L') ET DE LA DÉMOCRATIE, de l'importance du travail, et de la richesse mobilière : par Auguste Brunet. in-8°. 2 fr.; par la poste, 2 fr. 50 c.

CONSTITUTION POLITIQUE DE LA MONARCHIE ESPAGNOLE, promulguée à Cadix le 19 mai 1812, traduite de l'espagnol, par Aimé Duvergier, ex-chef d'escadron; revue par quelques membres des Cortès, et principalement par le secrétaire rédacteur des procès-verbaux des discussions de la même assemblée, auteur du Cathéchisme politique, d'après la constitution espagnole; 3e Edit. suivie de la liste des membres des Cortès qui ont signé cette constitution. In-8°. Prix 2 fr.; par la poste. 2 fr 50 c.

CONSTITUTION DU ROYAUME DE NAPLES; traduite par un ex-conseiller-d'état, sous le gouvernement du roi Joachim. 1 fr. 25 c.

HISTOIRE DE L'EMPIRE DE RUSSIE; par M. Karamsin, traduite par MM. Saint-Thomas et Jauffret, imprimée sur beau papier : 8 vol. in-8. 52 fr.

LÉGISLATION CONSTITUTIONNELLE, ou Recueil des Constitutions françaises, précédées des Déclarations des droits de l'homme et du citoyen, publiées en Amérique et en France; par C.-J.-B. Bonnin. 1 vol. in-8°, imprimé en petit romain non interligné. Prix : 7 fr.; par la poste, 7 fr. 50 c.

Cet ouvrage est le premier Recueil complet de tous les actes constitutionnels de la France. Le soin que l'auteur a eu de recueillir les déclarations et projets de déclarations des droits de l'homme, se recommande aux amis des lois. On remarque surtout le projet de déclaration de Carnot et celui de Grégoire, ainsi que le projet de constitution de Mounier, qui a servi de base à toutes les constitutions faites depuis, et celui du célèbre Condorcet, considéré de tout temps comme le plus parfait de tous. L'éditeur a recueilli

en outre toutes ces pièces remarquables avec le plus grand soin, et pour rendre son ouvrage complet, l'a terminé par la déclaration de la chambre des représentans des Cent jours, ce qui le recommande à tous les amis des vrais principes et de la liberté. (*Le Constitutionnel*)

LETTRE à M. le marquis de Latour-Maubourg, ministre de la guerre, sur son Budget et divers actes de son administration; par Martius Veter, colonel d'Etat-Major, en retraite. Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25.

DEUXIÈME LETTRE à M. le marquis de Latour-Maubourg; par Martius Veter. Prix : 1 fr. 50.

Nota. On attribue ces deux Lettres à un maréchal de France.

PREMIERE PÉTITION DE M. MADIER DE MONJAU A LA CHAMBRE DES DÉPUTES; suivie des Considérations constitutionnelles, par M. Jay; des Discours de MM. Saint-Aulaire et Devaux, en faveur de la pétition; de la Réponse de M. Madier aux insultes de la *Quotidienne*; d'une Lettre de M. Barbaroux, avocat de Nîmes, sur la pétition de M. Madier; de la Pétition des veuves de Nîmes, et de la Lettre à M. Lainé, ministre d'état, Prix : 2 fr.; par la poste, 2 fr. 50.

DEUXIÈME PÉTITION DE M. MADIER DE MONJAU suivie de sa lettre à M. le comte Portalis, sous-secrétaire d'état. Prix, 1 fr. 50 c.; par la poste 1 fr. 75 c.

LETTRE DE M. MADIER DE MONJAU à M. Pasquier, ministre des affaires étrangères. Prix, 1 fr.; par la poste 1 fr. 25 c.

MÉMOIRE DU PARLEMENT DE PARIS, TOUCHANT L'ORIGINE DES DUCS ET PAIRS, 1710; Discours chrétien et politique de la puissance des rois vers 1649; l'Intérêt des provinces (des parlemens), 1649; l'Étendard de la liberté publique, 1649; précédés du Passé, du Présent et de l'Avenir, par rapport aux circonstances actuelles; par J. Lovaud. In-8°. Prix : 2 fr.; par la poste, 2 fr. 50 c.

RELATION DE L'EXPÉDITION DE RIÉGO, par son chef d'état-major, ornée des portraits de Quiroga, Riégo, Lopez Banos Y Arco Aguéro. Prix : 1 fr. 25 c.; par la poste, 1 fr. 25.

Nota. La police a fait des reproches aux limonadiers de ce qu'ils avaient cet écrit dans leur café.

RÉFUTATION (en ce qui concerne le siége d'Ancône), DU XIe TOME DES VICTOIRES ET CONQUÊTES, etc., de 1792 à 1815, et Récit véridique des Opérations de la division aux ordres du général Monnier en 1799 et 1800, dans la Marche et place d'Ancône; par le colonel Le Couturier, etc., etc., l'un des défenseurs d'Ancône. In-8°. Prix : 2 fr.; par la poste, 2 fr. 50.

Nota. Cet ouvrage a été tiré à 6000 exemplaires; il en reste encore 1000 : il est indispensable à la collection des Victoires et Conquêtes.

SESSION de 1819, ou Recueil des Discussions législatives des deux Chambres pendant cette Session; orné du plan de chaque

Chambre, tous deux parfaitement coloriés, gravés par Collin. (Chaque plan se vend séparément 2 fr.) 3 vol. in-8 d'environ 600 pages chaque, imprimé en petit-romain non interligné et grande justification. Prix : 21 fr. ; par la poste, 26 fr.

Cet ouvrage est un tableau exact de la session de 1819, si remarquable par l'importance des questions qui y furent agitées, et par le talent que le côté gauche déploya dans les discussions; telles que celle relative à *l'indignité* (M. Grégoire), et la suspension de la liberté de la presse; de la liberté individuelle; à la mise en accusation de M. Decazes; à la réforme de la loi des élections de 1817; aux scènes dont faillirent être victimes M. Chauvelin, plusieurs autres députés et M. Decazes; au meurtre du jeune Lallemand; aux pétitions de M. Madier de Montjau, sur l'existence d'un gouvernement occulte, etc. etc. On a remarqué avec juste raison que depuis la Constituante nous n'avions jamais réuni, dans aucune de nos assemblées nationales, autant de beaux talens que dans celle de 1819. Le 3e volume contient les discours en faveur de la loi des élections, en 1817. (*M. Jay.*)

HUIT JOURS D'ABSENCE, ou l'Hospice du Mont-Cenis, par J. Thomas. 4 gros vol. in-12, avec 4 jolies gravures d'après les dessins de Chasselat. Prix : 10 fr.

DE LA REINE D'ANGLETERRE ET DE NAPOLÉON BONAPARTE, tous deux morts d'un cancer; par Alexandre Barginet (de Grenoble). Brochure in-8°. Prix : 1 fr.

SUR NAPOLÉON, ou Réponse aux journaux contre-révolutionnaires qui s'intitulent *Quotidienne*, *Gazette de France*, *Journal des Débats* et *Drapeau blanc*; par Alexandre Barginet (de Grenoble) 2e édition Prix : 1 fr.

LA NUIT DE SAINTE-HÉLÈNE, Héroïde sur le tombeau de Napoléon-le-Grand; par Alexandre Barginet (de Grenoble). 2e édit. In-8. Prix : 1 fr.

ÉLÉGIE SUR LA MORT DE NAPOLÉON, suivie de ses adieux à Marie-Louise; par la veuve d'un soldat. In-8. Prix : 75 c.

ÉLOGE FUNÈBRE DE NAPOLÉON, prononcé sur sa tombe par le grand-maréchal Bertrand. 4e édition. Prix : 75 c.

L'OMBRE DE NAPOLÉON AUX FRANÇAIS, par Simonot, ancien aide-de-camp. In-8. Prix : 75 c.

UN MOT SUR NAPOLÉON, suivi d'une Ode sur sa mort; par F. M. Prix : 50 c.

LETTRE de M. Ternaux aîné, membre de la Chambre des Députés, à ses Correspondans, suivie de pièces justificatives et de son opinion sur le Projet de loi des Finances de 1821. 2e édition. In-8. Prix : 1 fr. 50 c.

PROCÈS de Paul-Louis Courier, vigneron de la Chavonnière, condamné le 28 août, à l'occasion de son Discours sur la souscription de Chambord. In-8. Prix 2 fr.

AUX AMES DÉVOTES de la Paroisse de Véretz, département d'Indre-et-Loire; par Paul-Louis Courrier, vigneron de la Chavonnière. In-8. Prix : 50 c.

LETTRE à M. Mounier, directeur général de la police, sur la mort de Napoléon; par le général Berton. 7e édition, augmentée d'un Avis du Budget du baron Mounier sous l'empire, et d'un Extrait du *Morning-Chronicle* du 21 juillet 1821. Prix : 50 c.

DISCOURS prononcé par M. Éliçagaray, au Collége de Marseille, extrait du *Caducée*. 2e édition. Prix : 50 c.

MÉMOIRES, PENSÉES ET SOUVENIRS de Napoléon, où manuscrits de l'île Ste.-Hélène; 1 vol. in-18. Prix 2 fr.; par la poste, 2 fr. 50 c.

LES MINISTRES où les grandes Marionnettes, intrigue-comédie en 12 actes, et en mauvaise prose; par quelqu'un qui écoute aux portes; prix 1 fr.. Par la poste 1 fr. 25 c.

LE SINGE de Napoléon, deuxième édition avec une gravure représentant cet animal en costume de général anglais; prix 1 fr.; par la poste 1 fr. 25 c.

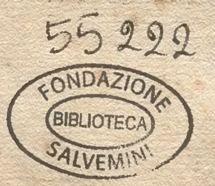
Sous presse.

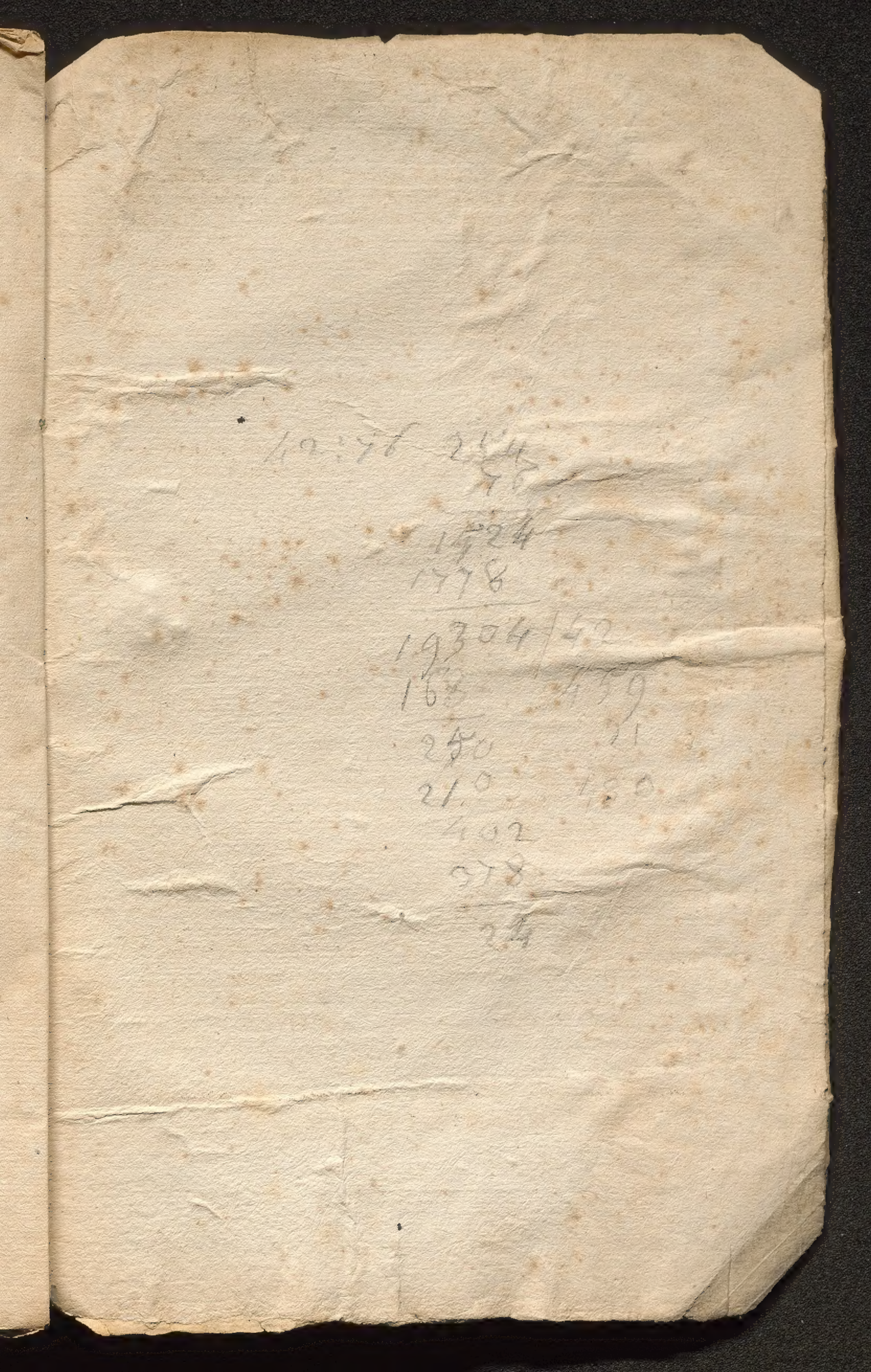
ROSARIO, ou les Trois Espagnoles; par M. Regnault-Warin. 3 vol, in-12. Prix : 7 fr. 50 c.

Ce roman, qui repose sur un fait historique arrivé durant les troubles révolutionnaires, présente les situations les plus attachantes et des caractères largement tracés. Ceux des *Trois Espagnoles*, et plus particulièrement ceux de *Rosario* et son amant, sont de ce nombre. On ne verra pas sans pitié ce dernier, égaré par des passions contraires, expirer sur un échafaud, victime de celle qui, avec plus de solidité dans le caractère, eût dû le conduire au bonheur. On remarquera que, dans ce dernier ouvrage, le pinceau de M. Regnault-Warin, accoutumé aux scènes fières et terribles, s'est amolli pour en tracer de plus tendres, et qu'il a su peindre les charmes et les malheurs de l'amour avec autant d'intérêt qu'il avait exprimé la terreur et la vengeance.

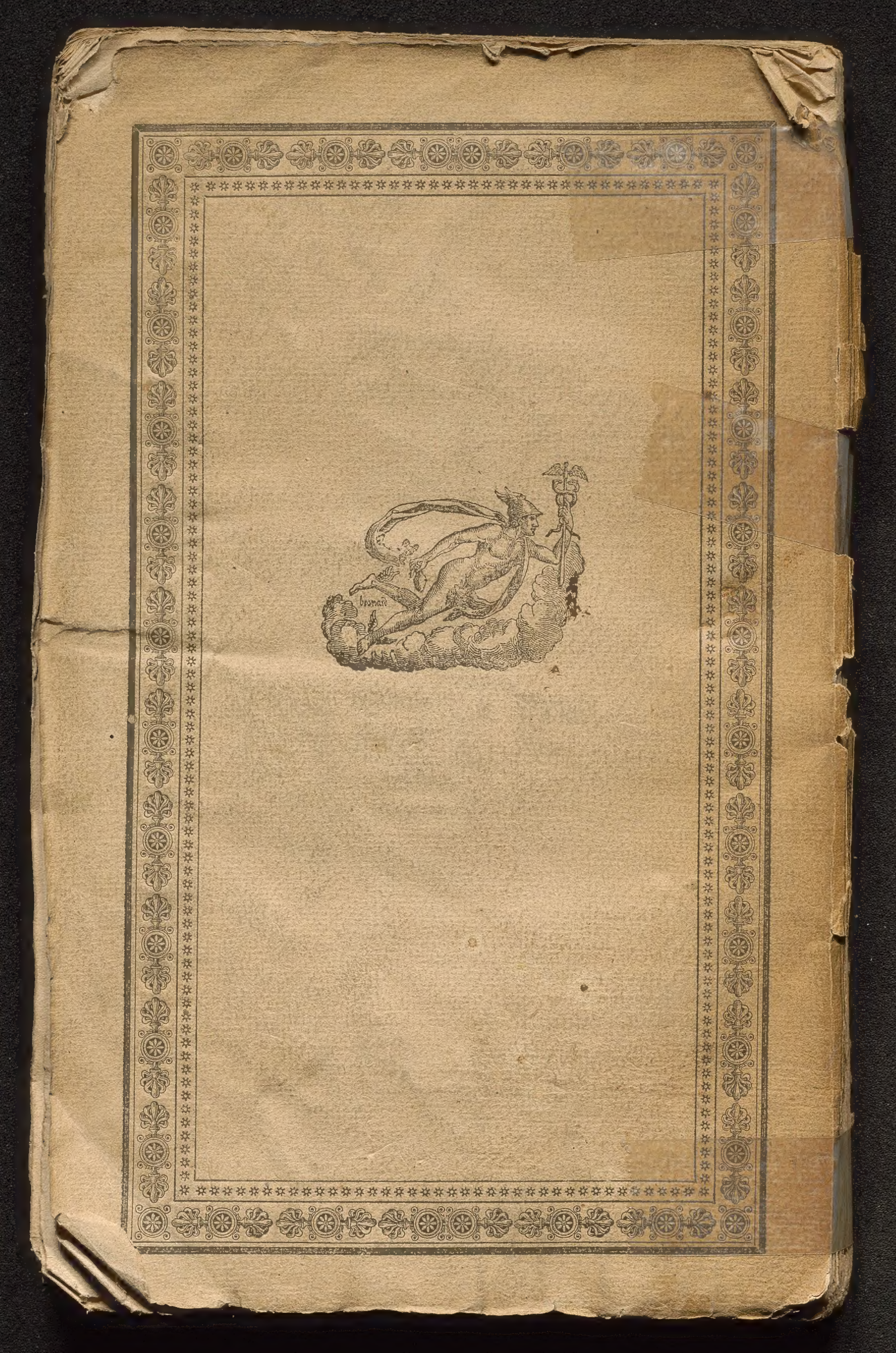
MÉMOIRE DU MARÉCHAL NEY, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, etc., surnommé par l'empereur Napoléon, *le Brave des Braves*, depuis son entrée dans sa carrière militaire jusqu'à sa mort; rédigés par M. Gamot, ancien Préfet de l'Yonne, beau-frère du Maréchal; et appuyés de pièces justificatives originales, et de lettres authographes, dont un grand nombre sont de l'Empereur; ces mémoires ont été dédiés aux enfans du Maréchal. 2 volumes in-8, avec un portrait d'après Gérard et une gravure représentant *le Maréchal sur son lit de mort à l'Hospice de la Maternité.* — Prix 12 fr.; franc de port 15 fr.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DUPONT.





42:46 244
46
1924
1778
19304 | 42
168 459
250 11
210 450
402
978
24



SIX MOIS
EN ESPAGNE.

LETTRES

DE M. JOSEPH PECCHIO A LADY J. O.

PRÉCÉDÉES

DE L'APERÇU DES RÉVOLUTIONS SURVENUES DANS LE GOUVERNEMENT D'ESPAGNE DE 1808 A 1814.

